

Gestion des matières résiduelles en territoire nordique :

Portrait de la situation

Document réalisé par :

Pierre-Luc Dessureault, M.Sc., éco-conseiller diplômé
Vincent Grégoire, M.Sc., éco-conseiller diplômé
Hélène Côté, M.Sc., éco-conseillère diplômée, chargée de projet

Avec la participation de :

Richard Côté, Ph. D., professeur associé, Chaire en éco-conseil
Michel Perron, technicien valoriste, UQAC

Sous la direction de :

Claude Villeneuve, professeur titulaire

Ce document est réalisé pour :

**Ministère du développement durable, de l'environnement et de la lutte
contre les changements climatiques (MDDELCC)**

Septembre 2014

Université du Québec à Chicoutimi

Sommaire

Ce portrait de la gestion des matières résiduelles des communautés isolées du Nord québécois a été réalisé à la demande du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la lutte aux changements climatiques du Québec (MDDELCC) par la Chaire en éco-conseil de l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC).

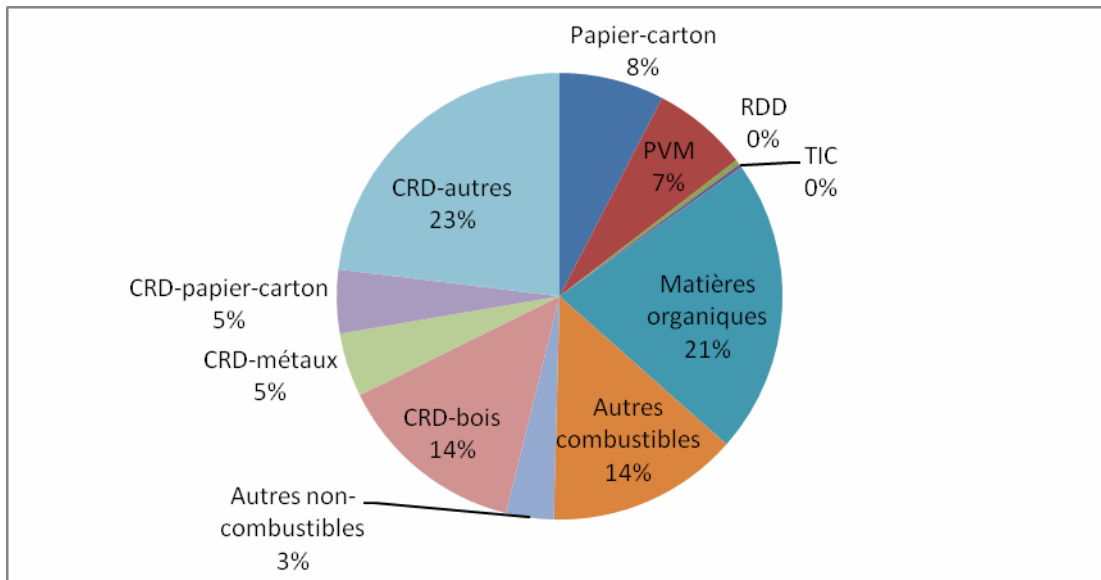
Ce document vise à rassembler les informations existantes sur les communautés et à établir un portrait de la gestion des matières résiduelles (GMR) qui s'y pratique actuellement. Il vise ainsi à contribuer à la mise en œuvre de l'action 37 du Plan d'action 2011-2015 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles.

Les informations pertinentes ont été recueillies à travers une revue de littérature, une localisation des lieux d'élimination en milieu nordique (LEMN) et des contacts et entrevues avec des personnes ressources. Les flux et la composition des matières résiduelles générées ont été évalués avec une méthode empirique, compte tenu du degré de précision nécessaire à ce stade de l'analyse. Une fiche a été réalisée pour chacune des communautés visées dans les trois régions à l'étude soient : les 14 communautés inuites du Nunavik et la communauté crie de Whapmagoostui, les communautés isolées de la MRC Caniapiscau et les communautés de la Basse-Côte-Nord non accessibles par la route. Elles ont toutes en commun de ne pas être reliées au réseau routier du Québec, ce qui amplifie les effets de leur éloignement sur la GMR qui s'y pratique. Elles présentent aussi des caractéristiques culturelles particulières, étant pour la majorité habitées par des communautés autochtones.

Points saillants

Généraux

- La population des communautés isolées est en moyenne de 600 personnes (variant de 52 à 1740). La quantité de matières résiduelles moyenne par personne générée annuellement est d'environ 1.01 tonne;
- L'accès à ces populations est limité (avion, bateau, train pour Schefferville);
- La gestion des matières résiduelles de ces communautés se fait à l'aide d'un LEMN où seuls les résidus domestiques peuvent être brûlés, tel que stipulé par le Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles (REIMR). Il existe plusieurs exceptions concernant ce qui ne peut pas être brûlé dans les LEMN, notamment les pneus (article 4, 12^e alinéa ; article 8, 2^e alinéa, section 4). Les résidus du brûlage (mâchefers ou cendres de grille) restent sur place et sont recouverts.
- Il se fait présentement peu de récupération dans ces communautés.
- La figure suivante présente une caractérisation théorique assez typique de l'ensemble des matières résiduelles d'une communauté nordique et isolée, en particulier dans le Nunavik pour lesquelles plus de données récentes étaient disponibles.



Les communautés du Nunavik

- Les communautés du Nunavik sont autochtones (Inuits ainsi que Cris à Whapmagoostui); Kuujjuak se distingue car elle compte une partie non négligeable de population non autochtone;
- L'accès à ces communautés se fait en avion ou par bateau. Le bateau est privilégié pour le transport des marchandises;
- La collecte des matières résiduelles est un service public, géré par les communautés;
- Les résidus de construction s'accumulent souvent étant donné l'expansion démographique et la construction fréquente de nouveaux bâtiments ainsi que la difficulté de les acheminer à des endroits appropriés ou de les récupérer;
- Les résidus de construction, les véhicules hors d'usage et autres matériaux récupérables sont triés sommairement au LEMN pour le réemploi;
- Kuujjuak transforme une partie de ses matières organiques en compost avec l'aide d'un projet de serre supervisé par l'Université Laval;
- Une collecte des pneus a eu lieu en 2005-2007 par RECYC-QUÉBEC dans les différentes communautés;
- La compagnie Boissons Gazeuses Environnement semble avoir collecté par le passé des matières consignées à Kuujjuak, sans que les dates de collecte aient pu être identifiées. Toutefois, les établissements ayant déjà participé mentionnent que l'entretien des machines, l'entreposage et l'expédition des contenants consignés s'avèrent une entreprise coûteuse et non rentable;
- Cascades a collecté des conteneurs de papier-carton depuis 2007. Le projet semble en suspens, car la collecte était coûteuse et non rentable;
- Les résidus des technologies de l'information et de communication (TIC) ont été récupérés à Kuujjuak en 2009 et 2010 par l'ARK;

- Le mode opératoire de la récupération est la mise en conteneur et l'expédition par barge à un récupérateur;
- Tous les villages ont un système de traitement des eaux. Seuls Salluit et Puvirnituk ont des étangs présentement en construction. La vidange de ces systèmes ne se fera pas avant plusieurs années.

Tableau A : Population et estimation des quantités de matières résiduelles des communautés du Nunavik

Communauté	Population en 2012	Quantité MR en 2012 (t)
Umiujaq	430	435
Inukjuak	1 586	1 605
Puvirnituk	1 486	1 504
Akulivik	590	597
Ivujivik	323	327
Salluit	1 318	1 334
Kangiqsujuaq	655	663
Quaqtaq	341	345
Kangirsuk	488	494
Aupaluk	178	180
Tasiujaq	298	302
Kuujuuaq	1 740	1 761
Kangiqsualujuaq	813	823
Kuujuarapik/Whapmagoostui	1 490	1 491
Total	11 736	11 860

Les communautés de Schefferville, Matimekosh-Lac-John et Kawawachikamach

- Les informations relatives au LEMN de ces communautés sont confidentielles suite à l'émission d'un avis de non-conformité. Les informations obtenues datent de 2001;
- Les communautés en place sont majoritairement autochtones (Innue et Naskapie), mais Schefferville est gérée par des non autochtones;
- Ces communautés sont accessibles seulement par train ou avion à partir de la province de Québec même si d'autres liens peuvent être possible avec Terre-Neuve et le Labrador ;
- La récupération des matières consignées est proposée par Boissons Gazeuses Environnement, mais aucune donnée sur des collectes n'a été répertoriée;
- Entre 2005 et 2007, RECYC-QUÉBEC a récupéré les pneus hors d'usage;
- Il y a récupération d'au moins certains RDD, dont les batteries;

Les boues d'épuration subissent un traitement physico-chimique. Les boues sont transférées sur un lit de séchage où la filtration, combinée au gel-dégel, permet d'obtenir une

consistance facilement manipulable et compatible avec le mode de disposition finale qui est l'enfouissement sanitaire. Aucune quantité de boue n'a été extraite en raison de la dilution (source : PGMR Caniapiscau). Le liquide de grillage/décantation est envoyé au lac Pearce.

Tableau B : Population et estimation des quantités de matières résiduelles des communautés de Schefferville, Matimekosh-Lac-John et Kawawachikamach

Communauté	Population 2012	Quantité en 2012 (t)
Schefferville	232	235
Matimekush–Lac-John	715	724
Kawawachikamach	965	977
Total	1 912	1 935

Les communautés du Golfe-du-Saint-Laurent

- La MRC du Golfe-du-Saint-Laurent compte cinq municipalités (Côte-Nord-du-Golfe-du-Saint-Laurent, Gros-Mécatina, Saint-Augustin, Bonne-Espérance, Blanc-Sablon) et 9 LEMN;
- Les communautés du Golfe-du-Saint-Laurent comptent pour la plupart moins de 500 personnes. Seules les communautés de la Romaine et Blanc-Sablon dépassent les 1 000 personnes;
- Les communautés sont à moitié francophones et anglophones. Des communautés autochtones sont également présentes;
- Les communautés sont principalement accessibles par bateau à l'exception de la Côte-Nord-du-Golfe-du-Saint-Laurent et de Blanc-Sablon qui ont un accès par la route avec le Québec pour la première ou le Labrador pour la seconde;
- Plusieurs initiatives de récupération ont été pour la plupart occasionnelles (lorsque que les coûts et les quantités de matières résiduelles le permettaient). Il y a eu récupération de cannettes, de métal, de papier-carton, de RDD, de bonbonnes de propane, etc. Le mode opératoire est la mise en conteneur et l'expédition par barge à un récupérateur;
- Gros-Mécatina a construit un centre pour que les matières récupérées soient expédiées au centre de tri de Sept-Îles. Ce projet a fonctionné de 1996 à 2001. Le programme a été arrêté en raison du manque de rentabilité dû en grande partie à la faible qualité de la matière, endommagée lors de l'entreposage à Sept-Îles;
- Les municipalités incitent les habitants de faire du compost à la maison;
- La majorité des LEMN ont des brèches dans leurs clôtures et n'ont pas de surveillance. Parfois des matières résiduelles sont sorties du LEMN par les ours;
- Les boues d'épuration sont dégrillées. Les rejets liquides sont envoyés dans le Saint-Laurent et les résidus solides (boues de fosse septique incluses) sont enfouis dans des tranchées dans une zone spécifique du LEMN.

Tableau C : Population et estimation des quantités de matières résiduelles des communautés du Golfe-du-Saint-Laurent

Communauté	Population 2012	Quantité en 2012 (t)
Kegaska	130	132
La Romaine (Unamen Shipu)	1 050	1 063
Chevery	300	304
Harrington Harbour	300	304
Tête-à-la-Baleine	250	253
Mutton Bay	192	194
La Tabatière	499	505
Pakuashipi	300	304
Saint-Augustin	791	800
Old Fort Bay	347	351
Rivière St-Paul	468	474
Middle Bay	52	53
Brador	136	138
Lourdes-de-Blanc-Sablon et Blanc-Sablon	1 075	1 088
Total	5 890	5 961

Mine Raglan

- Le camp minier permet de loger et nourrir environ 950 personnes;
- Le camp compte un incinérateur et deux LEMN;
- Un des LEMN est dédié aux mâchefers et l'autre aux résidus non combustibles. Les deux LEMN sont situés sur le pergélisol.
- Les marchandises et les matières récupérées passent par le port de la Baie Déception et sont envoyées au sud.
- Les huiles usées sont utilisées comme combustibles dans l'incinérateur.

Tableau D : Estimation des quantités de matières résiduelles de la mine Raglan

Type de matières résiduelles	Quantité 2011 (tm)	Type de traitement
Fibre	995	Incinérateur
Plastique	787	Enfouissement
Verre	ND	Enfouissement
Métal	570	Récupération
Textiles	Inclus dans les résidus ultimes	Incinération
RDD- Graisse usée et de cuisine	13	Utilisation comme combustible dans l'incinérateur
RDD - Antigel	91	Envoyé au sud
RDD- Peinture	1	Envoyé au sud
RDD- Fluorescents broyés	1	Envoyé au sud
Batteries	4	Envoyé au sud
Matériel informatique	4	Envoyé au sud
Encombrants	Inclus dans les résidus ultimes	Enfouissement
Compostable	549	Incinération
Résidus ultimes	2 879	Enfouissement
Total	5 894	

Table des matières

Sommaire	i
Introduction	1
1.1 Mise en contexte	2
1.1.1 Le mandat	2
1.1.2 La Chaire	3
1.1.3 Les politiques nationales pertinentes au dossier	3
2 Objectifs du projet.....	5
2.1 Objectif global	5
2.1.1 Objectifs spécifiques de la phase 1	5
3 Particularités du territoire à l'étude.....	6
3.1 Le rôle des gouvernements	6
3.1.1 Les communautés autochtones.....	6
3.1.1.1 Les Innus ou les Montagnais.....	6
3.1.1.2 Les Cris	7
3.1.1.3 Les Inuits	8
3.1.1.4 Les Naskapis.....	8
3.2 L'organisation territoriale.....	9
3.3 Particularités géophysiques.....	11
3.3.1 Les communautés du Nunavik.....	12
3.3.1.1 Profil du territoire.....	12
3.3.1.2 Profil démographique et socio-économique.....	14
3.3.2 Région de Schefferville, Matimekosh–Lac-John, Kawawachikamach	17
3.3.2.1 Profil du territoire.....	17
3.3.2.2 Profil démographique et socio-économique.....	18
3.3.3 MRC Le Golfe-du-Saint-Laurent.....	19
3.3.3.1 Profil du territoire.....	19
3.3.3.2 Routes et projet routier	20
3.3.3.3 Démographie	21
3.4 Les communautés minières en territoire nordique	24
4 Méthodologie	26
4.1 Revue de la littérature.....	26
4.2 Inventaire des sites d'enfouissement.....	26
4.3 Discussion avec les intervenants	26
4.4 Évaluation des quantités de matières résiduelles.....	27
4.4.1 Calcul des matières résiduelles générées par les communautés.....	27
4.4.2 Calcul des matières résiduelles par le secteur résidentiel	27
4.4.3 Calcul des matières résiduelles générées par le secteur des ICI	29

4.4.4	Calcul des matières résiduelles générées par le secteur des CRD	30
4.5	Regroupement de l'information.....	31
5	Profil de la gestion des matières résiduelles.....	32
5.1	Les communautés du Nunavik	32
5.1.1	Cycle de vie des matières résiduelles	32
5.1.2	Mode opératoire de la gestion des matières résiduelles	33
5.1.2.1	Réglementation	32
5.1.2.2	Collecte	33
5.1.2.3	LEMN.....	33
5.1.3	Résultats de la quantification des matières résiduelles	36
5.1.4	Matières résiduelles générées par le secteur résidentiel	37
5.1.5	Matières résiduelles générées par le secteur des ICI	38
5.1.6	Matières résiduelles générées par le secteur des CRD	39
5.2	Les communautés de Schefferville, de Matimekoshe–Lac-John, Kawawachikamach	40
5.2.1	Cycle de vie des matières résiduelles	40
5.2.2	Mode opératoire de la gestion des matières résiduelles.....	41
5.2.3	Résultats de la quantification des matières résiduelles	45
5.2.4	Matières résiduelles générées par le secteur résidentiel	46
5.2.5	Matières résiduelles générées par le secteur des ICI	46
5.2.6	Matières résiduelles générées par le secteur des CRD	47
5.3	Les communautés de la MRC Le-Golfe-du-Saint-Laurent	47
5.3.1	Cycle de vie des matières résiduelles	47
5.3.2	Mode opératoire de la gestion des matières résiduelles.....	48
5.3.2.1	Municipalité Côte-Nord-du-Golfe-du Saint-Laurent.....	48
5.3.2.2	Municipalité du Gros-Mécatina	49
5.3.2.3	Municipalité Saint-Augustin	50
5.3.2.4	Municipalité de Bonne-Espérance.....	51
5.3.2.5	Municipalité de Blanc-Sablon	52
5.3.3	Résultats de la quantification des matières résiduelles	53
5.3.4	Matières résiduelles générées par le secteur résidentiel	55
5.3.5	Matières résiduelles générées par le secteur des ICI	55
5.3.6	Matières résiduelles générées par le secteur des CRD	56
5.4	Mine Raglan.....	57
5.4.1	Cycle de vie des matières résiduelles	57
5.4.2	Mode opératoire de la gestion des matières résiduelles.....	58
5.4.3	Résultats de la quantification des matières résiduelles	60
6	Discussion	62
6.1	Le devenir des matières résiduelles	63
6.2	Le choix des filières de gestion des matières résiduelles	63
6.2.1	Le brûlage à ciel ouvert	63
6.2.2	L'incinération	66

6.2.3	Les 3RV	66
6.2.4	Le compostage.....	67
6.2.5	L'enfouissement	68
7	Conclusion	69
8	Bibliographie.....	70

Liste des annexes

Annexe 1 :	Carte du territoire	75
Annexe 2 :	Liste des contacts	78
Annexe 3 :	Revue de littérature sur les taux de génération des matières résiduelles et les facteurs de caractérisation	85
Annexe 4 :	Fiches synthèses des communautés à l'étude	90

Liste des figures

Figure 1 :	Portrait des matières résiduelles dans les communautés du Nunavik par type de matières.....	37
Figure 2 :	Portrait des matières résiduelles dans les communautés de Schefferville, de Matimekosh–Lac-John et de Kawawachikamach par type de matière.....	45
Figure 3 :	Portrait des matières résiduelles générées dans les communautés de MRC Le-Golfe-du-Saint-Laurent par type de matière.....	54

Liste des tableaux

Tableau 1 :	Population et projection de la population pour 2020 des communautés du Nunavik (Statistiques Secrétariat aux affaires autochtones, 2012)	15
Tableau 2 :	Emplois dans la région du Nunavik (ARK, 2013).....	16
Tableau 3 :	La population et la projection pour 2020 des communautés de Schefferville, Matimekosh–Lac-John, Kawawachikamach (Recensement Canada, 2011).....	18
Tableau 4 :	Répartition de la population selon les municipalités de la MRC Le-Golfe-du-Saint-Laurent, 2011 (tirée de Mallette, 2012 : 4)	21
Tableau 5 :	La population et la projection des populations pour 2020 des communautés de la MRC Le-Golfe-du-Saint-Laurent (Recensement Canada, 2011)	22
Tableau 6 :	Distribution des LEMN dans les communautés de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent	23
Tableau 7 :	Facteur de caractérisation de chaque type de matières résiduelles du secteur résidentiel (Source : Rasmus Eisted, Thomas H. Christensen, 2011)	28
Tableau 8 :	Facteurs de caractérisation des matières résiduelles du secteur des ICI (RECYC-QUÉBEC, 2009)	30
Tableau 9 :	Facteurs de caractérisation du secteur des CRD (ARK, 2013)	31
Tableau 10 :	Synthèse de la gestion des matières résiduelles dans le Nunavik	35
Tableau 11 :	Quantité totale de matières résiduelles générée par chaque communauté du Nunavik en 2012 et la génération potentielle en 2020.....	36
Tableau 12 :	Quantité de matières résiduelles générées pour le secteur résidentiel par chaque communauté du Nunavik en 2012 et la génération potentielle pour 2020.	38
Tableau 13 :	Quantité de matières résiduelles générées pour le secteur des ICI par chaque communauté du Nunavik en 2012 et la génération potentielle pour 2020	39
Tableau 14 :	Quantité de matières résiduelles générée pour le secteur des CRD par chaque communauté du Nunavik en 2012 et la génération potentielle pour 2020	40
Tableau 15 :	Synthèse de la gestion des matières résiduelles dans les communautés de Schefferville, de Matimekosh–Lac-John et de Kawawachikamach.....	44
Tableau 16 :	Quantité totale de matières résiduelles générée par chaque communauté en 2012 et génération potentielle en 2020	45

Tableau 17 :	Quantité de matières résiduelles générées pour le secteur résidentiel par chaque communauté de Schefferville, de Matimekosh–Lac-John et de Kawawachikamach en 2012 et génération potentielle pour 2020	46
Tableau 18 :	Quantité de matières résiduelles générées pour le secteur des ICI par chaque communauté de Schefferville, de Matimekosh–Lac-John et de Kawawachikamach en 2012 et génération potentielle pour 2020	46
Tableau 19 :	Quantité de matières résiduelles générée pour le secteur des CRD par chaque communauté de Schefferville, de Matimekosh–Lac-John et de Kawawachikamach en 2012 et génération potentielle pour 2020	47
Tableau 20 :	Description de la gestion des matières résiduelles dans la municipalité de Côte-Nord-du-Golfe-du-Saint-Laurent	49
Tableau 21 :	Description de la gestion des matières résiduelles dans la municipalité de Gros-Mécatina.....	50
Tableau 22 :	Description de la gestion des matières résiduelles dans la municipalité de Saint-Augustin.....	51
Tableau 23 :	Description de la gestion des matières résiduelles dans la municipalité de Bonne-Espérance	52
Tableau 24 :	Description de la gestion des matières résiduelles dans la municipalité de Blanc-Sablon	53
Tableau 25 :	Quantité totale de matières résiduelles générée par chaque communauté de la MRC Le-Golfe-du-Saint-Laurent en 2012 et génération potentielle en 2020	54
Tableau 26 :	Quantité de matières résiduelles générées pour le secteur résidentiel par chaque communauté de la MRC Le-Golfe-du-Saint-Laurent en 2012 et la génération potentielle pour 2020.....	55
Tableau 27 :	Quantité de matières résiduelles générées pour le secteur des ICI par chaque communauté de la MRC Le-Golfe-du-Saint-Laurent en 2012 et génération potentielle pour 2020.....	56
Tableau 28 :	Quantité de matières résiduelles générée pour le secteur des CRD par chaque communauté de la MRC Le-Golfe-du-Saint-Laurent en 2012 et la génération potentielle pour 2020.....	57
Tableau 29 :	Description de la gestion des matières résiduelles pour la mine Raglan.....	60
Tableau 30 :	Quantité de matières résiduelles générées par la mine Raglan et mode de traitement (tiré de Lessard, 2012).	61

Liste des cartes

Carte 1 :	Nord-du-Québec (tirée du MAMROT)	11
Carte 2 :	Carte de la Côte-Nord (tirée du MAMROT).....	12
Carte 3 :	Région du Nunavik (tirée d'ARK 2013)	13
Carte 4 :	MRC du Golfe-du-Saint-Laurent (tirée du MAMROT, 2011)	20
Carte 5 :	Principales mines en activité sur le territoire québécois	25

Permission de reproduire des extraits à des fins privées, éducatives et non commerciales, à la condition d'indiquer la source de la façon suivante :

Extrait de : Chaire en éco-conseil, Gestion des matières résiduelles en territoire nordique : portrait de la situation, 2014, p. [numéro de la page d'où est tiré l'extrait].

Pour information à propos de ce document :

<http://ecoconseil.uqac.ca>

Introduction

La Politique québécoise de gestion des matières résiduelles (PQGMR) et son Plan d'action 2011-2015 prévoient que « Le gouvernement du Québec approfondira ses connaissances sur la gestion des matières résiduelles dans le Nord québécois au cours des cinq prochaines années» (Action 37).

La diversité des communautés, l'implication de plusieurs services administratifs ainsi que les défis particuliers que représente le milieu nordique et donc de la mise en place de la PQGMR, ont contribué à la création d'un groupe de travail pour les actions en lien avec le Nord. Les membres du comité ont convenu de la nécessité de réaliser un portrait de la situation de la gestion des matières résiduelles dans le Nord québécois.

Sous l'égide du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques (MDDELCC), ce projet consiste donc à réaliser une étude sur la gestion des matières résiduelles dans les territoires nordiques pour des utilisateurs tels le Ministère, les planificateurs régionaux et locaux de gestion des matières résiduelles (GMR) sur le territoire nordique et toute organisation interpellée par le sujet.

La présente étude vise les communautés situées au nord et non accessibles par des liens routiers. Elles présentent de ce fait une problématique particulière en ce qui a trait à la GMR. En 2012, RECYC-QUÉBEC déclarait : « L'enjeu de la gestion des matières résiduelles (GMR) est toutefois différent dans les régions éloignées. Ces communautés autochtones ou non, par leur éloignement et leur faible densité de population, font face à des réalités distinctes qui nécessitent des solutions adaptées à leur situation particulière¹. » Toutes les communautés sont desservies par transport aérien, mais pas nécessairement par des lignes commerciales. Ainsi, le rapport traitera séparément des communautés de la baie d'Ungava et de la Baie d'Hudson, à dominance culturelle inuite et crie (Whapmagoostui), les communautés de la région Caniapiscou à dominante culturelle innue et naskapie (Montagnais et Naskapis) et la Basse-Côte-Nord, à dominante culturelle québécoise francophone et anglophone.

Il faut signaler aussi que dans le cas des communautés autochtones, la situation a beaucoup changé depuis une soixantaine d'années. À cet égard, le Secrétariat aux affaires autochtones nous indique dans un portrait de 2011 que :

¹ Voir p.1 sur : <http://www.newswire.ca/fr/story/961925/le-recyclage-deja-une-realite-pour-plusieurs-communautes-autochtones-du-quebec>

« Si certaines communautés éloignées ont conservé leur mode de vie traditionnel, elles ne sont toutefois plus complètement isolées. La technologie et les moyens de transport facilitent leurs communications avec le reste du Québec. Le degré de développement économique varie, selon les communautés, en fonction de trois facteurs principaux : la proximité des grands centres, les liens routiers et le taux de scolarisation². »

Les communautés recensées dans la présente étude ont en commun une gestion des matières résiduelles tel que stipulée par le Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles (REIMR) dans sa section 4, art. 94 :

« 94. En milieu nordique, il peut être établi des lieux d'enfouissement où seules sont admissibles les matières résiduelles qui y sont générées, inclusion faite des boues qui, bien que non générées dans ce milieu, y sont par ailleurs traitées.

L'article 99 du REIMR stipule que : « Les matières résiduelles combustibles déposées dans les lieux d'enfouissement en milieu nordique doivent être brûlées au moins 1 fois par semaine, lorsque les conditions climatiques le permettent ».

Cette technique de disposition des déchets est non seulement peu efficace, mais elle peut entraîner des impacts sérieux sur la santé et l'environnement dans des milieux fragiles. Il importe donc de mieux connaître la situation de chaque communauté et d'identifier des moyens techniquement, économiquement et culturellement appropriés pour leur permettre de mieux gérer leurs matières résiduelles et pour les aider à contribuer à l'atteinte des objectifs de la PQGMR.

1.1 MISE EN CONTEXTE

1.1.1 Le mandat

Le projet consiste à réaliser une étude sur la gestion des matières résiduelles dans les territoires nordiques pour des utilisateurs tels le Ministère, les planificateurs régionaux et locaux de gestion des matières résiduelles (GMR) sur le territoire nordique et toute organisation interpellée par ses activités professionnelles sur le sujet (ex. : comité ZIP, industrie, etc.).

Le projet complet a été divisé en deux phases: l'identification des données disponibles et la collecte des données manquantes. La présente étude concerne la première phase.

Cette dernière se divise elle-même en deux étapes, chacune ponctuée par un livrable :

Livrable 1 : portrait de situation de la gestion des matières résiduelles dans le Nord québécois ;

Livrable 2 : rapport sur l'identification et la priorisation des données manquantes.

² DIRECTION DES COMMUNICATIONS DU MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF, (2011), p.7.

La Chaire en éco-conseil a obtenu du MDDELCC le mandat de la phase 1 et le présent document représente le livrable 1.

1.1.2 La Chaire

La Chaire est un organisme universitaire dont l'un des principaux modes d'intervention est l'assistance professionnelle auprès d'organismes, d'institutions ou d'entreprises souhaitant élaborer des projets dans le cadre d'un développement durable. La Chaire s'engage uniquement dans des projets dont l'aspect innovateur comporte des éléments susceptibles de générer de nouvelles connaissances ou de nouvelles pratiques qui pourront être enseignées aux éco-conseillers, professionnels du développement durable, ou partagées avec la communauté scientifique. Les interventions de la Chaire se feront selon une démarche scientifique permettant d'améliorer les connaissances sur la gestion des matières résiduelles.

L'équipe de recherche en charge d'établir ce portrait de la situation est composée de:

- Claude Villeneuve, biologiste, directeur de la Chaire, professeur titulaire, chargé de projet;
- Pierre-Luc Dessureault, géographe, éco-conseiller diplômé, M. Sc., professionnel de recherche;
- Vincent Grégoire, B. Sc. (agr.), éco-conseiller diplômé, M. Sc. Env., professionnel de recherche;
- Hélène Côté, ingénieure en génie chimique, éco-conseillère diplômée, M.Sc., coordonnatrice de la recherche;
- Richard Côté, chimiste, Ph.D., professeur associé
- Michel Perron, technicien valoriste.

1.1.3 Les politiques nationales pertinentes au dossier

Le MDDELCC exerce son activité dans différents domaines d'activités, dont la réduction à la source, le réemploi, la mise en valeur et l'élimination des matières résiduelles. Pour ce faire, en vertu de l'article 53.4 de la Loi sur la qualité de l'environnement, le gouvernement s'est doté d'une Politique québécoise de gestion des matières résiduelles (PQGMR).

La nouvelle PQGMR prévoit de mettre en œuvre des mesures pour répondre à trois enjeux majeurs de gestion des matières résiduelles (GMR) :

- mettre un terme au gaspillage des ressources;
- contribuer à l'atteinte des objectifs du plan d'action sur les changements climatiques et de ceux de la stratégie énergétique du Québec;
- responsabiliser l'ensemble des acteurs concernés par la GMR.

De la PQGMR découle un plan d'action quinquennal qui décrit les actions, fixe les échéances et indique les objectifs ou autres indicateurs de performance à atteindre. Le Plan d'action 2011-2015 propose 40 actions, chacune associée à l'une des dix stratégies d'intervention.

La mise en œuvre de la PQGMR relève de la Direction générale des politiques du milieu terrestre et de l'analyse économique et plus particulièrement de la Direction des matières résiduelles.

Le plan d'action 2011-2015 de la PQGMR contient une mesure spécifique au milieu nordique portant sur l'acquisition de connaissances soit :

Action 37 : « Le gouvernement approfondira ses connaissances sur la gestion des matières résiduelles dans le Nord québécois au cours des cinq prochaines années. »

Les communautés nordiques du Québec sont diverses et la mise en œuvre de la PQGMR sur ces territoires présente des difficultés d'application qu'il faut mieux documenter afin que les actions à prendre soient les plus efficaces possibles.

La mise en place des mesures de GMR préconisées par la PQGMR représente un défi particulier en milieu nordique en raison de plusieurs facteurs, dont l'éloignement, le climat, le manque d'infrastructures, la compétence du gouvernement fédéral sur les terres autochtones, les difficultés d'application de la réglementation et des programmes afférents à la GMR et les différences culturelles entre les communautés.

Par ailleurs, le dossier de la GMR en territoire nordique implique plusieurs services et directions au MDDELCC et chez RECYC-QUÉBEC, que ce soit au niveau de l'application de la réglementation spécifique à la GMR, les suivis et contrôles, les programmes de soutien, les relations avec les communautés autochtones, l'accompagnement et l'harmonisation des pratiques entre les directions régionales.

2 Objectifs du projet

2.1 OBJECTIF GLOBAL

Acquérir des connaissances sur la gestion des matières résiduelles visées par la PQGMR dans les communautés nordiques suivantes, isolées de tout accès routier :

- le territoire situé au nord du 55^e parallèle, incluant les terres de catégories I et II pour les Cris de Whapmagoostui et celles des Naskapis de Kawawachikamach ;
- le territoire de la municipalité régionale de comté du Golfe-du-Saint-Laurent ;
- les communautés innues isolées de tout accès routier, soit Unamen Shipu (La Romaine), Pakuashipi et Matimekossh ;
- la ville de Schefferville.

2.1.1 Objectifs spécifiques de la phase 1

Regrouper les études et les données existantes sur la GMR dans le Nord québécois au moyen des méthodes suivantes :

- Établir les contacts avec les principaux intervenants régionaux concernés, notamment les directions régionales ministérielles, les autorités régionales et les gestionnaires des sites d'enfouissement en territoire nordique, tout autre lieu de GMR si existant et tout autre intervenant jugé nécessaire, tel que les industries minières, les chantiers de construction importants et les installations d'Hydro-Québec, afin de connaître comment elles effectuent leur GMR, excluant les résidus miniers.
- Colliger les études existantes et réaliser les analyses critiques de leur contenu et de leur applicabilité;
- Effectuer une collecte d'information auprès d'autres organismes et sources de données afin de compiler toutes les informations pertinentes.
- Établir un portrait général de la GMR, tout en s'assurant de prendre en compte les spécificités culturelles du territoire dans le cadre d'un rapport.
- Identifier les données manquantes, estimer le budget nécessaire et procéder à une priorisation préliminaire.

3 Particularités du territoire à l'étude

Ce chapitre présente les particularités géophysiques et socio-économiques des territoires à l'étude.

3.1 LE RÔLE DES GOUVERNEMENTS

Le Secrétariat aux affaires autochtones nous indique dans un portrait de 2011 que :

« En vertu de la Loi sur les Indiens adoptée en 1876, c'est le gouvernement fédéral qui est responsable de l'administration des affaires concernant les Amérindiens. Cette loi est toujours en vigueur et s'applique au Québec, ce qui n'empêche pas le gouvernement du Québec de jouer un rôle très important auprès des nations autochtones³. »

Il est important de noter que la *Loi sur les Indiens* ne s'applique pas aux Inuits, qui relèvent des institutions québécoises, ni aux Cris et aux Naskapis, lesquels sont régis, depuis 1984, par la *Loi sur les Cris et les Naskapis du Québec*. C'est en signant la Convention de la Baie-James et du Nord québécois que les Inuits ont fait le choix d'être soumis au même régime fiscal que l'ensemble de la population québécoise.

Au palier fédéral, les services sont centralisés au ministère des Affaires autochtones et du Développement du Nord canadien (AADNC), tandis qu'au niveau provincial, chaque ministère (et organisme) offre directement ses services aux communautés autochtones. Le gouvernement du Québec a créé le Secrétariat aux affaires autochtones afin de mieux coordonner les services et favorise une plus grande autonomie des communautés autochtones.

Il faut rappeler qu'en 1982, les droits ancestraux ou ceux issus de traités des peuples autochtones ont été reconnus et confirmés par la Constitution canadienne (art. 35 (1) de la *Loi constitutionnelle de 1982*). Quant à elle, l'Assemblée nationale du Québec a adopté le 20 mars 1985 une résolution selon laquelle elle reconnaît l'existence de dix nations autochtones au Québec. Ce nombre a été porté à onze avec la reconnaissance de la nation des Malécites en 1989.

3.1.1 Les communautés autochtones

Cette section présente les différentes communautés autochtones qui habitent les territoires à l'étude.

³ Direction des communications du ministère du Conseil exécutif, (2011), p.9.

3.1.1.1 Les Innus ou les Montagnais

« Sept des neuf communautés innues du Québec sont réparties le long de la côte nord du fleuve Saint-Laurent. Ce sont Essipit, Pessamit, Uashat-Maliotenam, Mingan, Natashquan, La Romaine et Pakuashipi. Une autre communauté, Mashteuiatsh, est située au Lac-Saint-Jean, tandis que celle de Matimekossh–Lac-John est adjacente à Schefferville. La nation innue compte plus de 16 820 personnes, ce qui en fait la troisième nation autochtone la plus peuplée du Québec.

L'innu constitue la langue première parlée par la majorité des membres de la nation, leur langue seconde étant le français.

Les communautés innues de La Romaine, de Pakuashipi (Basse-Côte-Nord) et de Matimekossh–Lac-John (situé près de Schefferville) sont très différentes les unes des autres, tant par leur taille que d'un point de vue socioéconomique. Leurs résidents pratiquent tous cependant, la chasse et la pêche, parlent la langue innue et ont conservé leurs traditions bien vivantes⁴. Ces trois communautés donnent accès à des pourvoiries dont deux (La Romaine et Pakuashipi) sont associées à des rivières à saumons.

3.1.1.2 Les Cris

Le Portrait du Secrétariat aux affaires autochtones (p.22) nous indique qu'avec :

« près de 17 000 personnes, les Cris forment la deuxième nation autochtone la plus peuplée du Québec. Les neuf communautés crie sont situées sur les rives de la baie James (Waskaganish, Eastmain, Wemindji et Chisasibi) et de la baie d'Hudson (Whapmagoostui), ainsi qu'à l'intérieur des terres (Nemaska, Waswanipi, Mistissini et Oujé-Bougoumou).

[...]

La totalité de la population parle la langue crie, tandis que l'anglais est la langue seconde de la majorité. Un grand nombre de personnes, des jeunes surtout, parlent aussi français. »

La communauté crie de Whapmagoostui est située sur les rives de la baie d'Hudson à proximité du village inuit de Kuujuarapik. En 1975, les Cris et les Inuits signent la Convention de la Baie-James et du Nord québécois (CBJNQ) qui définit un régime territorial ainsi qu'une participation aux structures d'évaluation environnementale des projets de développement sur leur territoire. Elle octroie également aux Cris des responsabilités dans les domaines de l'éducation, de la santé, des services sociaux et de la sécurité du revenu.

La nation crie a connu un essor économique important à la suite de la signature de la CBJNQ, ce qui a donné lieu à la création de plusieurs entreprises.

⁴ Ibid, p.27.

En 2012, les Cris ont signé un accord avec le gouvernement du Québec concernant la gouvernance Eeyou Istchee-Baie-James. Cet accord est fondé sur la coopération entre tous les résidents du territoire et constitue une étape importante de l'évolution des relations entre le Québec, les Jamésiens et la nation crie⁵.

3.1.1.3 Les Inuits

Au Québec, les Inuits habitent le Nunavik, un vaste territoire situé au nord du 55^e parallèle dont la population d'environ 11 000 personnes est répartie dans 14 villages côtiers (baie d'Hudson, détroit d'Hudson et baie d'Ungava) comptant entre 100 et 1 700 habitants Inuits. Il est à noter que la structure de la population inuit devient de plus en plus jeune, au point où plus de la moitié des Inuits sont aujourd'hui âgés de moins de 25 ans⁶.

Le Secrétariat aux affaires autochtones nous indique dans un portrait de 2011 (p. 28-29) que :

« Depuis la seconde moitié du 20^e siècle, le défi des Inuits consiste surtout à maintenir l'équilibre entre leurs valeurs, leur langue, leur culture et le monde moderne auxquels ils doivent s'adapter, tout en maintenant des liens harmonieux avec le reste du Québec.

Au Nunavik, les Inuits administrent la majeure partie des services publics dispensés à la population. La signature de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois a en effet mené à la création de plusieurs institutions dirigées par des Inuits, dont l'Administration régionale Kativik et la Société Makivik⁷. Ces dernières, travaillant de façon autonome ou en collaboration avec divers ministères du gouvernement du Québec, veillent à l'administration et au développement de la région dans tous les secteurs d'activité publique [...].

L'Administration régionale Kativik⁸, dont le conseil est formé de représentants des municipalités nordiques, exerce sa compétence dans le domaine de l'administration supramunicipale, le développement économique, les transports, les services policiers, les télécommunications et la protection de la faune [...].⁹ »

⁵ Ibid, p.23.

⁶ Ibid, p.28.

⁷ « La Société Makivik assume un éventail de mandats distincts. Notamment, elle est propriétaire et exploite de grandes entreprises rentables qui génèrent des emplois. Elle voit aussi au développement socioéconomique de la région et à l'amélioration des conditions de logement des Nunavimmiut. Qui plus est, elle veille à la protection de la langue et de la culture inuit, ainsi que de l'environnement naturel » (<http://www.makivik.org/fr/>, consulté en juillet 2014).

⁸ Administration régionale Kativik ou ARK

⁹ Noter que l'environnement fait aussi partie des responsabilités de l'ARK, même si cette citation n'en fait pas mention.

3.1.1.4 Les Naskapis

Le Secrétariat aux affaires autochtones¹⁰ nous indique en 2009 que l'on compte environ 850 membres de la nation naskapie, qu'ils utilisent la langue anglaise et qu'il n'y a qu'un seul village qui est situé à une quinzaine de kilomètres au nord de Schefferville (Qc). Après plusieurs famines les obligeants à se déplacer, ce peuple s'est établi, en 1956, près des Innus de Matimekosh dans la région de Schefferville.

Le Secrétariat aux affaires autochtones indique également que :

« En 1978, les Naskapis signent la Convention du Nord-Est québécois (CNEQ) en vertu de laquelle ils sont propriétaires exclusifs d'un territoire de 326 km². Ils disposent aussi d'un territoire exclusif de chasse, de pêche et de piégeage qui s'étend sur 4 144 km². Étant donné qu'une partie de leur territoire traditionnel se trouve au nord du 55^e parallèle, au Nunavik, ils ont un siège au sein du conseil de l'Administration régionale Kativik. [...]

En 1984, la Loi sur les Cris et les Naskapis soustrait ces derniers à la Loi sur les Indiens et leur confère une grande autonomie administrative. La Société de développement des Naskapis est alors créée pour assurer le développement socioéconomique de la communauté tant par l'exploitation d'une pourvoirie, d'un centre commercial, d'une boutique d'artisanat et d'une entreprise de construction que par les services d'entretien des routes. Les principales activités économiques de la communauté gravitent autour du tourisme d'aventure, de la construction, du piégeage d'animaux à fourrure et de l'artisanat. »

3.2 L'ORGANISATION TERRITORIALE

Au Nunavik, les 14 communautés sont constituées en villages nordiques sur des terres de catégorie I de juridiction provinciale. Tous les villages nordiques participent à l'Administration régionale Kativik (ARK). Toutefois, le village cri de Whapmagoostui, jumelé au village nordique de Kuujjuarapik, n'en fait pas partie ; Whapmagoostui participe au Gouvernement de la Nation Crie (GNC) et au Grand Conseil des Cris.

Turmel (2013 : 7-8) nous indique :

« En 1966, le Québec se dote pour la 1^{ère} fois d'une organisation territoriale basée sur un découpage en 10 régions administratives, dont la région du « Nouveau-Québec », couvrant tout le territoire au nord du 50^e parallèle.

En 1987, le nom de la région est changé pour celui du « Nord-du-Québec » et le territoire est modifié comme suit :

- le territoire de la Baie-James s'étendant entre les 49^e et le 55^e parallèle;

¹⁰ http://www.autochtones.gouv.qc.ca/relations_autochtones/profils_nations/naskapis.htm

- le territoire du Nunavik s'étendant entre le 55e parallèle et la limite Nord-du-Québec. Cette région couvre 55 % de la superficie du Québec.

Cette région est habitée par les Jamésiens, les Cris et les Inuits :

- Chaque groupe revendique une identité construite sur son histoire et sa culture, son appartenance à un territoire et, dans le cas des Cris et Inuits, leur appartenance à une communauté autochtone.
- Chaque entité régionale possède des particularités juridiques contenues dans des lois distinctes. »

Il est à noter que la communauté naskapie est établie à Kawawachikamach, dans la région de la Côte-Nord. Bien que cette communauté n'habite pas la région Nord-du-Québec, elle y possède des droits consentis par la Convention du Nord-Est québécois.

Ainsi, le même auteur décrit l'encadrement juridique des territoires cris :

« Comptant près de 17 000 personnes, les Cris forment la 2^e nation autochtone la plus peuplée du Québec. Les neuf communautés cries sont situées sur les rives de la baie James (Waskaganish, Eastmain, Wemindji et Chisasibi) et de la baie d'Hudson (Whapmagoostui), ainsi qu'à l'intérieur des terres (Nemaska, Waswanipi, Mistissini et Ujé-Bougoumou).

En ce qui concerne les Inuits, l'encadrement juridique est défini comme suit :

« Au Québec, les Inuits habitent le Nunavik, territoire situé au nord du 55e parallèle. [...]

Le territoire est régi par la CBJNQ et la Loi sur les villages nordiques et l'Administration régionale Kativik. Cette loi constitue l'Administration régionale Kativik (ARK), une entité supramunicipale, et les 14 villages tout en précisant les pouvoirs accordés à chacune de ces instances. Les pouvoirs des villages nordiques sont comparables à ceux prévus dans la Loi sur les cités et villes¹¹. »

Il est à noter que la communauté de Whapmagoostui utilise le lieu d'enfouissement en milieu nordique (LEMN) de la communauté inuite voisine de Kuujurapik (Comité consultatif pour l'environnement de la Baie James, 2007 :21). Tel qu'on le verra plus loin dans la section sur la Basse Côte-Nord, certaines communautés y partagent aussi des LEMN.

¹¹ Turmel (2013), p. 11.

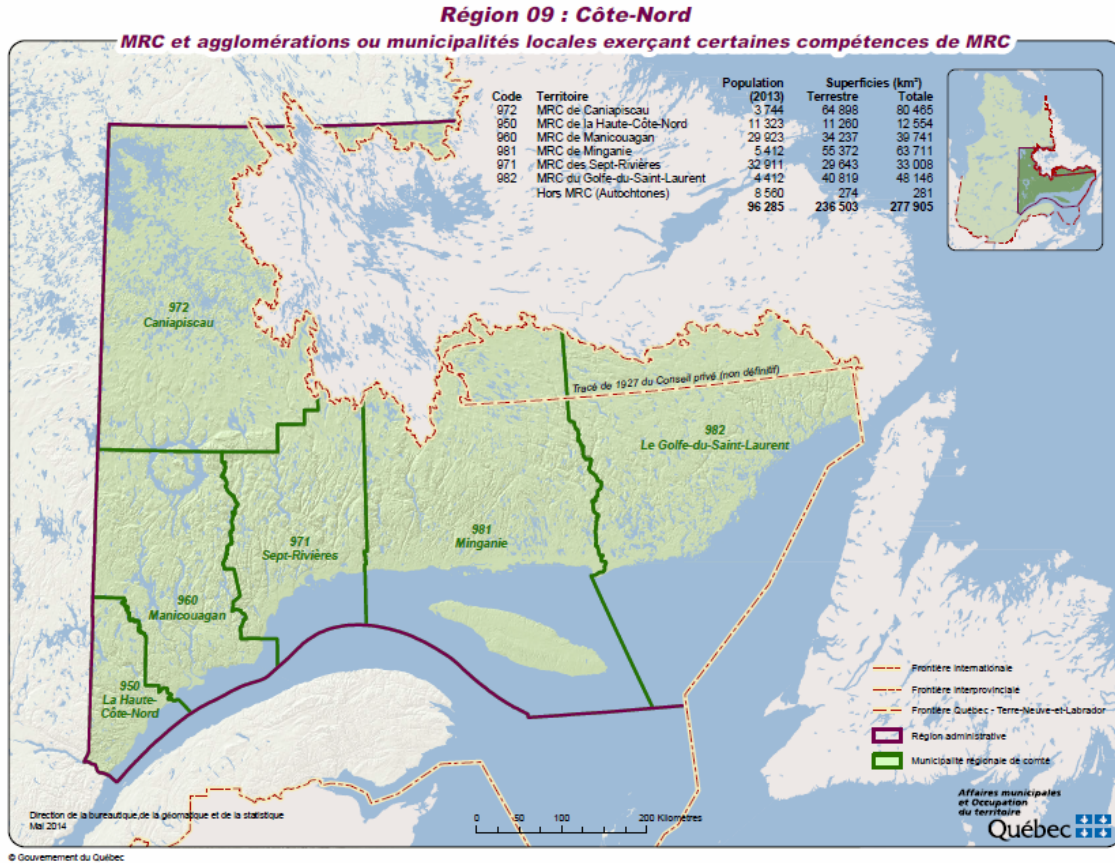
3.3 PARTICULARITÉS GÉOPHYSIQUES

Les trois régions couvertes par cette étude se situent dans deux grandes zones géographiques de la province de Québec : le Nord-du-Québec dans le cas du Nunavik (Carte 1) et la Côte-Nord dans le cas de Schefferville (MRC de Caniapiscau) et du Golfe-du-Saint-Laurent (Carte 2).



Carte 1 : Nord-du-Québec (tirée du MAMROT¹²)

¹² http://www.mamrot.gouv.qc.ca/pub/organisation_municipale/cartotheque/Region_10.pdf



Carte 2 : Carte de la Côte-Nord (tirée du MAMROT¹³)

Du point de vue géologique¹⁴, les trois régions appartiennent au Bouclier canadien qui, avec ses 4,8 millions de km² représentent la région physiographique la plus vaste du Canada (32 % de sa superficie). Le Bouclier, socle précambrien de granite et de gneiss, est recouvert de sédiments diversement plissés et métamorphisés.

3.3.1 Les communautés du Nunavik

Cette section présente le profil territorial et socio-économique des communautés.

3.3.1.1 Profil du territoire

La région du Nunavik couvre une superficie d'un peu plus de 500 000 km² correspondant environ au tiers de la province de Québec et allant de la province de Terre-Neuve et Labrador à

¹³ http://www.mamrot.gouv.qc.ca/pub/organisation_municipale/cartotheque/Region_09.pdf

¹⁴ http://www.larousse.fr/encyclopedie/divers/province_de_Qu%C3%A9bec_g%C3%A9ographie_physique/187057

l'est jusqu'à la baie d'Hudson à l'ouest, du détroit d'Hudson et de la baie d'Ungava au nord jusqu'au 55^e parallèle au sud (ARK, 2013 :2)



Carte 3 : Région du Nunavik (tirée d'ARK 2013)

Le territoire du Nunavik est administré par l'ARK. Les données cette dernière¹⁵ sur le territoire administré sont les suivantes :

- La région présente des paysages diversifiés et les écosystèmes y sont fragiles. Plusieurs aspects sont à surveiller : l'érosion des berges, la biodiversité, les circuits migratoires, les espèces menacées ou vulnérables, les milieux humides et les cours d'eau.
- La région recoupe deux types de climat : arctique dans la partie septentrionale et subarctique dans la partie méridionale, ce qui se traduit par des températures minimales peuvent atteindre -50 °C en hiver et les maximales, 30 °C en été, températures influencées localement par la présence de grands plans d'eau (baies d'Hudson et d'Ungava). Le pergélisol continu (au nord) et discontinu (au sud) est présent même si son intégrité est menacée par les changements climatiques.
- Ces changements du climat devraient entraîner éventuellement une augmentation des précipitations pour la région. Présentement, la moyenne des précipitations totales annuelles varie de 300 mm au nord à 700 mm plus au sud, ce qui rend le Nunavik

¹⁵ <http://www.krg.ca/fr/>

relativement sec lorsque comparé au reste du Québec (plus de 1000 mm de pluie et de neige chaque année).

- Les glaces, qui recouvrent les eaux marines entre les mois de novembre et juillet et influencent grandement le transport maritime des marchandises, seront elles aussi sujettes à l'action des changements climatiques.

Les terres sont affectées à différents usages : activités de subsistance, territoires d'intérêt (historique ainsi qu'esthétique ou écologique), usages multiples et enfin, affectation urbaine. Ce dernier usage comprend les infrastructures des villages nordiques, dont les lieux d'enfouissement des déchets solides.

En termes de disposition des matières résiduelles, les habitants font donc face à un terrain surtout constitué d'argile avec des affleurements rocheux, présentant soit du pergélisol ou des lentilles de glace, c.-à-d. un ensemble de conditions le rendant peu propice à l'enfouissement.

3.3.1.2 Profil démographique et socio-économique

L'ARK (2013 :10-11) mentionne que :

« Le Nunavik compte plus de 11 500 résidents¹⁶ dont plus de 10 000 sont Inuit [*sic*]. La population est répartie dans quatorze villages le long des côtes de la baie d'Ungava, du détroit d'Hudson et de la baie d'Hudson. Situés au-delà du 55^e parallèle, tous ces villages, sauf quatre, comptent moins de 1 000 habitants. Les villages nordiques les plus peuplés sont ceux de Kuujuaq, de Puvirnituk, de Salluit et d'Inukjuak. La population du Nunavik est jeune. Plus de 60 % des habitants sont âgés de moins de 30 ans, soit le double de la proportion correspondante dans le sud du Québec. [...]

Chez les Inuit [*sic*], le taux de croissance annuel de la population est évalué à près de 3 %, soit de quatre à cinq fois supérieur à la moyenne québécoise. Cette forte croissance aura, entre autres conséquences, celle d'exercer une pression additionnelle sur les infrastructures et les services incluant une augmentation de production de matières résiduelles ».

Le tableau 1 présente la population et la projection pour 2020 des communautés du Nunavik. Il est à noter que c'est ce tableau qui sera utilisé dans la présente étude pour la quantification des matières résiduelles.

¹⁶ Il est à noter que le nombre d'habitants varie quelque peu d'une source à l'autre.

Tableau 1 : Population et projection de la population pour 2020 des communautés du Nunavik (Statistiques Secrétariat aux affaires autochtones, 2012)

Communauté	Population 2012 résidente autochtone	Estimation 2020
Umiujaq	430	567
Inukjuak	1586	2287
Puvirnituaq	1486	1852
Akulivik	590	676
Ivujivik	323	460
Salluit	1318	1802
Kangiqsujuaq	655	777
Quaqtaq	341	401
Kangirsuk	488	569
Aupaluk	178	220
Tasiujaq	298	317
Kuujjuaq	1740	2887
Kangiqsualujjuaq	813	859
Whapmagoostui	921	962
Kuujjuarapik	569	602

La population fluctue dans les villages de façon saisonnière et en fonction des activités du secteur de la construction et de l'exploration minière. L'ARK (2013 :11) mentionne que :

« Pour le secteur de la construction, près de 415 employés provenant de l'extérieur ont été engagés en 2011. Ces employés non-résidents sont logés et nourris dans des camps (temporaires ou non) prévus à cet effet, propriété des villages nordiques ou des compagnies de construction.

Pour le secteur de l'exploration minière, les chiffres exacts de travailleurs provenant de l'extérieur de la région sont non disponibles, mais une évaluation d'environ 300 employés pour la saison 2011 serait une estimation acceptable. Ces travailleurs sont parfois logés dans les villages (lorsque l'accès au site d'exploration le permet) ou dans des camps temporaires près du site d'exploration.

Pour ce qui est du secteur touristique, les pourvoies ont employé près de 70 personnes non résidentes en 2011. Le nombre de visiteurs reliés à ce secteur touristique était de 1850 en 2011. En ce qui concerne les parcs Nunavik, ils ont accueilli plus de 120 touristes en 2011. Il est à noter que les touristes demeurent des gens de passage et occupent les établissements d'hébergements dans les communautés donnant accès aux territoires reliés à l'activité touristique visée (pourvoies, parcs, croisières, etc.). »

L'annexe 1 présente des cartes des pourvoiries (selon la Fédération des pourvoiries) et des activités minières.

Au niveau des institutions, commerces et industries de la région, l'ARK (2013 :12-13) mentionne que :

« [...] le secteur des entreprises privées et coopératives et le secteur public parapublic se séparent chacun la moitié des emplois disponibles dans la région. [...] À l'extérieur des villages, l'activité est caractérisée par l'exploitation des ressources fauniques à des fins de subsistance et à des fins touristiques.

Chaque village est doté d'une ou plusieurs écoles qui offrent l'enseignement de niveaux primaire et secondaire ou adulte. [...] L'indice de vie chère est très élevé dans le Nord et cette situation économique désavantageuse fait que l'écart entre les régions métropolitaines du Québec et le Nunavik pour l'achat de denrées est d'environ 40 %. Dans ce contexte, les activités de subsistance sont très importantes.

Le tableau 2 résume les emplois liés à plusieurs secteurs au Nunavik.

Tableau 2 : Emplois dans la région du Nunavik (ARK, 2013)

Secteur	Nombre d'emplois
Exploitation minière	1400, dont 16% Inuit
Exploration minière	375
Hydro-Québec	27 dont 23 Inuits
Transport	415, dont 115 à temps partiel
Construction	550, dont 130 Inuits
Commerces et coopératives	420, dont 150 à temps partiel
Hôtels	135, dont 50 à temps partiel
Public et parapublic	2800 emplois dont 650 à temps partiel

Le secteur de la construction est en augmentation dans les régions nordiques. L'ARK (2013 : 15) mentionne que :

« Ce secteur est en grande partie subventionné par le gouvernement et est en essor depuis plusieurs années. Le prix de revient d'une maison est excessif dans la région à cause, entre autres, des coûts élevés de transport des matériaux, d'hébergement de la main-d'œuvre (recrutée en grande partie dans le sud du Québec) et de fabrication (notamment en ce qui concerne l'isolation et la conception adaptée). Ce secteur continuera d'être en pleine effervescence dans les prochaines années puisqu'on prévoit la construction de centaines de logements additionnels sur une période de cinq ans afin de pallier [sic] au manque actuel d'habitation, principalement occasionné par l'accroissement démographique. »

Le secteur des résidus de construction, rénovation et démolition (ou CRD) représentera donc un enjeu important, tant pour la réduction à la source que pour la gestion dans les prochaines années au Nunavik.

3.3.2 Région de Schefferville, Matimekosh–Lac-John, Kawawachikamach

Cette section présente le profil territorial et socio-économique de la région Schefferville, Matimekosh–Lac-John, Kawawachikamach.

3.3.2.1 Profil du territoire

Localisé au nord-est du Québec, le territoire de la MRC de Caniapiscau est très vaste puisqu'il couvre une superficie de plus de 80 000 kilomètres carrés, ce qui en fait la deuxième plus grande MRC de la province. Il englobe les villes de Fermont et Schefferville ainsi que les deux communautés autochtones de Matimekosh-Lac John (Montagnais) et Kawawachikamach (Naskapis). Par sa localisation, entre le 51^e et le 55^e parallèle, elle a la caractéristique d'être la MRC la plus au nord du Québec. Les deux municipalités de la MRC de Caniapiscau ne sont rattachées entre elles par aucune route. La distance qui les sépare, à vol d'oiseau, est d'environ 250 km (PGMR Caniapiscau, 2001).

Dans cette région, les hivers sont longs et froids. La durée moyenne de la saison de croissance varie de 110 à 120 jours et la période de gel des lacs et des cours d'eau, qui dure de six à huit mois, a des effets sur plusieurs activités. Les précipitations locales sont de l'ordre de 700 à 1 000 mm par année, dont 45 %, sous forme de neige.

La forêt couvre presque entièrement le territoire de la MRC de Caniapiscau. Compte tenu des rigueurs climatiques, on y retrouve du pergélisol discontinu et la forêt est caractérisée par une faible densité, peu d'espèces (plus de 80% d'épinettes) et une variation notable du couvert végétal du sud au nord.

En 2007, dix pourvoiries avaient une adresse et des activités à Schefferville.

À Schefferville, la MRC Caniapiscau (2002 :15-16) mentionne que :

« La trame urbaine est de forme concentrique et la fonction résidentielle et majoritairement de type unifamilial et bifamilial.

Les anciennes installations de la compagnie minière IOC, situées à l'ouest de la ville, ont reçu une affectation industrielle, la Ville désirant confirmer la vocation de cette partie du territoire qui pourrait éventuellement connaître un certain regain.

À l'extérieur de ces zones, les terres sont principalement utilisées à des fins d'exploitation et de mise en valeur des ressources, particulièrement au niveau récréotouristique et des activités de villégiature. Ces sites de villégiature associés dans certains cas à des bases d'exploitation de pourvoiries avec des activités de dépeçage de caribous, principalement

au Lac Squaw et au Lac Chantal, font d'ailleurs l'objet d'une production considérable de déchets au temps d'achalandage (environ neuf semaines).

À partir du centre-ville de Schefferville, un réseau de voies de circulation carrossables donne accès aux trois villages autochtones (Matimekosh, Lac-John et Kawawachikamach), aux lacs Squaw et Chantal de même qu'au barrage Manihek ».

Pour les réserves autochtones, la MRC de Caniapiscau (2002; 16-17) mentionne que :

« Trois réserves autochtones habitent le territoire de la MRC de Caniapiscau, les Montagnais, localisés dans les réserves de Matimekosh et du Lac-John de même que les Naskapis situés à Kawawachikamach. [...]

En 1972, année de l'établissement de Matimekosh, les Montagnais s'y sont déplacés avec la création de cette réserve [...] située au bord du Lac Pearce contigu à la Ville de Schefferville tandis que la communauté du Lac-John est située à 3,5 km de Matimekosh et du centre de Schefferville. Leur superficie respective est de 15,91 et de 23,5 hectares. »

Les trois communautés partagent le même LEMN.

3.3.2.2 Profil démographique et socio-économique

Le tableau 3 présente la population par communauté et la projection de la population pour 2020. Il est à noter que ce sont les données contenues dans ce tableau qui seront utilisées pour la quantification des matières résiduelles.

Tableau 3 : La population et la projection pour 2020 des communautés de Schefferville, Matimekosh–Lac-John, Kawawachikamach (Recensement Canada, 2011)

Communauté	Population 2012 résidente	Population 2020 résidente
Schefferville	232	232
Matimekosh–Lac-John	715	751
Kawawachikamach	965	1 016

Pour le secteur de l'industrie, du commerce et des institutions (ICI), la MRC Caniapiscau (2002 : 29-30) mentionne :

« L'industrie touristique et principalement les activités de pourvoirie occupent la place de premier rang [*sic*] dans la région de Schefferville. Même si les activités minières ont perdu le rôle de premier plan qu'elles jouaient à l'époque de son ère prospère, il y demeure certaines activités d'exploration.

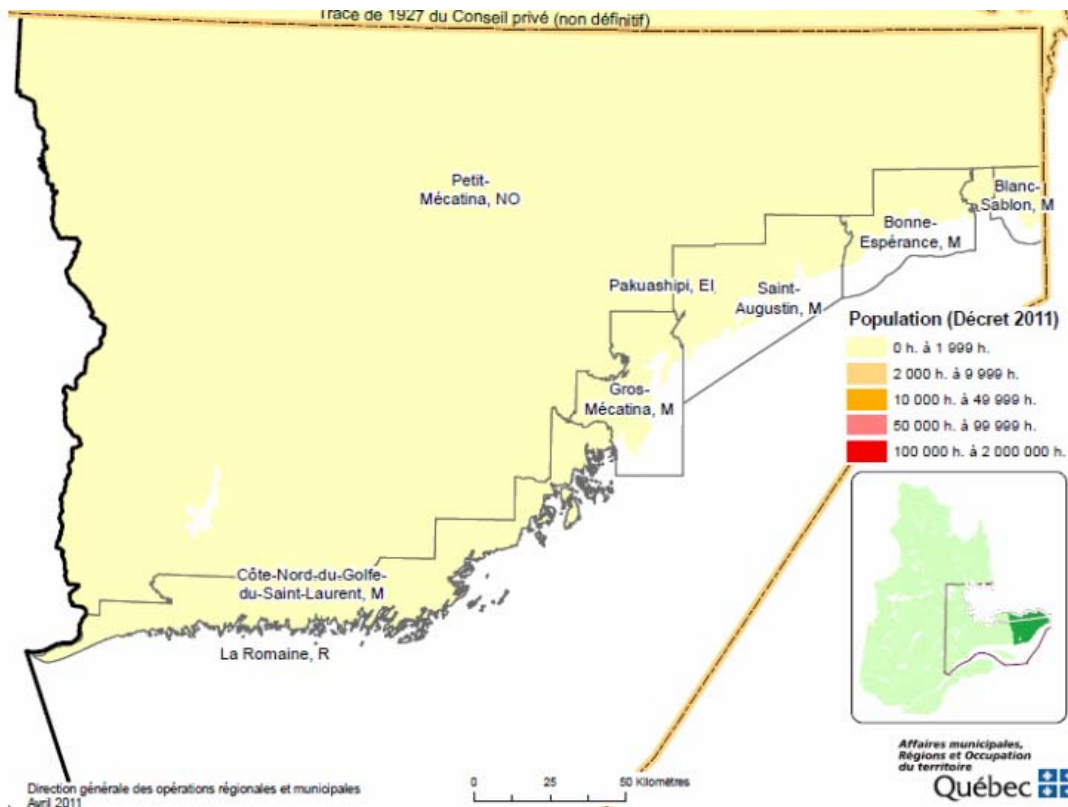
Cette industrie de la pourvoirie accueille chaque année entre 2 500 et 3 000 chasseurs et pêcheurs dans la région de Schefferville. [...] Cette activité économique offre des emplois saisonniers, soit généralement du mois de juin au mois de septembre inclusivement. Environ 85 % à 90 % de ces travailleurs résident à l'extérieur de la région et n'habitent à Schefferville que de façon temporaire.

À Schefferville, la majeure partie des emplois se concentre au niveau du secteur tertiaire. Parmi la centaine d'emplois occupés dans le secteur public, une soixantaine proviennent du Conseil des Montagnais de Matimekossh et des organismes sous sa juridiction (école, conseil de bande, dispensaire, garage, etc.). Transports Canada constitue le second employeur en importance avec une dizaine d'emplois. Les organismes publics se partagent la trentaine d'emplois résiduels (Ville de Schefferville, Société canadienne des postes, Sûreté du Québec, Chemin de fer QNS & L, etc.). À ces quelque cent emplois recensés, on peut ajouter une quinzaine d'emplois occupés par des résidents de Schefferville à l'intérieur du village naskapi de Kawawachikamach. Ces emplois relèvent des secteurs de l'enseignement et de la santé. »

3.3.3 MRC Le Golfe-du-Saint-Laurent

3.3.3.1 Profil du territoire

Créée tout récemment, en 2010, la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent occupe l'espace entre la réserve indienne de Natashquan, à l'est de la rivière Natashquan, et la frontière avec la province de Terre-Neuve-et-Labrador.



Carte 4 : MRC du Golfe-du-Saint-Laurent (tirée du MAMROT, 2011)

Le plateau de la Basse-Côte-Nord est dominé par un socle rocheux. Peu accessible par voie terrestre, la région compte une faible population répartie le long du littoral.

La côte rocheuse à l'est de Natashquan est constituée d'une frange côtière morcelée où l'altitude n'excède guère 150 mètres. Derrière cette côte, le plateau du Petit Mécatina, d'une structure géologique faillée, s'élève graduellement vers le nord jusqu'à atteindre 500 mètres.

La portion marine de la région (partie de l'estuaire jusqu'à Pointe-des-Monts et du golfe du Saint-Laurent, île d'Anticosti) correspond à près de 22 % de la superficie de la région et à environ 55 % des eaux salées méridionales du Québec. Enfin, le littoral du Saint-Laurent et l'île d'Anticosti sont caractérisés par un climat plus maritime donc froid et humide.

3.3.3.2 Routes et projet routier

Transport Québec nous indique que¹⁷ :

« La Route blanche est un sentier de motoneige principalement destiné aux résidents de la Basse-Côte-Nord pour faciliter leurs déplacements l'hiver. C'est aussi le seul lien terrestre continu entre Natashquan (Pointe-Parent) et Blanc-Sablon. Ce vaste territoire, dont une

¹⁷ http://www.mtq.gouv.qc.ca/portal/page/portal/regions/cote_nord/route_blanche (consulté en juillet 2014)

partie longe le littoral du golfe du Saint-Laurent, n'est pas relié au reste du Québec par la route. Pendant la saison hivernale, le ministère des Transports entretient la Route blanche, une piste de motoneige de près de 491 km entre Natashquan (Pointe-Parent) et Blanc-Sablon. Au fil des hivers, le tracé de la Route blanche peut varier en fonction des obstacles rencontrés (lacs et rivières) et des conditions climatiques.

La route 138 menant à la Basse-Côte-Nord s'arrête, depuis le 26 septembre 2013, à Kegaska. Afin de desservir les populations plus à l'est, des bateaux et des avions ravitaillent les habitants en denrées et d'autres biens de consommation. L'été, le ministère des Transports entretient aussi quelques tronçons de route entre certaines localités, comme de Vieux-Fort à Blanc-Sablon. Lorsque l'hiver arrive, la Route blanche prend la relève. »

Toutefois, le ministère des Transports prévoit le désenclavement de ce territoire, tout d'abord par un tronçon de 44 km entre Natashquan et Kegaska ouvert en 2013. Il est maintenant prévu de prolonger la route 138 de 400 km entre Kegaska et Blanc-Sablon¹⁸.

Cette nouvelle infrastructure risque d'avoir un impact majeur sur la façon dont sera envisagée la gestion des matières résiduelles dans les années à venir.

Notons que pour l'instant, on peut toutefois parvenir à Blanc-Sablon en voiture à partir de la province de Terre-Neuve-et-Labrador ainsi qu'à partir de la ville de Fermont, située dans la MRC Caniapiscau.

3.3.3.3 Démographie

Le tableau 4 présente la répartition de la population selon les municipalités de la MRC Le-Golfe-du-Saint-Laurent en 2011. Le tableau montre que la moitié de la population est située dans les municipalités de Blanc-Sablon et de la Côte-Nord-du-Golfe-du-Saint-Laurent. Ces municipalités sont situées aux deux extrémités de la MRC.

Tableau 4 : Répartition de la population selon les municipalités de la MRC Le-Golfe-du-Saint-Laurent, 2011 (tirée de Mallette, 2012 : 4)

Municipalité	Population	Proportion	Superficie (km ²)
Blanc-Sablon	1 225	27,5 %	254,49
Côte-Nord-du-Golfe-du-Saint-Laurent	1 016	22,8 %	2 783,59
Bonne-Espérance	797	17,9 %	721,28
Saint-Augustin	884	19,8 %	1 435,82
Gros-Mécatina	537	12,0 %	961,46
Total	4 459	100 %	6 156,64

Source : MAMROT, Répertoire des municipalités du Québec, en ligne : <http://www.mamrot.gouv.qc.ca/repertoire-des-municipalites/fiche/municipalite>

¹⁸ http://www.mtq.gouv.qc.ca/portal/page/portal/entreprises/zone_fournisseurs/c_affaires/pr_routiers/prolongement_de_la_route_138_entre_natashquan_et_vieux_fort (consulté en juillet 2014)

Pour le profil démographique de la région, Mallette (2012 : 5) mentionne que :

« [...] la population totale de la MRC Le-Golfe-du-Saint-Laurent s'élevé à 4 459 habitants, ce qui représente 5,1 % de la population de la Côte-Nord (87 461 habitants). Cette MRC occupe l'avant-dernier rang de la région en termes de population.

[...], le taux de variation de la population est négatif. Ainsi, de 1996 à 2010, la population a diminué de 7,8 %. [...]. Les données sur la répartition de la population selon l'âge indiquent que 17,4 % de la population de la MRC est âgée de 0 à 14 ans. Pour ce qui est de la proportion de la population âgée de 15 à 64 ans, elle est similaire à la moyenne régionale (69,9 % contre 69,3 %). Finalement, la population âgée de 65 ans et plus compte pour 12,7 % de la population de la MRC, comparativement à 13,8 % pour l'ensemble de la région.

Par ailleurs, le groupe d'âge des 0 à 14 ans a connu une forte baisse (17,3 %), la plus importante de tout le territoire nord-côtier. Celui des 15 à 64 ans est resté stable (0,2 %), alors que le groupe des 65 ans et plus a connu une hausse de 3,5 %.

[...] la population de la MRC devrait diminuer de 15,9 %, soit le taux le plus important de la région. La MRC devrait donc perdre 840 habitants pour se situer, en 2031, à 4 444 habitants ».

En bref, la population de la MRC Le-Golfe-du-Saint-Laurent devrait diminuer de 9 % d'ici 2020. Toutefois, nous allons conserver la même population pour les projections de 2020 afin d'être conservateurs dans notre analyse.

Le tableau 5 présente la population et la projection pour 2020 des communautés de la MRC Le-Golfe-du-Saint-Laurent. Il est à noter que ce sont les données contenues dans ce tableau qui sont utilisées pour la quantification des matières résiduelles.

Tableau 5 : La population et la projection des populations pour 2020 des communautés de la MRC Le-Golfe-du-Saint-Laurent (Recensement Canada, 2011)

Communauté	Population 2011 résidente	Population 2020 résidente
Kegaska	130	130
La Romaine (Unamen Shipu)	1050	1050
Chevery	300	300
Harrington Harbour	300	300
Tête-à-la-Baleine	250	250
Mutton Bay	192	192
La Tabatière	499	499
Pakuashipi	300	300
Saint-Augustin	791	791

Old Fort Bay	347	347
Rivière St-Paul	468	468
Middle Bay	52	52
Brador	136	136
Lourdes-de-Blanc-Sablon et Blanc-Sablon	1075	1075

Les emplois dans cette région sont dans le secteur des services, de l'éducation et de la santé. Mallette (2012 : 5) mentionne que :

« [...] plusieurs personnes (principalement des hommes) de la MRC travaillent sur une base saisonnière à l'extérieur du Québec (le Labrador, l'Ontario et les autres provinces). Ces emplois saisonniers bien rémunérés et la période de chômage « volontaire » permettent de continuer à pratiquer des activités de loisirs saisonniers (chasse, pêche, motoneige, etc.). Ce mode de vie est perçu comme étant un moyen de demeurer dans la région une partie de l'année. Pendant ce temps, les femmes occupent plutôt des emplois réguliers dans les secteurs des services, de l'éducation et de la santé (source : groupe de discussion du 3 février 2012) ».

Dans la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent, plusieurs communautés (14) partagent leur LEMN (9), tel que mentionné dans le tableau 6.

Tableau 6 : Distribution des LEMN dans les communautés de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent

LEMN	Communautés
Kegaska	Kegaska
La Romaine	La Romaine
Chevery	Chevery
Harrington Harbour	Harrington Harbour
Tête-à-la-Baleine	Tête-à-la-Baleine, La Baie des Moutons
La Tabatière	La Tabatière
Pakuashipi	Pakuashipi
Saint-Augustin	Saint-Augustin
Bonne-Espérance	Old Fort Bay, Rivière Saint-Paul, Middle Bay
Blanc-Sablon	Brador, Lourdes-de-Blanc-Sablon et Blanc-Sablon

3.4 LES COMMUNAUTÉS MINIÈRES EN TERRITOIRE NORDIQUE

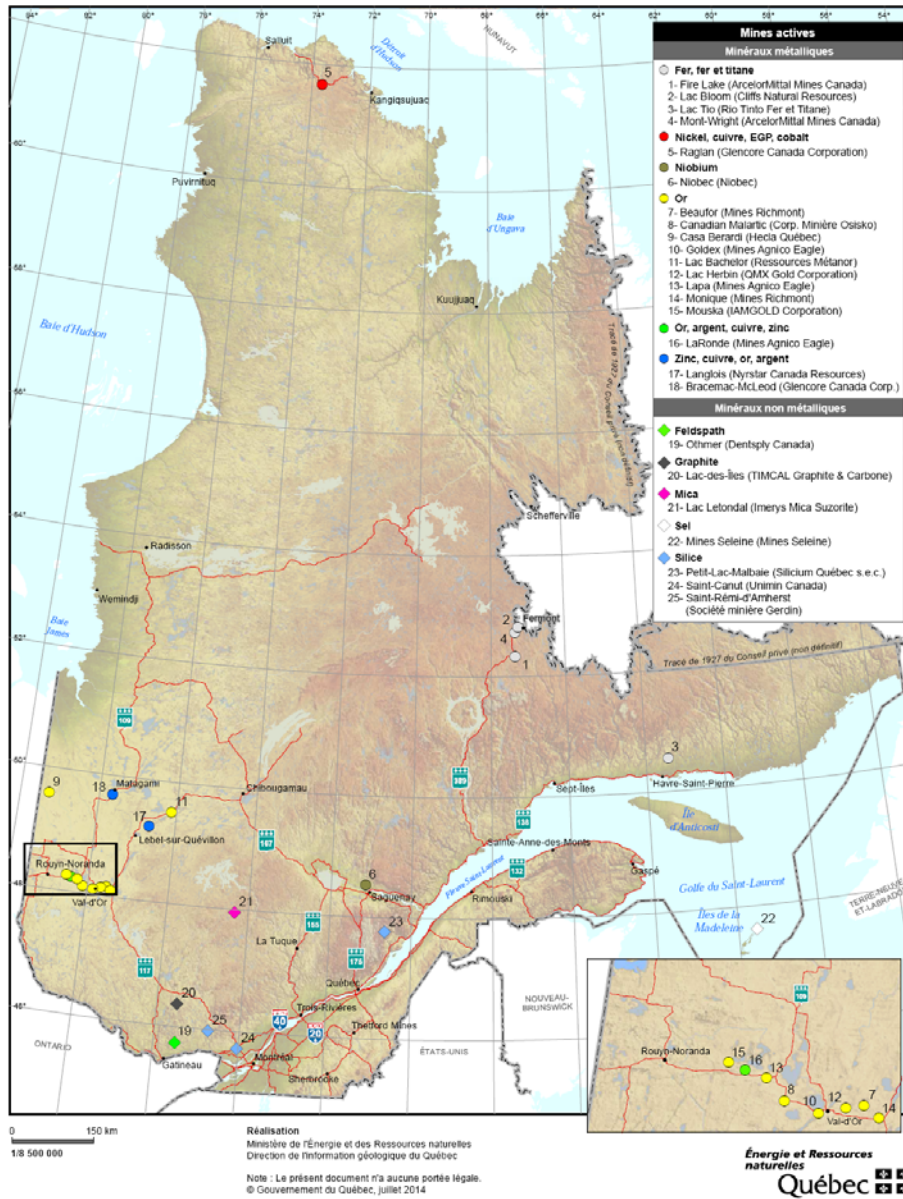
Les mines actives au Québec sont pour la plupart situées en-dessous du 55° parallèle comme le montre cette carte du Ministère de l'énergie et des ressources naturelles de 2014. L'exception est la Mine Raglan, située dans le Nunavik, entre les communautés de Salluit et de Kangiqsujuac. La carte 5 montre également qu'il n'y a aucune mine active dans la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent.

La mine Raglan emploie 950 personnes dont une partie est autochtone. Les employés travaillent majoritairement sur un horaire rotatif de type « fly-in / fly-out », i.e. qu'ils viennent faire leur travail en condensé sur le site de la mine et repartent à l'extérieur pour leurs jours de congé. Voici les conditions d'hébergement qui sont proposées sur le site de la Mine Raglan¹⁹ :

- Les employés se rendent à la mine en avion;
- Les employés vivent dans un complexe d'hébergement;
- Les employés travaillent 3 semaines consécutives qui sont suivies de 2 semaines de congé;
- Le complexe offre toutes les installations, comme un gymnase (badminton, soccer, volley-ball et autres), des salles de conditionnement physique et plusieurs aires de divertissement et de détente (salons, billard, salle de musique avec instruments, etc.);
- Le complexe d'hébergement compte plus de 800 chambres;
- Les employés ont leur propre chambre avec salle de bain privée;
- L'entretien ménager du complexe est effectué toutes les semaines;
- Le complexe offre une aire de restauration où l'on propose une grande variété de menus.

¹⁹ <http://www.mineraglan.ca/FR/Emplois/Pages/lemeilleurdedeuxmondesdifférents.aspx>

Mines actives



Carte 5 : Principales mines en activité sur le territoire québécois

4 Méthodologie

Le profil de la gestion des matières résiduelles de la région du Nunavik, Schefferville, Matimekossh–Lac-John, Kawawachikamach et celle de la MRC Le-Golfe-du-Saint-Laurent a été réalisé en 4 étapes :

- 1- Revue de littérature des documents existants sur les régions visées ;
- 2- Inventaire des sites d'enfouissement existants à l'aide de Google Earth et des certificats d'autorisation environnementale ;
- 3- Discussion avec les intervenants liés aux matières résiduelles et à la gestion des matières résiduelles ;
- 4- Évaluation des quantités de déchets.

4.1 REVUE DE LA LITTÉRATURE

La liste des documents pertinents consultés est dans la section Bibliographie. Ces documents ont permis de déterminer le profil territorial, démographique et socio-économique des populations en place ainsi que les modes opératoires de gestion des matières résiduelles.

4.2 INVENTAIRE DES SITES D'ENFOUISSEMENT

La plateforme Google Earth permet, pour certains secteurs, d'identifier des objets d'une grandeur de 5 à 10 m. À cette résolution, les sites d'enfouissement sont apparents et on peut même y distinguer les zones de récupération.

Les certificats d'autorisation environnementale, de leur côté, peuvent indiquer la date de mise en service du site et sa localisation. Toutefois, les archives numériques datent de 2007. Ainsi, tous les certificats des sites d'enfouissement mis en service avant cette date sont introuvables numériquement²⁰.

4.3 DISCUSSION AVEC LES INTERVENANTS

Les conversations téléphoniques avec les intervenants ont permis de préciser certaines informations : les initiatives, les modes opératoires, le transport de marchandise et de déchets, etc. On peut consulter à l'annexe 2 la liste des contacts.

Les contacts ont été pris avec les compagnies de transport dans l'espoir de caractériser les flux de matières qui sont susceptibles de générer des matières résiduelles mais le détail des matières transportées ne permet pas de faire ce calcul.

²⁰ Les documents papiers existent cependant. Les informations peuvent être obtenues en faisant une demande au bureau régional du MDDELCC via la Loi d'accès à l'information.

4.4 ÉVALUATION DES QUANTITÉS DE MATIÈRES RÉSIDUELLES

On reconnaît généralement quatre types de caractérisation (Grégoire, 2008 : 6) :

- 1) L'analyse directe des déchets : cette méthode consiste à quantifier réellement les déchets en procédant au pesage d'échantillons triés par catégories de matières recyclables ou valorisables.
- 2) L'analyse des flux de matériaux : cette méthode consiste à estimer la quantité des différents matériaux présents dans le flux de déchets en se basant sur les registres de production ou d'achat, en procédant aux ajustements voulus afin de prendre en compte les importations et les exportations.
- 3) L'analyse d'enquête : cette méthode consiste à estimer la quantité des différents matériaux présents dans le flux de déchets en se servant de données provenant de la littérature.
- 4) L'analyse empirique : cette méthode consiste à utiliser les données recueillies à l'aide des trois types de caractérisations susmentionnés afin d'établir des rapports empiriques (règles du pouce) ou des équations qui peuvent servir à estimer des quantités ou la composition des matières résiduelles.

En l'absence de mesures précises sur le terrain, la quantité de matières résiduelles a été évaluée à l'aide de la méthode empirique. Les facteurs permettant d'établir les rapports empiriques pour alimenter les équations ont été tirés de la littérature pertinente pour des situations comparables (communautés isolées en milieu nordique) en choisissant les données les plus conservatrices pour limiter les sous-évaluations. Les chiffres issus de la littérature ayant servi à l'élaboration de la méthodologie sont présentés à l'annexe 3.

4.4.1 Calcul des matières résiduelles générées par les communautés

La quantification des matières résiduelles envoyée à l'enfouissement est réalisée à l'aide l'équation suivante :

$$M_{MR} = Population \times TG_{MR}$$

$$M_{MR} = Population \times TG_{MR}$$

M_{MR} :	Masse des matières résiduelles (kg)
Population :	Nombre de personnes résidant dans le village
TG_{MR} :	Taux de génération des matières résiduelles (kg. pers ⁻¹ .an ⁻¹)

Le taux de génération de matières résiduelles des communautés et des villages nordiques utilisé est celui du Territoire-du-Nord-Ouest (1012 kg. pers⁻¹.an⁻¹) de Statistique Canada (2006). Ce facteur est le facteur le plus représentatif des régions étudiées et le plus conservateur.

4.4.2 Calcul des matières résiduelles par le secteur résidentiel

La quantification des matières résiduelles résidentielles envoyée à l'enfouissement est réalisée à l'aide l'équation suivante :

$$M_{MRR} = M_{MR} \times F_R$$

$$M_{MRR} = M_{MR} \times F_R$$

- M_{MRR} : Masse des matières résiduelles provenant du secteur résidentiel (kg)
 M_{MR} : Masse des matières résiduelles (kg)
 F_R : Fraction des matières résiduelles générées par le secteur résidentiel (%)

La fraction des matières résiduelles générées par le secteur résidentiel utilisée est 44 %. Ce pourcentage est obtenu par la division du taux de génération des matières résiduelles du secteur résidentiel (446 kg.pers⁻¹.an⁻¹) par celui de la génération des matières résiduelles totale (1 012 kg.pers⁻¹.an⁻¹)

La quantité de matières résiduelles par type est évaluée à l'aide des facteurs de caractérisation tirée de Rasmus Eisted, Thomas H. Christensen, (2011) (voir tableau 7). L'équation suivante a été utilisée pour caractériser ces matières résiduelles :

$$M_i = M_{MRR} \times FC_R$$

$$M_i = M_{MRR} \times FC_R$$

- M_i : Masse de la matière résiduelle I (kg)
 M_{MRR} : Masse des matières résiduelles résidentielles (kg)
 FC_R : Facteur de caractérisation du secteur résidentiel de la matière résiduelle I (%)

Tableau 7 : Facteur de caractérisation de chaque type de matières résiduelles du secteur résidentiel (Source : Rasmus Eisted, Thomas H. Christensen, 2011)

Fraction Matière	Déchets domestiques groenlandais
	(%)
Papier	8,4
Carton	3,0
Métal: non-aluminium	1,5
Métal: aluminium	0,5
Verre	7,1
Plastiques	2,4
Bois	1,0
Biodéchets	42,8
Combustibles	30,4
Non-combustibles	1,8
Résidus domestiques dangereux : batteries	0,1
Résidus domestiques dangereux : déchets	0,6

électriques et électroniques	
Résidus domestiques dangereux : autres	0,5
Total	100

4.4.3 Calcul des matières résiduelles générées par le secteur des ICI

La quantification des matières résiduelles envoyées à l'enfouissement provenant du secteur des ICI est réalisée à l'aide de l'équation suivante :

$$M_{MRICI} = M_{MR} \times F_{ICI}$$

$$M_{MRICI} = M_{MR} \times F_{ICI}$$

M_{MRICI} : Masse des matières résiduelles provenant du secteur des ICI (kg)
 M_{MR} : Masse des matières résiduelles (kg)
 F_{ICI} : Fraction des matières résiduelles générées par les ICI (%)

La fraction des matières résiduelles générées par le secteur des ICI utilisée est 10 %. Ce pourcentage est obtenu par la soustraction de la quantité totale générée (1 012 kg.pers⁻¹.an⁻¹) par la somme de la quantité de matières résiduelles générées par le secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition (CRD) (465 kg.pers⁻¹.an⁻¹) et le secteur résidentiel (446 kg.pers⁻¹.an⁻¹), résultat divisé par la quantité totale de matières résiduelles générée (1 012 kg.pers⁻¹.an⁻¹). La fraction de 10% ne considère cependant pas les minières. La valeur de 1012 kg par personne serait sûrement plus élevée si elles étaient incluent. Considérant la spécificité de cette industrie, il est plus pertinent de la traiter séparément, car chacune des minières a son propre LEMN et donc ces résidus d'ICI ne sont pas comptabilisés avec ceux d'une communauté.

La quantité de matières résiduelles par type est évaluée à l'aide des facteurs de caractérisation des matières résiduelles (tableau 8) :

$$M_I = M_{MRICI} \times FC_{ICI}$$

$$M_I = M_{MRICI} \times FC_{ICI}$$

M_I : Masse de la matière résiduelle I (kg)
 M_{MRICI} : Masse des matières résiduelles résidentielles (kg)
 FC_{ICI} : Facteur de caractérisation des ICI de la matière résiduelle I (%)

Tableau 8 : Facteurs de caractérisation des matières résiduelles du secteur des ICI (RECYC-QUÉBEC, 2009)

Type de matières résiduelles	Facteur de caractérisation (%)
Papier/carton	25,59
Verre	2,93
Métal	4,72
Plastique	11,06
Matières organiques	23,92
RDD et encombrants	27,39
Autres	4,39
Total	100,00

Note : calcul basé sur le nombre d'employés à temps plein au Nunavik à partir des facteurs de caractérisation de chacun des types de matières résiduelles de RECYC-QUÉBEC, 2009c. Les données trouvées pour les Territoires du Nord-Ouest ne comportent pas de données spécifiques aux ICI, seulement des données sur la caractérisation à l'enfouissement des déchets.

4.4.4 Calcul des matières résiduelles générées par le secteur des CRD

La quantification des matières résiduelles provenant du secteur des CRD est réalisée à l'aide de l'équation suivante :

$$M_{MRCRD} = M_{MR} \times F_{CRD}$$

$$M_{MRCRD} = M_{MR} \times F_{CRD}$$

M_{MRCRD} : Masse des matières résiduelles provenant du secteur des CRD (kg)
 M_{MR} : Masse des matières résiduelles (kg)
 F_{CRD} : Fraction des matières résiduelles générées par le secteur des CRD (%)

La fraction des matières résiduelles générées par le secteur des CRD utilisée est 46 %. Ce pourcentage est obtenu par la division du taux de génération des matières résiduelles du secteur des CRD (465 kg.pers⁻¹.an⁻¹) par celui de la génération des matières résiduelles totale (1 012 kg.pers⁻¹.an⁻¹).

La quantité de matières résiduelles par type est évaluée à l'aide des facteurs de caractérisation des matières résiduelles (ARK, 2013) présentés dans le tableau 9 :

$$T_I = M_{MRCRD} \times F_{CRD}$$

$$T_I = M_{MRCRD} \times F_{CRD}$$

T_I : Masse de la matière résiduelle I (kg)
 M_{MRCRD} : Masse des matières résiduelles du secteur des CRD (kg)

FC₁: Facteur de caractérisation des ICI de la matière résiduelle I (%)

Tableau 9 : Facteurs de caractérisation du secteur des CRD (ARK, 2013)

Type de matières résiduelles	Proportion (%)
Bois	30
Métaux	10
Papier-carton	10
Plastiques, bardeaux, gypse	50
Total	100

4.5 REGROUPEMENT DE L'INFORMATION

Pour chacune des communautés, l'information issue de la littérature, des entrevues ou des calculs a été colligée dans des fiches qui pourront constituer un outil de suivi pour chacune des communautés et pour le gouvernement du Québec. L'ensemble des fiches est disponible à l'annexe 4 et constitue un état des lieux des connaissances disponibles à l'été 2014.

5 Profil de la gestion des matières résiduelles

Ce chapitre présente le profil de la gestion des matières résiduelles des trois régions étudiées. Les communautés seront présentées comme suit : le Nunavik, Schefferville, Matimekossh–Lac-John, Kawawachikamach et Le Golfe-du-Saint-Laurent.

Dans tous les cas, le règlement sur les lieux d'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles (section 4, LEMN) s'applique. Il spécifie (art. 99) que les résidus domestiques accumulés au LEMN doivent être brûlés une fois par semaine

5.1 LES COMMUNAUTÉS DU NUNAVIK

Cette section présente le profil général des matières résiduelles des communautés du Nunavik soit les cycles de vie, les modes opératoires et les quantités estimées de matières résiduelles.

5.1.1 Cycle de vie des matières résiduelles

À l'exception des déchets issus des activités de subsistance, le cycle de vie des matières résiduelles dans les communautés du Nunavik commence par le transport des biens de consommation par bateau ou par avion²¹. Les voies d'entrée des produits ne sont pas toutes formelles. En effet, certains produits sont transportés à partir du sud vers les communautés du Nunavik par barge et ne font l'objet d'aucun enregistrement. Une proportion inconnue est aussi transportée dans les bagages des voyageurs. Les produits sont déballés et distribués aux utilisateurs et aux détaillants pour, par la suite être consommés. De là, ils génèrent des matières résiduelles (emballages, restes, produits en fin de vie) dont certaines sont réutilisées.

Les matières résiduelles sont des matières organiques, du papier-carton, du plastique, du métal, du verre, des véhicules²² hors d'usage, des RDD, des résidus de CRD, etc. La fin de vie de chacune des matières résiduelles diffère : stockage, brûlage, transport vers des recycleurs au sud, compostage et valorisation énergétique. Les matières résiduelles sont, toutefois, majoritairement brûlées ou stockées. Une proportion non déterminée fait aussi l'objet de dépôt sauvage sur le territoire. En principe, compte tenu des approvisionnements limités dans les communautés nordiques, une proportion indéterminée des matières résiduelles qui ont un potentiel de réutilisation seront récupérées sur une base individuelle, avant la collecte ou au LEMN. Cette partie du cycle de vie est très difficile à documenter.

²¹ Il est à noter qu'une partie des denrées alimentaires provient de la chasse locale.

²² Certains auteurs comme Rasmus Eisted, Thomas H. Christensen (2011) incluent les véhicules hors d'usage dans le calcul des quantités.

5.1.2 Mode opératoire de la gestion des matières résiduelles

5.1.2.1 Réglementation

Au niveau des lois et règlements en place, l'ARK (2013 : 19-20) mentionne que :

« [...] Les 14 villages nordiques demeurent les gestionnaires des opérations reliées aux LEMN et à la collecte des matières résiduelles.

[...] les lois et règlements régissant la gestion des matières résiduelles et l'environnement au Québec sont applicables à la région. La principale réglementation en usage en termes de gestion des matières résiduelles est le REIMR (c. Q-2, r.19), qui remplace le Règlement sur les déchets solides depuis janvier 2006. Ce règlement définit les exigences opérationnelles pour les LEMN. Cette réglementation contient des dispositions concernant l'emplacement et l'installation de tels lieux d'enfouissement, le type de déchets acceptés ainsi que leur brûlage. Elle fournit aussi de l'information sur les procédures qui doivent être suivies lors de la fermeture d'un tel site.

La Loi sur les villages nordiques et l'Administration régionale Kativik (L.R.Q., c. V-6.1) stipule quant à elle que chaque village nordique a juridiction sur la gestion de ses matières résiduelles ainsi que sur leur LEMN [...].

Les villages possèdent un règlement commun concernant leurs taxes et services municipaux répondant au règlement #2010-01. Le service de collecte des MR municipales et la gestion des LEMN et des étangs d'épuration des eaux usées se réfèrent à ce règlement ».

5.1.2.2 Collecte

La collecte des matières résiduelles dans chacun des villages est la même. L'ARK (2013 : 21) mentionne pour le mode de collecte que :

« Les opérations de collectes résidentielles et commerciales sont effectuées par les villages nordiques sur une base régulière. Chaque habitation, commerce ou institution possède un bac pour ses MR généralement fabriqué en bois ou en plastique, mais certains commerces possèdent des conteneurs de métal. Toutes les matières confondues (ordures, recyclables et compostables) sont ramassées et empilées au LEMN du village dans la section domestique (inflammable). L'accès aux sites n'est pas toujours restreint ni réglementé, malgré la présence de clôtures, ce qui occasionne des déchargements effectués par des particuliers. Les entreprises de construction sont quant à elles responsables de transporter leurs matières résiduelles au LEMN, des frais additionnels leur sont parfois facturés, notamment à Kuujuaq et Kuujuarapik, en raison des volumes générés par ce type de déchets. »

5.1.2.3 LEMN

Premièrement, les LEMN sont, pour certains, en fin de vie. L'ARK (2013: 22) mentionne que

« Le service des travaux publics de l'ARK planifie de nouveaux sites dans les villages de Kuujjuarapik, Kangirsuk et Inukjuak d'ici cinq à dix ans. À Kuujjuaq, un agrandissement du site est prévu d'ici cinq ans. »

L'ARK (2013 : 22) mentionne, également, que :

« [...] les LEMN municipaux sont localisés à quelques kilomètres des communautés. Une route y donnant accès sert parfois à d'autres infrastructures : aéroport, infrastructure maritime, centrale électrique, etc. Les dimensions des sites varient beaucoup et dépendent de la grosseur des villages nordiques. La majorité des sites sont divisés en deux zones soit une constituée de matières inflammables et une, de matières ininflammables. Rappelons que ces sites accumulent les MR de tous les secteurs (municipal, ICI et CRD). Certains sites comme à Kuujjuaq, sont divisés en trois zones soit les matières résiduelles domestiques, les véhicules et encombrants et la zone réservée au métal [...].

Le triage et la mise en pile varient, d'un site à l'autre, en fonction du temps, de la main-d'œuvre et du financement impartis à la gestion des LEMN par chacun des villages nordiques. En ce qui concerne l'entreposage des matières dangereuses, seulement Kangiqsujuaq possède un abri pour ce type de matières à même son LEMN. Les autres villages n'ont plus ou moins pas de zone ou d'endroit spécifique pour entreposer adéquatement les RDD²³. »

Le tableau 10 présente une synthèse de la gestion des matières résiduelles dans les communautés du Nunavik.

²³ RDD : résidus domestiques dangereux

Tableau 10 : Synthèse de la gestion des matières résiduelles dans le Nunavik

Type de gestion	Description
Récupération	<p>Les communautés dans la région du Nunavik récupèrent ou ont récupéré de façon formelle 4 types de matières :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1- Les matières consignées (plastique et aluminium) des CRU par le biais de Boissons Gazeuses Environnement (BGE) ; 2- Les pneus hors d'usage par le biais de RECYC-QUÉBEC ; 3- Le papier-carton par le biais de Cascades ; 4- Les RDD. <p>Le mode opératoire de collecte est le même pour chaque matière :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1- Stockage des matières ; 2- Mise en conteneur ; 3- Transport par bateau ou barge ; 4- Acheminement à un port au Sud ; 5- Acheminement par camion au recycleur.
Stockage	<p>Trois types de matières résiduelles sont stockés au LEMN :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le métal, dont les carcasses de voiture ; • Les résidus de CRD (métal, bois, gypse, etc.); • Les encombrants. <p>Le mode opératoire de collecte est le même pour les trois types de MR:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Transport volontaire au site ; 2. Stockage ; 3. Réemploi de certaines pièces.
Brûlage	<p>Seuls les résidus domestiques peuvent être brûlés, tel que stipulé par le REIMR. Il existe plusieurs exceptions qui ne peuvent être brûlés dans les LEMN, notamment les pneus et les cendres de grille (article 4, 12^e alinéa ; article 8, 2^e alinéa, section 4).</p> <p>Les résidus du brûlage (mâchefers) restent sur place et sont recouverts.</p> <p>Les résidus domestiques combustibles sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Bois, papier, carton, plastique, textiles et résidus organiques <p>Mode opératoire de la collecte :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Collecte municipale • Stockage temporaire au site (moins d'une semaine) • Brûlage des matières.
Boues municipales	<p>Les villages nordiques possèdent tous des étangs de traitement (seuls Salluit et Puvirnituk ont des étangs présentement en construction) et la nécessité de les vidanger ne se fera pas avant plusieurs années. Il est fort probable que les boues soient déposées au LEMN et traitées selon le mode gel-dégel. Cela reste à confirmer avec l'ARK. Il n'y a que Puvirnituk qui rejette toujours ces eaux usées domestiques au LEMN sans traitement.</p>
Recouvrement	<p>Dans le LEMN, certaines matières pouvant être déplacées par le vent doivent être couvertes par d'autres matières.</p>

5.1.3 Résultats de la quantification des matières résiduelles

Le tableau 11 présente la quantité totale de matières résiduelles de tous les générateurs (résidentiel, ICI, CRD) envoyée au LEMN par chacune des communautés en 2012 et les quantités qui seront potentiellement envoyées pour 2020. La quantité de matières résiduelles générées par personne²⁴ est de 1012 kg. personne⁻¹. année⁻¹.

Tableau 11 : Quantité totale de matières résiduelles générée par chaque communauté du Nunavik en 2012 et la génération potentielle en 2020

Communauté	Quantité en 2012 (t)	Projection 2020 (t)
Umiujaq	435	574
Inukjuak	1 605	2 314
Puvirnituq	1 504	1 874
Akulivik	597	684
Ivujivik	327	466
Salluit	1 334	1 824
Kangiqsujaq	663	786
Quaqtaq	345	406
Kangirsuk	494	576
Aupaluk	180	223
Tasiujaq	302	321
Kuujuaq	1 761	2 922
Kangiqsualujuaq	823	869
Kuujuarapik/Whapmagoostui	1 491	1 565
Total	11 860	15 403

La figure 1 présente le portrait des matières résiduelles dans les communautés du Nunavik par type de matières. La figure montre qu'il y a un potentiel de 48 % des matières résiduelles qui peut aller au compostage (papier-carton provenant du résidentiel, des ICI et des résidus de CRD, matières organiques, et partie non-contaminée des résidus de bois des CRD). Il est à noter que le type « autres non-combustibles » représente les encombrants du secteur résidentiel et du secteur des ICI.

²⁴ Valeur la plus élevée provenant du Territoire du Nord-Ouest (Statistique Canada, 2006)

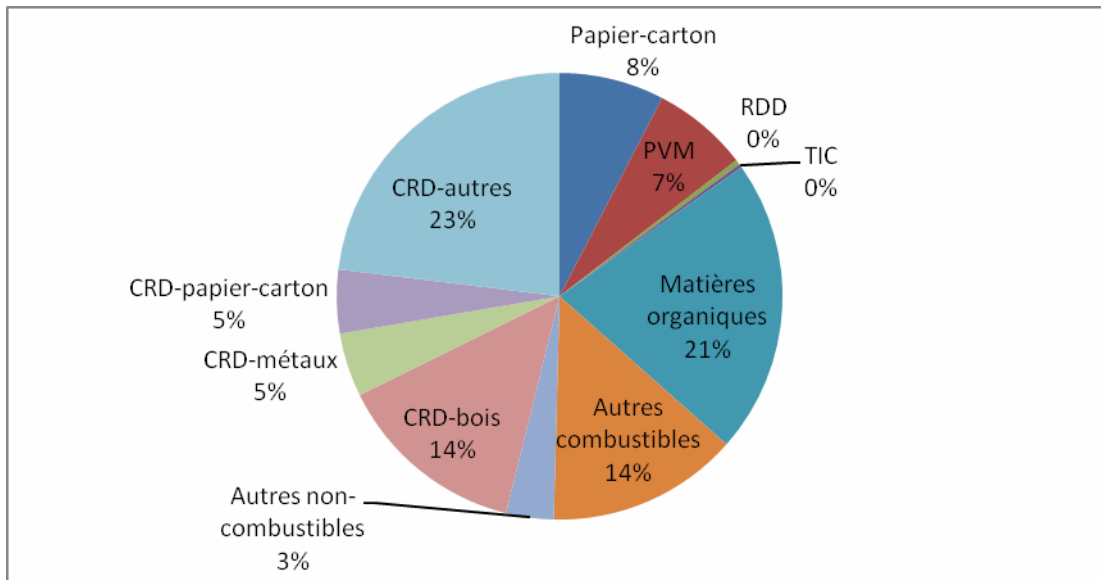


Figure 1 : Portrait des matières résiduelles dans les communautés du Nunavik par type de matières²⁵

5.1.4 Matières résiduelles générées par le secteur résidentiel

Le tableau 12 présente la quantité de matières résiduelles résidentielles envoyées au LEMN par chacune des communautés en 2012 et la quantité potentielle pour 2020. La quantité de matières résiduelles résidentielles générées par personne²⁶ est de 446 kg. personne⁻¹. année⁻¹. Il est à noter que la totalité des matières résiduelles résidentielles est brûlée au LEMN sans distinction de la matière.

²⁵ TIC : résidus des technologies de l'information et de la communication

²⁶ Valeur la plus élevée provenant de Terre-Neuve-et-Labrador (Statistiques Canada, 2006)

Tableau 12 : Quantité de matières résiduelles générées pour le secteur résidentiel par chaque communauté du Nunavik en 2012 et la génération potentielle pour 2020.

Communautés	Quantité en 2012 (t)	Projection 2020 (t)
Umiujaq	192	197
Inukjuak	707	794
Puvirnituq	663	643
Akulivik	263	235
Ivujivik	144	160
Salluit	588	625
Kangiqsujuaq	292	270
Quaqtaq	152	139
Kangirsuk	218	197
Aupaluk	79	76
Tasiujaq	133	110
Kuujjuaq	776	1 002
Kangiqsualujjuaq	363	298
Kuujjuarapik/Whapmagoostui	656	689
Total	5 226	5 434

5.1.5 Matières résiduelles générées par le secteur des ICI

Le tableau 13 présente la quantité de matières résiduelles du secteur de l'industrie, du commerce et des institutions (ICI) envoyée au LEMN par chacune des communautés en 2012 et la génération potentielle pour 2020. La quantité de matières résiduelles générées par personne²⁷ est de 101 kg. personne⁻¹. année⁻¹. Il est à noter que ces matières résiduelles, à l'exception de quelques conteneurs de métal, d'encombrants et de résidus de CRD, font partie de la collecte municipale et sont donc brûlés.

²⁷ Aucune valeur n'a été trouvée dans la littérature. La donnée est obtenue par la différence entre le facteur de génération totale et le facteur de génération de la section résidentielle et des CRD.

Tableau 13 : Quantité de matières résiduelles générées pour le secteur des ICI par chaque communauté du Nunavik en 2012 et la génération potentielle pour 2020

Communauté	Quantité en 2012 (t)	Projection 2020 (t)
Umiujaq	43	57
Inukjuak	160	231
Puvirnituaq	150	187
Akulivik	60	68
Ivujivik	33	46
Salluit	133	182
Kangijsujuaq	66	78
Quaqtaq	34	41
Kangirsuk	49	57
Aupaluk	18	22
Tasiujaq	30	32
Kuujjuaq	176	292
Kangijsualujjuaq	82	87
Kuujjuarapik/Whapmagoostui	149	157
Total	1 184	1 722

5.1.6 Matières résiduelles générées par le secteur des CRD

Le tableau 14 présente la quantité de matières résiduelles générée par le secteur des CRD (construction, rénovation, démolition) pour chaque communauté en 2012 et la génération potentielle pour 2020. La quantité de matières résiduelles du secteur des CRD générées par personne²⁸ est de 465 kg. personne⁻¹. année⁻¹ qui provient de RECYC-QUÉBEC (2004). D'autres données sont disponibles telle que 591 kg/hab./année (RECYC-QUÉBEC, 2008). Cependant ce chiffre inclut tous les agrégats récupérés (infrastructures, bâtiments, etc.) qui n'ont pas été traités in situ.

Ce chiffre varie énormément d'une année à l'autre étant donné que les projets de rénovation/construction/démolition se produisent à des fréquences très variables dans la plupart des villages du Nunavik ce qui fait qu'une valeur moyenne comme celle de 2004 nous a paru suffisante.

²⁸ Valeur moyenne du Québec (RECYC-QUÉBEC, 2004)

Tableau 14 : Quantité de matières résiduelles générée pour le secteur des CRD par chaque communauté du Nunavik en 2012 et la génération potentielle pour 2020

Communauté	Quantité en 2012 (t)	Projection 2020 (t)
Umiujaq	198	261
Inukjuak	730	1 052
Puvirnituaq	684	852
Akulivik	271	311
Ivujivik	149	212
Salluit	606	829
Kangiqtujuaq	301	357
Quaqtaq	157	184
Kangirsuk	224	262
Aupaluk	82	101
Tasiujaq	137	146
Kuujuuaq	800	1 328
Kangiqtualujuaq	374	395
Kuujuarapik/Whapmagoostui	686	720
Total	5 399	7 010

5.2 LES COMMUNAUTÉS DE SCHEFFERVILLE, DE MATIMEKOSH–LAC-JOHN, KAWAWACHIKAMACH

Cette section présente le profil général des matières résiduelles générées par les communautés de Schefferville, Matimekosh–Lac-John et Kawawachikamach, comprenant les modes opératoires et les quantités estimées de matières résiduelles.

Il est à noter que les informations sur les modes opératoires et le LEMN de Schefferville datent de 2001. Les données récentes n'ont pas pu être obtenues, car la divulgation d'information a été interrompue suite à un avis de non-conformité du MDDELCC. On présume donc que les modes opératoires sont les mêmes, mais que le gestionnaire du site a procédé aux modifications requises afin de rendre le site conforme.

5.2.1 Cycle de vie des matières résiduelles

Le cycle de vie des matières résiduelles dans les communautés de Schefferville, de Matimekosh–Lac-John, Kawawachikamach commence par le transport des biens de consommation par train ou par avion²⁹. Les produits sont déballés et distribués aux utilisateurs et aux détaillants pour, par la suite, être consommés. De là, ils génèrent des matières résiduelles.

²⁹ Il est à noter qu'une partie des denrées alimentaires provient de la chasse locale.

Les matières résiduelles sont des matières organiques, du papier-carton, du plastique, du métal, du verre, des véhicules hors d'usage, des RDD, des résidus de CRD, etc. Les modes de disposition en fin de vie de chacune des matières résiduelles comprennent le stockage, le brûlage, le transport vers des recycleurs au sud, le compostage et la valorisation énergétique. Les matières résiduelles sont, toutefois, majoritairement brûlées et stockées.

5.2.2 Mode opératoire de la gestion des matières résiduelles

Le PGMR de la MRC Caniapiscou (2002: 95-96) mentionne :

« [...] que les réceptacles doivent être munis de poignées et d'un couvercle de manière à contenir les vidanges à l'abri de l'eau, des pluies ou des neiges et ne devront pas contenir plus de 25 gallons d'ordures ménagères et devront avoir une masse maximale de 70 livres. [...]

Les commerces sont desservis trois fois par semaine, soit les lundis, les mercredis et les vendredis tandis que les résidences sont desservies les mardis. La cueillette des matières résiduelles se fait à l'aide d'une camionnette avec benne. En association avec les services d'accueil des pourvoiries, le secteur des lacs Squaw et Chantal est desservi six jours par semaine durant les périodes d'achalandage, soit durant les mois d'août et de septembre.

Afin d'éviter l'amoncellement de matières résiduelles à l'extérieur de l'espace clôturé du dépôt en tranchée et de répondre aux habitudes et aux modes de vie des populations locales, le dépôt en tranchée est accessible et tous les citoyens ont droit d'aller directement porter les matières résiduelles au dépôt en tranchée. On présuppose qu'une bonne partie des encombrants est éliminée.

Finalement, les dépenses relatives à la gestion des matières résiduelles sont imputées directement à la taxe foncière générale ».

Il est à noter que le LEMN se situe présentement sur un terrain appartenant à la municipalité (Lot 16-13 et lot 16-14).

En ce qui a trait à la gestion des carcasses de véhicule, le PGMR de Caniapiscou (2002 : 98) mentionne que :

« Le règlement numéro 95-08-02 joint à l'annexe 4D régit la disposition de carrosseries de véhicules à l'intérieur du site d'entreposage de la rue de la Gare.

Ce règlement vient préciser entre autres :

- que seuls les employés de la Ville de Schefferville ont accès au site d'entreposage qui doit demeurer verrouillé en tout temps;

- que la Ville n'exige aucun frais pour entreposer des carrosseries de véhicules cependant l'acheminement des carrosseries jusqu'au site d'entreposage est aux frais des propriétaires desdites carrosseries;
- que le drainage des fluides (huiles à moteur, à transmission, de frein, de direction, de différentiel, carburant, antigel, liquide de lave-glace) ainsi que la dépose [sic] de la batterie et du filtre à l'huile doivent être effectués aux frais des propriétaires préalablement à l'entreposage des carrosseries à l'intérieur du site;
- que les propriétaires désirant entreposer des carrosseries sur le site devront fournir à la Ville un document attestant l'absence de contaminant.»

Pour ce qui est des communautés autochtones, le PGMR de Caniapiscou (2002 : 99) mentionne que :

« Le conseil de bande assure la gestion de la collecte des matières résiduelles sur son territoire de juridiction. Elle assure également la gestion des opérations d'élimination au dépôt en tranchée situé sur le territoire de la Ville de Schefferville.

Aucune réglementation n'est connue concernant la cueillette des matières résiduelles. Les services techniques, à l'aide d'un camion à benne basculante, assurent la cueillette des matières résiduelles des immeubles résidentiels une fois par semaine tandis que les immeubles non résidentiels sont desservis deux fois par semaine ».

Le site de dépôt en tranchée dessert la population de la Ville de Schefferville, la population de la réserve de Matimekosh et Lac-John et la population de la Bande Naskapie du Québec située à Kawawachikamach. Il s'agit d'un LEMN pour lequel un certificat d'autorisation a été émis le 15 mars 2013.

Le PGMR de Caniapiscou (2002 : 102-103) mentionne que :

« La Ville de Schefferville ainsi que la Bande Naskapie délèguent leur compétence relative à l'établissement, à l'exploitation et à la gestion du site de dépôt en tranchée au Conseil des Montagnais de Matimekosh – Lac-John;

Les parties conviennent de former un comité intercommunautaire, composé d'un membre de chacune des parties, dont les responsabilités seront :

- D'étudier toutes questions se rapportant à l'objet de l'entente et soumettre au conseil des parties toutes les recommandations jugées utiles à cet égard;
- De surveiller le respect des engagements de chaque partie;
- D'adopter toutes règles jugées nécessaires pour sa régie interne.

Le coût brut de toutes les dépenses en immobilisation effectuées pour la réalisation de l'objet de l'entente sera réparti entre les trois parties au prorata de leur population respective, étant entendu que la population de chacune des parties est la somme de sa population permanente et de sa population équivalente; [...]

L'entente est en vigueur pour une période de trois ans et se renouvelle automatiquement par période successive de trois ans, à moins que l'une des parties n'informe par courrier recommandé ou certifié les autres parties de son intention d'y mettre fin.

Considérant que le site appartient à la Ville de Schefferville et qu'il est situé sur son territoire de juridiction, celle-ci peut, sur préavis de cinq jours, mettre unilatéralement fin à la présente entente si le mandataire, c'est-à-dire le Conseil Montagnais, fait défaut de respecter la Loi sur la qualité de l'environnement ou de ses règlements. »

Tableau 15 : Synthèse de la gestion des matières résiduelles dans les communautés de Schefferville, de Matimekosh–Lac-John et de Kawawachikamach

Type de gestion	Description
Récupération	<p>Les communautés de Schefferville, de Matimekosh–Lac-John et de Kawawachikamach récupèrent ou ont récupéré de façon formelle 3 types de matières :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les matières consignées (plastique et aluminium) des CRU par le biais de Boissons Gazeuses Environnement (BGE) ou par des initiatives de personnes avec des communautés voisines; • Les pneus hors d’usage par le biais de RECYC-QUÉBEC ; • Les batteries et peut-être d’autres RDD; <p>Le mode opératoire de collecte est le même pour les trois matières :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1- Stockage des matières ; 2- Mise en conteneur ; 3- Transport par train ; 4- Acheminement par camion au recycleur.
Stockage	<p>Trois types de matières sont stockés au LEMN :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le métal, dont les carcasses de voiture ; • Les résidus de CRD ; • Les encombrants. <p>Le mode opératoire de collecte est le même pour les trois matières :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1- Transport volontaire au site ; 2- Stockage ; 3- Réemploi de certaines pièces.
Brûlage	<p>Seuls les résidus domestiques peuvent être brûlés, tel que stipulé dans le règlement. Les résidus du brûlage (mâchefers) restent sur place et sont recouverts.</p> <p>Mode opératoire de la collecte :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Collecte municipale • Stockage temporaire au site (moins d’une semaine) • Brûlage des matières.
Boues municipales	<p>Schefferville : traitement physico-chimiques : un dégrillage des boues est effectué. Les boues sont transférées dans un lit de séchage où la filtration, combinée au gel-dégel, permet d’obtenir une consistance facilement manipulable et compatible avec le mode de disposition finale qui est l’enfouissement sanitaire ou valorisation [...] Aucune quantité de boue n’a été extraite en raison de leur dilution (source PGMR Caniapiscau).</p> <p>Le liquide de grillage/décantation est envoyé au lac Pearce.</p>
Recouvrement	<p>Dans le LEMN, certaines matières pouvant être déplacées par le vent doivent être couvertes par d’autres matières.</p>

5.2.3 Résultats de la quantification des matières résiduelles

Le tableau 16 présente la quantité totale de matières résiduelles (résidentiel, ICI, CRD) envoyée au LEMN par chacune des communautés en 2012 et les quantités potentiellement envoyées pour 2020. La quantité de matières résiduelles générées par personne³⁰ est de 1012 kg. personne⁻¹. année⁻¹.

Tableau 16 : Quantité totale de matières résiduelles générée par chaque communauté en 2012 et génération potentielle en 2020

Communauté	Quantité en 2012 (t)	Projection 2020 (t)
Schefferville	235	235
Matimekosh–Lac-John	724	760
Kawawachikamach	977	1 028
Total	1 935	2 022

La figure 2 présente le portrait des matières résiduelles dans les communautés de Schefferville, de Matimekosh–Lac-John et de Kawawachikamach par type de matière. La figure montre que 48 % des matières résiduelles peuvent aller au compostage. Il est à noter que le type « autres non-combustibles » représente les encombrants du secteur résidentiel et du secteur des ICI.

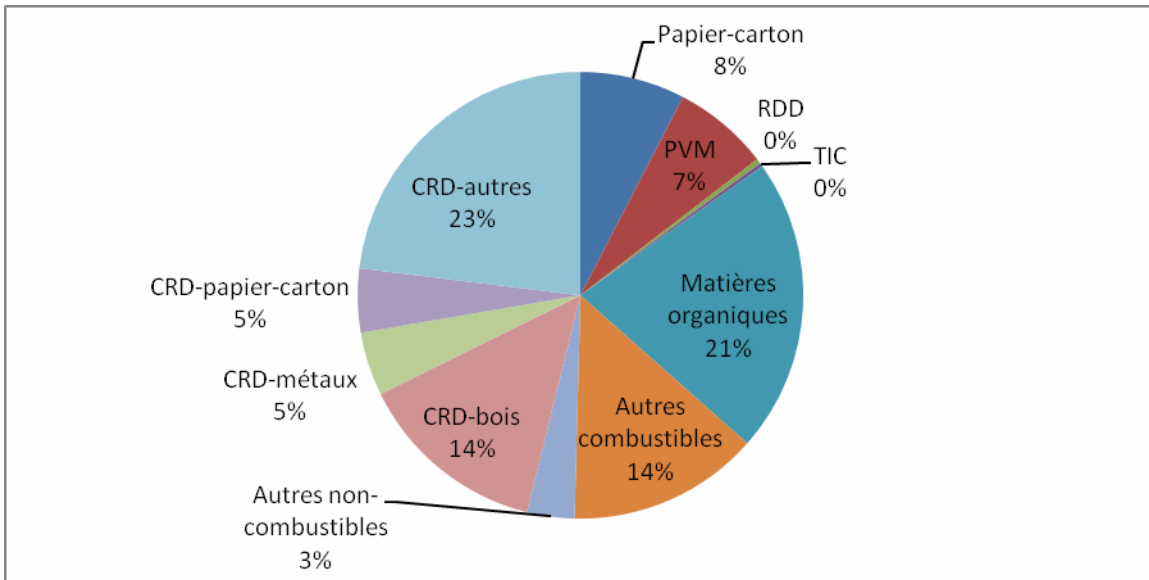


Figure 2 : Portrait des matières résiduelles dans les communautés de Schefferville, de Matimekosh–Lac-John et de Kawawachikamach par type de matière

³⁰ Valeur la plus élevée provenant du Territoire du Nord-Ouest (Statistiques Canada, 2006)

5.2.4 Matières résiduelles générées par le secteur résidentiel

Le tableau 17 présente la quantité de matières résiduelles résidentielles envoyée au LEMN par chacune des communautés en 2012 et potentielle pour 2020. La quantité de matières résiduelles résidentielles générées par personne³¹ est de 446 kg. personne⁻¹. année⁻¹. Il est à noter que la totalité des matières résiduelles résidentielles est brûlée au site LEMN sans distinction de la matière.

Tableau 17 : Quantité de matières résiduelles générées pour le secteur résidentiel par chaque communauté de Schefferville, de Matimekosh–Lac-John et de Kawawachikamach en 2012 et génération potentielle pour 2020

Communautés	Quantité en 2012 (t)	Projection 2020 (t)
Schefferville	103	103
Matimekosh–Lac-John	319	335
Kawawachikamach	430	453
Total	853	891

5.2.5 Matières résiduelles générées par le secteur des ICI

Le tableau 18 présente la quantité de matières résiduelles du secteur des ICI envoyée au LEMN par chacune des communautés en 2012 et la génération potentielle pour 2020. La quantité de matières résiduelles générées par personne³² dans ce secteur est de 101 kg. personne⁻¹. année⁻¹. Il est à noter que ces matières résiduelles, à l'exception de quelques conteneurs de métal, d'encombrants et de résidus de CRD, font partie de la collecte municipale et sont donc brûlés.

Tableau 18 : Quantité de matières résiduelles générées pour le secteur des ICI par chaque communauté de Schefferville, de Matimekosh–Lac-John et de Kawawachikamach en 2012 et génération potentielle pour 2020

Communauté	Quantité en 2012 (t)	Projection 2020 (t)
Schefferville	23	23
Matimekosh–Lac-John	72	76
Kawawachikamach	97	103
Total	193	202

³¹ Valeur la plus élevée Terre-Neuve-et-Labrador (Statistiques Canada, 2006)

³² Aucune valeur n'a été trouvée dans la littérature. La donnée est la différence entre le facteur de génération totale et le facteur de génération de la section résidentielle et des CRD.

5.2.6 Matières résiduelles générées par le secteur des CRD

Le tableau 19 présente la quantité de matières résiduelles générée pour le secteur des CRD par chaque communauté en 2012 et la génération potentielle pour 2020. La quantité de matières résiduelles du secteur des CRD générée par personne³³ est de 465 kg. personne⁻¹. année⁻¹.

Tableau 19 : Quantité de matières résiduelles générée pour le secteur des CRD par chaque communauté de Schefferville, de Matimekosh–Lac-John et de Kawawachikamach en 2012 et génération potentielle pour 2020

Communauté	Quantité en 2012 (t)	Projection 2020 (t)
Schefferville	108	108
Matimekush–Lac-John	332	349
Kawawachikamach	449	472
Total	889	929

5.3 LES COMMUNAUTÉS DE LA MRC LE-GOLFE-DU-SAINT-LAURENT

Cette section présente le profil général des matières résiduelles générées par les communautés de la MRC Le-Golfe-du-Saint-Laurent, comprenant les modes opératoires et les quantités estimées de matières résiduelles.

5.3.1 Cycle de vie des matières résiduelles

Le cycle de vie des matières résiduelles dans les communautés de la MRC Le-Golfe-du-Saint-Laurent commence par le transport des biens de consommation par bateau, par camion ou par avion³⁴. Les voies d'entrée des produits ne sont pas toutes formelles. En effet, certains produits sont transportés à partir du sud vers les communautés de la MRC Le-Golfe-du-Saint-Laurent par barge et ne font l'objet d'aucun enregistrement. Les produits sont distribués aux utilisateurs et aux détaillants pour, par la suite être consommés. De là, ils génèrent des matières résiduelles dont certaines sont réutilisées. Compte tenu des difficultés d'approvisionnement et du coût des matériaux, il y a un incitatif à la récupération des matières qui peuvent être réutilisées sur une base individuelle soit avant la collecte, soit sur le lieu de stockage. Il n'est pas possible d'évaluer les quantités de matières résiduelles qui sont ainsi détournées de l'élimination.

³³ Valeur moyenne du Québec (RECYC-QUÉBEC, 2004)

³⁴ Il est à noter qu'une partie des denrées alimentaires provient de la chasse locale.

Les matières résiduelles sont des matières organiques, du papier-carton, du plastique, du métal, du verre, des véhicules³⁵ hors d'usage, des RDD, des résidus de CRD, etc. Les modes de gestion en fin de vie de chacune des matières résiduelles comprennent le stockage, le brûlage, le transport vers des recycleurs au sud, le compostage et la valorisation énergétiques. Les matières résiduelles sont, toutefois, majoritairement brûlées et stockées.

5.3.2 Mode opératoire de la gestion des matières résiduelles

La MRC Le-Golfe-du-Saint-Laurent se divise en cinq municipalités : Côte-Nord-du-Golfe-du-Saint-Laurent, Gros-Mécatina, Saint-Augustin, Bonne-Espérance et Blanc-Sablon. Chacune de ces municipalités a son propre système de gestion des matières résiduelles.

5.3.2.1 Municipalité Côte-Nord-du-Golfe-du-Saint-Laurent

La municipalité Côte-Nord-du-Golfe-du-Saint-Laurent dessert les communautés de Kegaska, La Romaine, Chevery, Harrington Harbour et Tête-à-la-Baleine.

Le tableau 20 présente la description de la gestion des matières résiduelles dans la municipalité de Côte-Nord-du-Golfe-du-Saint-Laurent.

³⁵ Attention : certains auteurs comme Rasmus Eisted, Thomas H. Christensen (2011) incluent les véhicules hors d'usage dans le calcul des quantités et d'autres non.

Tableau 20 : Description de la gestion des matières résiduelles dans la municipalité de Côte-Nord-du-Golfe-du-Saint-Laurent

Type de gestion	Description
Collecte	La collecte est réalisée par les employés municipaux
Récupération	Récupération de : <ol style="list-style-type: none"> 1- Bonbonnes de propane 2- TIC 3- RDD et batteries 4- Bouteilles de plastique et d'aluminium (CRU) 5- Métal (à l'occasion) Mode opératoire <ol style="list-style-type: none"> 1- Les matières sont amenées au point de collecte par les usagers 2- Les matières sont mises en conteneur 3- Elles sont transportées par bateau ou par barge (Sept-Îles, Labrador, Rimouski)
Entreposage	Les matières entreposées sont : <ol style="list-style-type: none"> 1- Les encombrants 2- Les pneus 3- Le métal 4- Les résidus de CRD Les matières sont amenées au point de stockage par les usagers (LEMN). Certaines de ces matières peuvent être réutilisées par les usagers
Brûlage	Seules les matières résiduelles récupérées via la collecte municipale sont brûlées. Les résidus du brûlage (mâchefers) restent sur place et sont recouverts.
Boues municipales	100% de fosses septiques. Tête à la Baleine, Chevery et Kegaska ont des tranchées dans lesquelles sont déposées les boues de ces fosses.
Recouvrement	Dans le LEMN, certaines matières pouvant être déplacées par le vent doivent être couvertes par d'autres matières.
Autres	Les quatre LEMN sont clôturés. Aucun réemploi officiel n'a été mentionné. Il y a du compostage domestique. Il y a un employé à la surveillance aux dépotoirs et affecté au grand ménage chaque printemps et automne.

5.3.2.2 Municipalité de Gros-Mécatina

La municipalité de Gros-Mécatina dessert les communautés de Baie des moutons (Mutton Bay) et de La Tabatière.

L'ancien site de disposition a été fermé et est maintenant utilisé pour le dépôt du métal. Le nouveau LEMN est à l'autre extrémité du village et est clôturé. Un grand ménage de l'ensemble du territoire a été effectué pour tout regrouper dans les deux sites.

Le tableau 21 présente la description de la gestion des matières résiduelles dans la municipalité de Gros-Mécatina.

Tableau 21 : Description de la gestion des matières résiduelles dans la municipalité de Gros-Mécatina

Type de gestion	Description
Collecte	La collecte 2 fois par semaine en saison estivale et 1 fois par semaine en hiver par un entrepreneur. C'est la population qui apporte les véhicules hors d'usage et encombrants au LEMN
Récupération	La récupération du papier-carton et plastiques a été effectuée de 1996 à 2001 après avoir reçu une subvention pour construire un centre de recyclage et créer quelques emplois. Pendant trois ans, les ballots ont été expédiés par bateau à Sept-Îles où ils étaient entreposés à ciel ouvert ce qui a contribué à leur dégradation. Lors de l'arrivée par camion chez le recycleur, la valeur des produits était si basse à cause de la mauvaise qualité que la rentabilité du projet s'est écroulée. En conséquence, le programme de recyclage a été interrompu même si les équipements et la bâtisse existent toujours. L'alternative d'expédier à Terre-Neuve a été considérée mais s'est révélée plus chère. Le papier-carton ainsi que les bouteilles vont au LEMN.
Entreposage	Les matières entreposées sont : <ol style="list-style-type: none"> 1- Les encombrants 2- Les pneus 3- Le métal 4- Les résidus de CRD 5- Les RDD <p>Les matières sont amenées au point de stockage par les usagers (LEMN). Les RDD (huiles, pots de peinture, etc.) sont stockés dans un petit immeuble avec le métal. Trois ferrailleurs ont été contactés au cours des dix dernières années pour ramasser le métal accumulé mais ils ne sont pas intéressés. Deux semaines de travail et une très grosse barge seraient nécessaires pour effectuer le travail.</p>
Brûlage	Seules les matières résiduelles récupérées via la collecte municipale sont brûlées (2 fois par semaine sauf par temps très sec)
Boues municipales	100% de fosses septiques. Lorsqu'un camion (1-2 par an) pompe les boues des fosses, le surveillant du village localise un endroit propice dans le LEMN et y fait déposer et recouvrir les boues.
Enfouissement	Dans le LEMN, certaines matières pouvant être déplacées par le vent doivent être couvertes par d'autres matières.
Autres	Le LEMN n'est pas fermé, la population peut réemployer les matières non brûlées. Il y a du compostage domestique. Les TIC ne sont pas entreposées à part et sont mélangées avec les résidus domestiques.

5.3.2.3 Municipalité Saint-Augustin

La municipalité de Saint-Augustin dessert les communautés de Pakuashipi, de Saint-Augustin et d'Old Fort Bay.

Le tableau 22 présente la description de la gestion des matières résiduelles dans la municipalité de Saint-Augustin.

Tableau 22 : Description de la gestion des matières résiduelles dans la municipalité de Saint-Augustin

Type de gestion	Description
Collecte	Les matières résiduelles sont ramassées par camion 2 fois par semaine par un entrepreneur privé. Les gens amènent eux-mêmes les véhicules hors d'usage, les résidus de CRD et les encombrants.
Récupération	Un ferrailleur vient parfois récupérer le métal. Les canettes d'aluminium consignées sont collectées dans le magasin et expédiées par barge sur le bateau du groupe Desgagnés vers le Labrador. Pas de collecte sélective ni de récupération du papier-carton-bouteilles.
Stockage	Les matières stockées sont : 1- Les encombrants 2- Le métal 3- Les résidus de CRD 4- Les véhicules hors d'usage. Les matières sont amenées au point de stockage par les usagers (LEMN).
Brûlage	Seules les matières résiduelles récupérées via la collecte municipale sont brûlées.
Boues municipales	100% des maisons sont connectées au réseau municipal d'égouts qui se déverse dans un lagon. Des pompes/broyeurs remettent les boues en suspension. L'effluent est oxygéné. En 7-8 ans d'opération, aucun résidu solide ne s'est suffisamment accumulé pour nécessiter un nettoyage. Des mesures sont effectuées chaque année.
Enfouissement	Dans le LEMN, certaines matières pouvant être déplacées par le vent doivent être couvertes par d'autres matières.
Autres	Compostage domestique

5.3.2.4 Municipalité de Bonne-Espérance

La municipalité de Bonne-Espérance dessert les communautés de Rivière Saint-Paul et de Middle Bay.

Le tableau 23 présente la description de la gestion des matières résiduelles dans la municipalité de Bonne-Espérance.

Tableau 23 : Description de la gestion des matières résiduelles dans la municipalité de Bonne-Espérance

Type de gestion	Description
Collecte	Rien n'est mentionné pour la collecte.
Récupération	Pas de collecte sélective. Il y a un petit conteneur près de la mairie où les habitants apportent les bouteilles et les canettes. Une fois par année, le conteneur est récupéré par Relais Nordique qui leur charge 200-300\$ de transport. Le papier et le carton sont récupérés à l'école et expédiés vers le centre de récupération de Rimouski.
Entreposage	Les matières entreposées sont : <ol style="list-style-type: none"> 1. Les encombrants 2. Le métal 3. Les résidus de CRD 4. Les véhicules hors d'usage. Les matières sont amenées au point de stockage par les usagers (LEMN). Pas de récupération des encombrants. Le bois est placé à part et brûlé une fois par semaine. Un ferrailleur de Terre-Neuve vient parfois récupérer le métal.
Brûlage	Seules les matières résiduelles récupérées via la collecte municipale sont brûlées.
Boues municipales	80% des maisons sont reliées au réseau d'égout et 20% ont des fosses septiques. Dégrillage seulement. L'effluent est envoyé au St-Laurent lors du retour de marée (lorsqu'elle commence à redescendre). Les résidus solides sont envoyés aux LEMN et recouverts d'un mort-terrain. Le surveillant municipal attend un rapport sur la décision du gouvernement fédéral qui précisera si on doit améliorer le système d'égout ou installer des fosses septiques spéciales.
Enfouissement	Dans le LEMN, certaines matières pouvant être déplacées par le vent doivent être couvertes par d'autres matières.
Autres	Compostage individuel Le site clôturé date de 1994 et est en fin de vie.

5.3.2.5 Municipalité de Blanc-Sablon

La municipalité de Blanc-Sablon dessert les communautés de Blanc-Sablon et de Brador.

Le tableau 24 présente la description de la gestion des matières résiduelles dans la municipalité de Blanc-Sablon.

Tableau 24 : Description de la gestion des matières résiduelles dans la municipalité de Blanc-Sablon

Type de gestion	Description
Collecte	Les résidus verts sont interdits dans la collecte des déchets (obligation de sacs transparents).
Récupération	10 conteneurs par année à destination du centre de tri de Rimouski ³⁶ : 80% papier carton-bouteille-aluminium; 20% TIC
Stockage	Les matières stockées sont : 1- Les encombrants 2- Le métal 3- Les résidus de CRD 4- Les véhicules hors d'usage. Les matières sont amenées au point de stockage par les usagers (LEMN).
Brûlage	Seules les matières résiduelles collectées par la collecte municipale qui sont brûlées.
Boues municipales	80% reliées au réseau, 20% de fosses septiques. Seul un dégrillage est effectué. Les boues sont envoyées au LEMN. Le liquide est envoyé au fleuve. Des pourparlers sont en cours avec le gouvernement fédéral concernant des améliorations sur ce dernier point.
Enfouissement	Dans le LEMN, certaines matières pouvant être déplacées par le vent doivent être couvertes par d'autres matières.
Autres	Compostage domestique

5.3.3 Résultats de la quantification des matières résiduelles

Le tableau 25 présente la quantité totale de matières résiduelles (résidentiel, ICI, CRD) envoyée au LEMN par chacune des communautés en 2012 et les quantités potentiellement envoyées pour 2020. La quantité de matières résiduelles générées par personne³⁷ est de 1002 kg. personne⁻¹. année⁻¹.

³⁶ Conversation personnelle avec Jerry Landry, inspecteur municipal, municipalité de Blanc-Sablon.

³⁷ Valeur la plus élevée Territoire du Nord-Ouest (Statistiques Canada, 2006)

Tableau 25 : Quantité totale de matières résiduelles générée par chaque communauté de la MRC Le-Golfe-du-Saint-Laurent en 2012 et génération potentielle en 2020

Communauté	Quantité en 2012 (t)	Projection 2020 (t)
Kegaska	132	132
La Romaine (Unamen Shipu)	1 063	1 063
Chevery	304	304
Harrington Harbour	304	304
Tête-à-la-Baleine	253	253
Mutton Bay	194	194
La Tabatière	505	505
Pakuashipi	304	304
Saint-Augustin	800	800
Old Fort Bay	351	351
Rivière St-Paul	474	474
Middle Bay	53	53
Brador	138	138
Lourdes-de-Blanc-Sablon et Blanc-Sablon	1 088	1 088
Total	5 961	5 961

La figure 3 présente le portrait des matières résiduelles générées par les communautés de la MRC Le-Golfe-du-Saint-Laurent par type de matière. La figure montre que 48 % des matières résiduelles peuvent aller au compostage. Il est à noter que le type « autres non-combustibles » représente les encombrants du secteur résidentiel et du secteur des ICI.

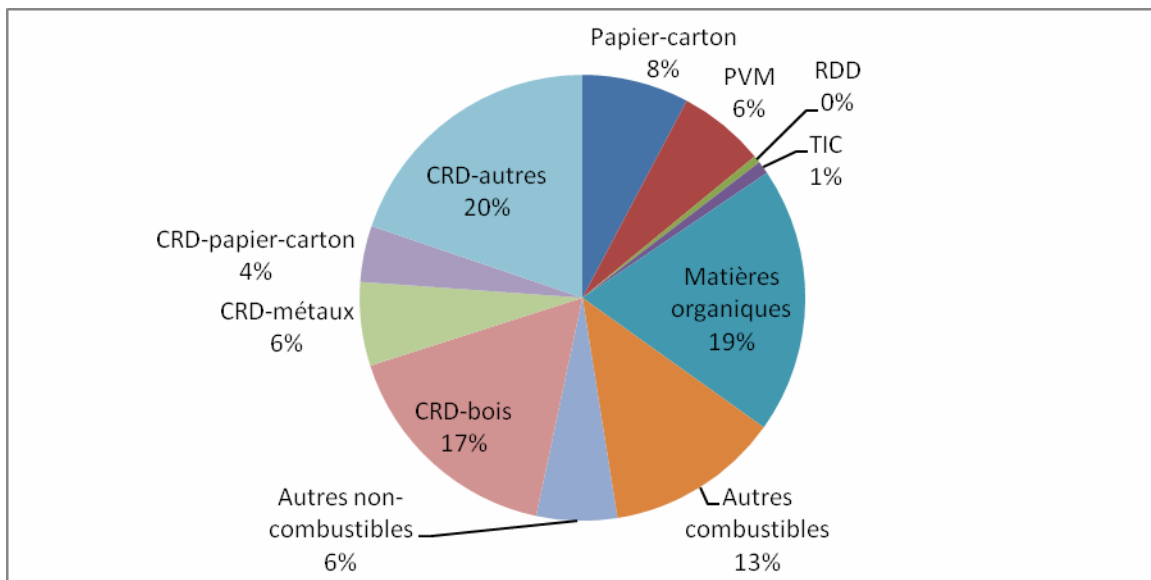


Figure 3 : Portrait des matières résiduelles générées dans les communautés de MRC Le-Golfe-du-Saint-Laurent par type de matière

5.3.4 Matières résiduelles générées par le secteur résidentiel

Le tableau 26 présente la quantité de matières résiduelles résidentielles envoyée au LEMN par chacune des communautés en 2012 et la quantité potentielle pour 2020. La quantité de matières résiduelles résidentielles générées par personne³⁸ est de 446 kg. personne⁻¹. année⁻¹. Il est à noter que la totalité des matières résiduelles résidentielles est brûlée au site du LEMN sans distinction du type de matière.

Tableau 26 : Quantité de matières résiduelles générées pour le secteur résidentiel par chaque communauté de la MRC Le-Golfe-du-Saint-Laurent en 2012 et la génération potentielle pour 2020

Communauté	Quantité en 2012 (t)	Projection 2020 (t)
Kegaska	58	45
La Romaine (Unamen Shipu)	468	364
Chevery	134	104
Harrington Harbour	134	104
Tête-à-la-Baleine	112	87
Mutton Bay	86	67
La Tabatière	223	173
Pakuashipi	134	104
Saint-Augustin	353	274
Old Fort Bay	155	120
Rivière St-Paul	209	162
Middle Bay	23	18
Brador	61	47
Lourdes-de-Blanc-Sablon et Blanc-Sablon	479	373
Total	2 627	2 044

5.3.5 Matières résiduelles générées par le secteur des ICI

Le tableau 27 présente la quantité de matières résiduelles du secteur des ICI envoyée au LEMN par chacune des communautés en 2012 et la génération potentielle pour 2020. La quantité de matières résiduelles générées par personne³⁹ dans ce secteur est de 101 kg.personne⁻¹.année⁻¹. Il est à noter que ces matières résiduelles, à l'exception de quelques conteneurs de métal, d'encombrants et de résidus de CRD, font partie de la collecte municipale et sont donc brûlés.

³⁸ Valeur la plus élevée provenant de Terre-Neuve-et-Labrador (Statistiques Canada, 2006)

³⁹ Aucune valeur n'a été trouvée dans la littérature. La donnée est la différence entre le facteur de génération totale et le facteur de génération de la section résidentielle et des CRD.

Tableau 27 : Quantité de matières résiduelles générées pour le secteur des ICI par chaque communauté de la MRC Le-Golfe-du-Saint-Laurent en 2012 et génération potentielle pour 2020

Communauté	Quantité en 2012 (t)	Projection 2020 (t)
Kegaska	13	13
La Romaine (Unamen Shipu)	106	106
Chevery	30	30
Harrington Harbour	30	30
Tête-à-la-Baleine	25	25
Mutton Bay	19	19
La Tabatière	50	50
Pakuashipi	30	30
Saint-Augustin	80	80
Old Fort Bay	35	35
Rivière St-Paul	47	47
Middle Bay	5	5
Brador	14	14
Lourdes-de-Blanc-Sablon et Blanc-Sablon	109	109
Total	595	595

5.3.6 Matières résiduelles générées par le secteur des CRD

Le tableau 28 présente la quantité de matières résiduelles générée pour le secteur des CRD par chaque communauté en 2012 et la génération potentielle pour 2020. La quantité de matières résiduelles du secteur des CRD générées par personne⁴⁰ est de 465 kg. personne⁻¹. année⁻¹.

⁴⁰ Valeur moyenne du Québec (RECYC-QUÉBEC, 2004)

Tableau 28 : Quantité de matières résiduelles générée pour le secteur des CRD par chaque communauté de la MRC Le-Golfe-du-Saint-Laurent en 2012 et la génération potentielle pour 2020

Communauté	Quantité en 2012 (t)	Projection 2020 (t)
Kegaska	60	60
La Romaine (Unamen Shipu)	488	488
Chevery	140	140
Harrington Harbour	140	140
Tête-à-la-Baleine	116	116
Mutton Bay	89	89
La Tabatière	232	232
Pakuashipi	140	140
Saint-Augustin	368	368
Old Fort Bay	161	161
Rivière St-Paul	218	218
Middle Bay	24	24
Brador	63	63
Lourdes-de-Blanc-Sablon et Blanc-Sablon	500	500
Total	2 739	2 739

5.4 MINE RAGLAN

Cette section présente le profil général des matières résiduelles générées à la mine Raglan.

5.4.1 Cycle de vie des matières résiduelles

Le cycle de vie des matières résiduelles à la mine Raglan commence par le transport des biens de consommation par bateau via le port de la Baie Déception située à 100 km du camp d'où ils sont acheminés ensuite jusqu'au camp minier. Une infime partie des matières résiduelles sont générés directement par la vie quotidienne des employés.

Les matières résiduelles sont des matières organiques, du papier-carton, du plastique, du métal, du verre, des véhicules hors d'usage, des RDD, des résidus de CRD, etc. Les modes de disposition en fin de vie de chacune des matières résiduelles sont l'incinération des matériaux combustibles et l'enfouissement des mâchefers dans un LEMN ainsi que l'enfouissement des non combustibles dans un autre LEMN. Certaines matières comme les cannettes, le métal et les RDD sont envoyés vers des récupérateurs au sud.

5.4.2 Mode opératoire de la gestion des matières résiduelles

Le camp minier de la mine Raglan est un petit village d'environ 1000 personnes. Les matières résiduelles domestiques sont principalement générées à cet endroit. Le mémoire de maîtrise de Karine Lessard de l'Université de Sherbrooke résume des discussions téléphoniques et des échanges de courriel en 2012 avec les superviseurs environnementaux de Xstrata nickel-mine Raglan sur la gestion des matières résiduelles au camp minier de la mine Raglan.

« La mine Raglan possède actuellement deux sites d'enfouissement ainsi qu'un incinérateur (Simoneau, 2012a). Le premier site d'enfouissement, situé au camp minier Katinniq, accueille les matières combustibles tandis que le deuxième site d'enfouissement, qui est situé au camp minier Donaldson, reçoit les matières non combustibles (*ibid.*). À la suite du brûlage des matières au site de Katinniq, les cendres résultantes sont acheminées au site d'enfouissement de Donaldson (Simoneau, 2012b). Les deux sites d'enfouissement sont situés sur du pergélisol (Simoneau, 2012b). Un suivi environnemental est réalisé pour la qualité des eaux lorsque le site n'est pas gelé, ce qui est le cas quatre mois par année (*ibid.*). L'assise des deux sites d'enfouissement est constituée de matériaux inertes afin de limiter l'écoulement du lixiviat (*ibid.*).

L'incinérateur situé sur le site de Katinniq comprend deux chambres à combustion (Simoneau, 2012a). La première chambre a une capacité de 2500 kg/dix heures d'opération pour les matières résiduelles solides et la deuxième chambre possède une capacité de 21 000 L/année pour les huiles usées (*ibid.*). La compagnie minière est certifiée par la Société de gestion des huiles usagées (SOGHU) pour réaliser cette forme de mise en valeur (Simoneau, 2012b). À ce jour, l'incinérateur fait l'objet de plusieurs mises à l'arrêt afin d'y effectuer des travaux d'entretien et de réparation (Simoneau, 2012a). Cela est principalement dû au fait que la production de matières résiduelles dépasse de plus en plus la capacité de l'incinérateur (*ibid.*). Lorsqu'il n'est pas en état de marche, les matières résiduelles sont envoyées au site d'enfouissement de Katinniq pour leur combustion (*ibid.*). Dans environ deux ans, la compagnie minière compte remplacer l'incinérateur actuel par un nouvel incinérateur qui sera en mesure de mieux répondre aux besoins grandissants de la communauté du camp minier (Simoneau, 2012b). [...]

Les fibres sont des matières généralement récupérées dans le sud du Québec. Toutefois, la situation est largement différente pour ces matières dans le Nord, étant donné les grandes distances séparant la mine du reste de la population. Puisque les fibres sont des matières combustibles ayant une valeur calorifique intéressante, celles-ci ne seront pas récupérées à des fins de recyclage ou de réutilisation, mais seront plutôt brûlées à l'incinérateur ou au site d'enfouissement de Katinniq (Simoneau, 2012a et Simoneau, 2012c).

[...] pour ce qui est du plastique et du verre, ceux-ci sont envoyés au site d'enfouissement de Donaldson (Simoneau, 2012a et Simoneau, 2012c). Le prix pouvant être retiré de ces matières pour leur vente sur le marché des matières recyclables n'est

pas assez élevé pour justifier leur transport par bateau, dans un conteneur, jusqu'au sud de la province (Simoneau, 2012b).

[La situation est...] légèrement différente pour le métal. En effet, ce matériel possède une valeur de vente intéressante et cela permet à la compagnie minière de l'envoyer au sud sans que des coûts nets importants soient engagés (Simoneau, 2012a et Simoneau, 2012b). Les canettes d'aluminium sont comprises dans cette catégorie (Simoneau, 2012c). De plus, cette façon de faire a l'avantage de préserver de l'espace au site d'enfouissement de Donaldson (Simoneau, 2012b).

[...]Quand il y a des surplus de vêtements de travail, il est arrivé que l'administration prenne la décision de les envoyer dans les villages inuits présents dans le voisinage (ibid.).

La totalité des RDD générés par la compagnie minière et ses employés est gérée et envoyée par bateau, dans un conteneur, au sud de la province pour être traitée (Simoneau, 2012c). Les huiles usées, les graisses usées et de cuisine, les antigels/glycol, les résidus de peinture, les fluorescents broyés, les lave vitres et les batteries sont les principaux RDD gérés par la compagnie minière (*ibid.*). Bien que le matériel informatique ne soit pas considéré comme une matière dangereuse, il est tout de même géré de la même façon afin d'éviter de l'acheminer vers le site d'enfouissement (*ibid.*).

Les encombrants, pour leur part, sont principalement enfouis au site d'enfouissement de Donaldson (Simoneau, 2012d). Par ailleurs, il arrive que certains projets spécifiques offrent l'occasion à la compagnie minière de pouvoir profiter de conteneurs maritimes pour récupérer la ferraille de ces encombrants. Par contre, cela ne semble pas être une pratique soutenue (*ibid.*).

Les matières compostables sont principalement issues des aires d'alimentation implantées pour les camps miniers (Simoneau, 2012a et Simoneau, 2012c). Au rythme actuel, près de 1,1 tonne de ces matières est produite chaque jour (Simoneau, 2012a). Les matières compostables sont incinérées dans l'incinérateur lorsque celui-ci est en fonction (*ibid.*).

Dans le cas contraire, ces matières sont dirigées vers le site d'enfouissement de Katinniq pour y être brûlées (*ibid.*) ».

Tableau 29 : Description de la gestion des matières résiduelles pour la mine Raglan

Type de gestion	Description
Collecte	Les matières résiduelles sont ramassées par les employés responsables de l'entretien et acheminées au site d'enfouissement ou à l'incinérateur.
Récupération	Récupération du métal et des canettes. Récupération des RDD : batteries, TIC, fluorescents, peinture etc. Brûlage des huiles usées dans l'incinérateur.
Entreposage	Les matières entreposées sont mises en conteneur et envoyées au port de la Baie Déception
Incinération	L'incinérateur brûle tous les matériaux combustibles, ainsi que les résidus compostables. Les quantités de matières résiduelles à incinérer dépassent la capacité de l'incinérateur.
Boues municipales	Pas d'information
Enfouissement	Il y a 2 LEMN, un pour les mâchefers et un pour les matériaux non combustibles. Les LEMN sont sur le pergélisol.

5.4.3 Résultats de la quantification des matières résiduelles

Cette section présente les résultats de la caractérisation des matières résiduelles de la mine Raglan en 2011. Le tableau 30 présente ces résultats.

Tableau 30 : Quantité de matières résiduelles générées par la mine Raglan et mode de traitement (tiré de Lessard, 2012).

Type de matières résiduelles	Quantité 2011 (tm)	Type de traitement
Fibre	995	Incinérateur
Plastique	787	Enfouissement
Verre	ND	Enfouissement
Métal	570	Récupération
Textiles	Inclus dans les résidus ultimes	Incinération
RDD - Graisse usée et de cuisine	13	Utilisation comme combustible dans incinérateur
RDD - Antigél	91	Envoyé au sud
RDD - Peinture	1	Envoyé au sud
RDD -Fluorescents broyés	1	Envoyé au sud
Batteries	4	Envoyé au sud
Matériel informatique	4	Envoyé au sud
Encombrants	Inclus dans les résidus ultimes	Enfouissement
Matières compostables	549	Incinération
Résidus ultimes	2 879	Enfouissement
Total	5 894	

6 Discussion

Dans le cadre du présent mandat, l'évaluation empirique des masses de MR générées dans les communautés est la méthode de calcul représentant le meilleur rapport coût/bénéfice pour les besoins de précision exigée. À cet effet, il est important de rappeler que la caractérisation des matières résiduelles sert à obtenir des informations permettant d'optimiser la dimension des conteneurs, la fréquence des levées, la capacité des unités de traitement par type de matières pour le recyclage, le potentiel de valorisation et finalement la durée de vie des sites d'enfouissement. Aucune de ces opérations n'étant visée à ce stade du mandat, la méthode empirique donne des ordres de grandeur qui peuvent servir au MDDELCC pour disposer d'un portrait global. Des comparaisons effectuées avec les MR générées par d'autres communautés nordiques, au Groenland et au Nunavut nous confortent sur ce choix.

Par exemple, dans son projet de *Plan de gestion des matières résiduelles du Nunavik* de 2013, ARK indique en page VII: « L'analyse de la gestion des matières résiduelles a démontré que les quatorze villages de la région Kativik génèrent près de 12 000 tonnes ou 122 000 m³ de matières résiduelles annuellement. » Sachant que la population totale actuelle est d'environ 11 500 personnes, l'analyse empirique permet d'estimer la production annuelle par habitant à environ une tonne (1,04 T/pers/an) et 10 m³ toutes catégories confondues (i.e. résidentielle, ICI et CRD). De même, Rasmus et Chistensen (2011b) nous indique que la génération de matières résiduelles au Groenland pour une population de 50 000 habitants est de 56 000 tonnes soit 1,12 T/pers/an). Les matières résiduelles générées par d'autres communautés nordiques non reliées au réseau routier du Nunavut donnent aussi le même ordre de grandeur. Il est toutefois à noter que les quantités de matières résiduelles générées peuvent varier d'une année à l'autre en fonction des activités économiques de la communauté (développement minier, construction-rénovation-démolition).

Il ressort de cette première évaluation que dans le cas de communautés peu peuplées, isolées et éloignées, qui ne sont pas à proprement parler reliées par route, les connaissances plus précises apportées par la caractérisation (outre la durée de vie des sites d'enfouissement) sont relativement peu utiles. En effet, pour ces communautés, la réduction à la source est d'abord imposée par les contraintes de transport. En ce qui concerne le recyclage, les possibilités de sortir les matières sont restreintes et onéreuses. En outre, les possibilités de réemploi sont très dépendantes de la culture et des besoins locaux et, somme toute, les quantités de matières résiduelles générées au total sont généralement limitées. La caractérisation des flux et de la nature des matières qui est une bonne pratique dans le sud devrait être limitée à l'étude de faisabilité de projets précis en contexte nordique. En effet, les LEMN, si les normes sont respectées, devraient permettre aux communautés de gérer « correctement » leurs matières résiduelles. Toutefois, cela n'est pas garanti. En effet, selon les communautés, l'entretien et la surveillance des LEMN peuvent être plus ou moins rigoureux, ce qui en affecte la performance.

6.1 LE DEVENIR DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Il y a grossièrement deux options en ce qui concerne la gestion des matières résiduelles dans les communautés isolées du Nord québécois : ramener au sud l'ensemble des matières résiduelles générées pour les y traiter adéquatement ou traiter un maximum de matières sur place pour ne ramener que les matières qui ne peuvent être traitées ou stockées de façon sécuritaire pour la population. Dans tous les cas, il faut considérer les aspects économiques d'un tel choix.

Il convient donc en première analyse d'examiner les méthodes de traitement des matières résiduelles qui pourraient favoriser le meilleur traitement sur place, car le transport des matières résiduelles est très dispendieux. Idéalement, la gestion sur place devrait respecter les particularités environnementales, sociales et culturelles des milieux et, si possible générer sur place une activité économique au moins équivalente aux coûts de transport évités.

Pour les matières résiduelles ne pouvant être gérées sur place, des scénarios de transport (mode opératoire, partenariat, ...) devront être évalués dans un souci de réduction des coûts.

6.2 LE CHOIX DES FILIÈRES DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

6.2.1 Le brûlage à ciel ouvert

La gestion des matières résiduelles a connu au Québec une évolution fulgurante dans les trente dernières années. Au début des années 1980, on retrouvait encore des lieux d'élimination à ciel ouvert, où se faisait le brûlage des déchets. L'introduction de l'obligation des lieux d'enfouissement sanitaires d'abord par atténuation, puis des lieux d'enfouissement techniques avec membranes et traitement des effluents liquides et gazeux a diminué de façon importante la dangerosité et l'impact sur l'environnement et la santé de la gestion des matières résiduelles en fin de vie. Les efforts de RECYC-QUÉBEC pour la promotion des 3RV, la recherche et la mise en œuvre de débouchés pour les matières résiduelles recyclables et les politiques gouvernementales visant à mettre en œuvre les 3RV ont aussi favorisé la réduction des tonnages à éliminer. L'implantation de la responsabilité élargie des producteurs permet aussi d'espérer des résultats dans ce sens. Toutefois, pour les communautés nordiques, les difficultés inhérentes à une saine gestion des MR relèvent d'un niveau de complexité supplémentaire. C'est pourquoi le législateur, en préconisant les LEMN comme mode de gestion pour les communautés isolées, a tenté de prévenir les impacts sur l'environnement et la santé. Par exemple, en préconisant un brûlage au moins une fois par semaine lorsque les conditions de température sont favorables et en imposant que les sites soient clôturés, le REIMR postule que les accumulations de matières résiduelles ne vont pas générer de lixiviat potentiellement toxique vers les écosystèmes aquatiques ou les sources d'eau potable. Les clôtures quant à elles devraient empêcher que les animaux, en particulier les ours, ne répandent le contenu des déchets dans l'environnement. Si les conditions de vent sont favorables, les fumées ne devraient pas non plus affecter la qualité de l'air des communautés. Malheureusement, de nombreux rapports d'inspection identifient certaines lacunes dans la gestion des LEMN.

Le mode actuel de réduction du volume des ordures dans les LEMN est le brûlage à ciel ouvert tel que préconisé par le REIMR. Outre les dangers inhérents à ce mode de gestion pour les opérateurs, la fumée peut atteindre les communautés lorsqu'elle est poussée par des vents défavorables et en situation d'inversions thermiques, ce qui est courant dans des communautés situées sur le littoral. Or, en raison du degré d'humidité des matières résiduelles domestiques, du contenu hétéroclite des combustibles et de l'empilement des matières, ces feux atteignent des températures trop faibles pour produire une combustion complète et génèrent de grandes quantités de particules, de HAP et de dioxines et furannes, ce qui explique que ce mode d'élimination ne soit plus permis dans le sud du Québec. Fielder (2007 : 96) indique : « Among the most important sources, open fires in agriculture/forests as well as open burning of wastes have been identified as the major sources of PCDD/PCDF⁴¹. » De même, Gullet (2007 : 394) informe que la production de dioxines et furannes (PCDD/PCDF) lors de la combustion à ciel ouvert pour les résidus électronique est 100 fois supérieure à la combustion de simple matière domestique (dans les mêmes conditions). De plus, les cendres produites deviennent alors des déchets dangereux au sens du règlement, car la concentration en certains métaux (le plomb par ex.) excède les normes prescrites.

Enfin, Gullet (2009 : 69) mentionne :

« Concurrent measurements of CO and CO₂ allowed determination of emission factors via the carbon balance method. PCDD/F emission factors averaged 823 ng toxic equivalency (TEQ)/kg C_{burned} (N = 8, 68% relative standard deviation, RSD), a value at least five times higher than those from previous tests with domestic waste burned in barrels and approximately 2000 times higher than those from stacks of modern municipal waste combustors. »

Quand l'on sait que le *Center for disease Control* (CDC) des États-Unis estimait dès 2003 que la source majeure⁴² de ces contaminants cancérigènes, bioaccumulables, bioamplifiables et persistants dans l'environnement sont la combustion à ciel ouvert (*backyard burning*) de déchets domestiques, il faut se questionner sur la pertinence de l'utilisation du brûlage au nord du 55^{ème} parallèle et sur la Basse-Côte-Nord.

Selon Environnement Canada⁴³ :

« Maintenant, nous comprenons que le brûlage de déchets à ciel ouvert - y compris des matériaux en apparence inoffensifs comme le papier, le carton, les résidus verts, et les matériaux de construction - libère un mélange dangereux de composés cancérigènes et d'autres substances toxiques lorsque ces matériaux sont brûlés à ciel ouvert. »

⁴¹ PCDD = dioxines; PCDF = furanes.

⁴² http://www.dioxinfacts.org/dioxin_health/dioxin_tissues/interpret_bio.html

⁴³ <http://www.ec.gc.ca/gdd-mw/default.asp?lang=Fr&n=684B44DD-1>

Quant à lui, le Secrétariat de la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants (découlant du Programme des Nations Unies pour l'environnement) nous indique que :

« La combustion à ciel ouvert⁴⁴ est un procédé qui n'est pas acceptable sur le plan de l'environnement, et qui génère des substances chimiques inscrites à l'Annexe C de la Convention de Stockholm ainsi que d'autres polluants résultant d'une combustion incomplète. En conformité avec l'Annexe C, Partie V, section A, sous-paragraphe (f) de la Convention de Stockholm, la meilleure directive est de réduire la quantité de matériaux que l'on élimine par ce moyen, avec le but final de ne plus l'utiliser du tout⁴⁵. »

Le brûlage de déchets à ciel ouvert entraîne des risques pour la santé pour ceux qui sont exposés directement à la fumée. Cela touche plus particulièrement les personnes ayant un système respiratoire sensible, ainsi que les enfants et les personnes âgées. Certains polluants renfermés dans la fumée provenant du brûlage de déchets à ciel ouvert peuvent contenir les produits chimiques suivants : dioxines, furannes, arsenic, mercure, BPC, plomb, monoxyde de carbone, oxydes d'azote, oxydes de soufre, acide chlorhydrique et autres⁴⁶.

On peut également retrouver ces polluants dans les cendres laissées après le brûlage de déchets à ciel ouvert.

L'article 99 du *Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles* (C.Q-2, r.19) stipule : « Les matières résiduelles combustibles déposées dans les lieux d'enfouissement en milieu nordique doivent être brûlées au moins 1 fois par semaine, lorsque les conditions climatiques le permettent. »

De plus, les exploitants de ces lieux ne sont pas visés par les obligations de suivi environnemental⁴⁷. Sachant que les LEMN ne sont pas dotés de systèmes de collecte et de traitement des lixiviats, leur potentiel de contamination des eaux de surfaces, en particulier des étangs dans les zones mal drainées est élevé et leurs impacts sur la qualité des écosystèmes est plus que probable. Même si dans notre recherche, aucune étude n'a été trouvée sur les impacts du brûlage des matières résiduelles dans les LEMN, la présomption de l'innocuité de cette pratique ne peut être soutenue à la lumière des très nombreuses sources consultées et citées plus haut. Plutôt que de préconiser de nouvelles études qui ne sauraient que confirmer la littérature existante, il apparaît avisé de réduire à la source cette pratique.

⁴⁴ Le Secrétariat de la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants considère le brûlage à l'air libre comme étant n'importe quelle forme de combustion pour l'élimination des déchets, que ce soit en tas ou confiné dans des bidons en métal ou des chambres de combustion, qui ne respecte pas les normes d'incinération.

⁴⁵ http://chm.pops.int/Portals/0/Repository/batbep_guideline08/UNEP-POPS-BATBEP-GUIDE-08-6.French.PDF, p.9.

⁴⁶ <https://www.ec.gc.ca/gdd-mw/default.asp?lang=Fr&n=684B44DD-1>

⁴⁷ <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/matieres/reimr.htm>

6.2.2 L'incinération

L'incinération dans une unité dotée d'un système de traitement des gaz peut éviter la majorité des inconvénients associés au brûlage à ciel ouvert en plus d'offrir un potentiel de récupération énergétique. Toutefois, le chapitre III du *Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles* (C.Q-2, r.19) fait état, à partir de l'article 121, des caractéristiques minimales de conformité d'une unité d'incinération moderne. Ce cahier de charge devrait être respecté intégralement en milieu nordique pour que cette solution représente un avantage par rapport à la situation actuelle.

Il serait intéressant de faire une étude sur les coûts d'achat et d'entretien et sur le respect des normes de rejet des unités d'incinération actuellement utilisées en milieu nordique (Groenland, Nunavut, bases militaires). La complexité des installations, des mesures de suivi et le volume des matières générées font en sorte, qu'à notre avis, aucune installation de ce type ne devrait être priorisée pour le traitement des matières résiduelles des communautés à l'étude. À tout le moins, les promoteurs d'une telle solution devraient être soumis à une obligation de résultats dans leur certificat d'autorisation. Le seul exemple d'incinérateur opérant dans le nord du Québec porté à notre attention est celui de la mine Raglan. Cette installation pourrait faire l'objet d'une étude de cas pour les coûts d'opération, mais il faut noter qu'elle diffère à de nombreux égards avec les flux de matières résiduelles de communautés nordiques, la mine étant un site industriel qui génère cinq fois plus de matières résiduelles que la moyenne des communautés sur une base per-capita.

6.2.3 Les 3RV

Réduire à la source, réemployer, recycler et valoriser, telle est la hiérarchie des principes inscrits dans la politique québécoise de gestion des matières résiduelles. Ces principes doivent-ils s'appliquer au nord comme au sud ? Une chose est certaine, dans l'éventualité de l'abandon graduel du brûlage, ces principes permettront, avec le plein accord et la collaboration des communautés, de gérer la bonne matière, de la meilleure manière et à la bonne place.

Dans un rapport produit pour RECYC-QUÉBEC en 2009 (*La réduction à la source, quelle source?*, 2008) la Chaire s'est déjà penchée sur les diverses manières de réduire les matières résiduelles avant leur élimination. Dans les communautés nordiques, la réduction à la source est nécessairement favorisée par des contraintes économiques liées au transport. En revanche, ces communautés ont des besoins et il faut que les biens de consommation qui leur viennent du sud soient correctement emballés pour résister aux aléas du transport. Il faut donc travailler sur les principes de réutilisation, de recyclage et de valorisation pour espérer réduire les masses de déchets à éliminer ou à transporter. Un certain réemploi est effectué par la population, en

particulier quand le LEMN est accessible⁴⁸ ou encore dans le cas de pièces de véhicules hors d'usage ou de la pile de métal. Cependant, cette réutilisation n'est pas comptabilisée et donc difficile à évaluer.

Ainsi, à l'instar des conclusions de l'étude de la Chaire, il convient de trouver sur place un maximum de moyens pour dériver de l'élimination les matières qui peuvent l'être (papier, carton, résidus de CRD, matières organiques, plastique, verre et métaux). Une chose semble évidente, les matières doivent être transformées sur place à l'exception des RDD, des pneus et des huiles minérales usées de toute nature qui devront faire l'objet d'un tri et d'un stockage sécuritaire pour être transportés et traités adéquatement au sud. Il faut également traiter séparément les matières résiduelles qui proviennent des technologies de l'information et des communications (TIC) et les considérer comme des RDD (en raison des métaux lixiviables qu'elles contiennent et les fumées toxiques qu'elles dégagent lorsque brûlées).

Pour ce faire, des modifications devront être envisagées dans les installations, dans la formation et nécessairement dans l'allocation des ressources. Ainsi, le tri des matières résiduelles devrait être adapté à la réalité locale de gestion et aux particularités des flux de matières résiduelles. Cette adaptation devra se faire en fonction des priorités locales pour répondre adéquatement aux besoins. Il est clair que ce type de démarche suppose la consultation et la participation des communautés.

Sauf pour les RDD, il apparaît comme une bonne pratique de faire au préalable un traitement permettant de réduire le volume des matières à traiter ou à transporter.

6.2.4 Le compostage

Le compostage est un procédé biologique qui permet, dans un milieu maintenu aéré, la dégradation de la matière de nature organique. Le résultat est un produit stable, sans odeur offensante et riche en matières humiques, le compost (BPR inc., 2006).

Dans les communautés nordiques, à la différence du reste du Québec, les résidus verts comme les feuilles, le gazon ou les branches de feuillus sont rares, voire inexistants. En revanche, les carcasses animales et les résidus alimentaires sont monnaie courante.

Il existe des installations de compostage dans plusieurs communautés nordiques comme Inuvik, Yellowknife et Hay River⁴⁹ dans les Territoires du Nord-Ouest. Un projet a aussi été implanté récemment à Kuujuaq. Le compost obtenu peut également être utilisé dans des projets de

⁴⁸ L'accessibilité des LEMN dépend de la présence d'employés responsables de la GMR dans les communautés. Cependant il arrive que des gens aillent se servir spontanément, en raison de clôtures endommagées ou mal entretenues.

⁴⁹ <http://www.ecologynorth.ca/knowledge/publications/>

serres communautaires qui contribuent à diminuer la dépendance des communautés nordiques envers l'approvisionnement en produits maraîchers.

6.2.5 L'enfouissement

Le tri des matières résiduelles, leur broyage et leur stockage pour utilisation locale ou transport vers le sud, devrait laisser de faibles volumes à acheminer vers l'élimination. En l'absence de matériaux de recouvrement comme du sol meuble dans l'environnement des villages nordiques il est difficile d'y préconiser l'installation de lieux d'enfouissement modernes. Toutefois, il est possible de penser que le peu de volume de matières résiduelles non récupérées permettrait d'opérer autrement les LEMN, en particulier en ce qui concerne le brûlage obligatoire une fois par semaine. Même si on ne peut penser à les transformer en lieu d'enfouissement technique avec récupération et traitement du lixiviat, il est sans doute possible de faire un recouvrement des déchets résiduels constitués essentiellement de matières ininflammables et non putrescibles; les LEMN deviendraient donc des lieux d'enfouissement⁵⁰ avec recouvrement.

⁵⁰ Selon le REIMR, l'enfouissement est aussi le dépôt sur le sol, sans recouvrement.

7 Conclusion

La présente étude vise à établir un portrait de la GMR en milieu nordique au Québec. Les auteurs ont pu rassembler des informations pertinentes, tant par la consultation de la littérature scientifique et de rapports d'inspection que par des entrevues auprès d'intervenants de terrain et l'utilisation d'outils de géolocalisation.

Ce travail a permis de faire une évaluation empirique de la quantité de matière générée dans les communautés nordiques du Québec. Cela a permis constater que 48 % de ces matières résiduelles générées dans les communautés étudiées pourraient aller au compostage plutôt qu'à l'élimination. L'importance de ce chiffre est suffisante pour justifier l'intérêt de futurs projets en gestion des matières résiduelles. Il a aussi été possible de recenser quelques initiatives visant à réduire la quantité de matières résiduelles à éliminer, mais force est de constater que ces initiatives se heurtent à des difficultés inhérentes à l'éloignement et à la faible valeur des matières récupérées eu égard aux volumes générés. Cela pose un problème particulier, puisque les solutions classiques du Sud ne peuvent être appliquées intégralement au Nord.

La gestion des matières résiduelles pour les régions nordiques où les communautés ne sont pas reliées par la route demande une approche différente de celle préconisée au sud. Il s'agit d'un domaine complexe où le contexte social et culturel, les particularités du territoire, la structure économique et politique doivent être pris en considération si l'on désire que les volontés se traduisent en gestes.

8 Bibliographie

- RECENSEMENT CANADA, (2011). *Profil du recensement*. Site internet consulté le 6 juin 2014 sur : <http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/index-fra.cfm>
- ADMINISTRATION RÉGIONALE KATIVIK, (2014). *Profil du Nunavik*. Site internet consulté le 6 juin 2014 sur : <http://www.krg.ca/>
- ADMINISTRATION RÉGIONALE KATIVIK, (2013). *Plan de gestion des matières résiduelles du Nunavik (Projet)*. 123 pages.
- ADMINISTRATION RÉGIONALE KATIVIK, (2013). *Rapport de consultation publique sur le projet de plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) du Nunavik*. Commission de consultation publique, 15 pages.
- ADMINISTRATION RÉGIONALE KATIVIK, (2013). *Projet de réhabilitation des sites d'exploration minière abandonnés au Nunavik*. Service des ressources renouvelables, de l'environnement, du territoire et des parcs, 54 pages.
- ADMINISTRATION RÉGIONALE KATIVIK, (2012). *Projet de réhabilitation des sites d'exploration minière abandonnés au Nunavik*. Rapport synthèse 2005-2012 et mise à jour du plan d'intervention global. 328 pages.
- AFFAIRES MUNICIPALES ET OCCUPATION DU TERRITOIRE, (2014). *Répertoire des municipalités*. Côte-Nord-du-Golfe-du-Saint-Laurent. Document internet consulté le 24 mai 2014 sur le site : <http://www.mamrot.gouv.qc.ca/repertoire-des-municipalites/fiche/municipalite/98015/>
- BDL CONSEILLERS EN ADMINISTRATION INC., (2007). *Impacts du coût du transport sur certains biens de consommation vendus au Nunavik*. Pour le ministère des Transport du Québec, 136 pages.
- BPR INC., (2006). *Compostage à la ferme des animaux porcins morts*. Pour la Fédération des producteurs de porcs du Québec, 39 pages. Site internet consulté le 12 juin 2014 sur : http://www.mapaq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/ValorisationCarcasses/COMPOSTAGE_porc.pdf
- COMITÉ CONSULTATIF POUR L'ENVIRONNEMENT DE LA BAIE JAMES, (2007). *Portrait de la gestion des matières résiduelles à la Baie-James*. Document rédigé par Jean-François Luc Vachon en collaboration avec le Groupe de travail sur la gestion intégrée des matières résiduelles à la Baie James. 31 pages.
- MALLETTE, (2012). *Étude sur le phénomène de la réussite éducative pour la région de la Côte-Nord : État de situation de la MRC Le-Golfe-du-Saint-Laurent*. Comité RAP Côte Nord. 41 p.
- CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DE LA CÔTE-NORD, (2008). *Guide d'aide à la prise de décision à l'attention des municipalités pour la gestion des dépotoirs clandestins sur la Côte-Nord*. 34 pages.

- CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DE LA CÔTE-NORD, (2007). *Étude sur l'optimisation des programmes de collecte sélective sur le territoire de la Côte-Nord – Version finale*. Transfert Environnement, Communication environnementale et stratégies sociales, 48 pages + annexes.
- DIRECTION DES COMMUNICATIONS DU MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF, (2011). *Amérindiens et Inuits – Portrait des nations autochtones du Québec*. 2^e édition, Secrétariat aux affaires autochtones, ISBN 978-2-550-62491-2, 64 pages.
- DUHAIME, G., (2009). *La pauvreté au Nunavik. État des connaissances*. Chaire de recherche du Canada sur la condition autochtone comparée, Université Laval, ISBN : 978-2-921438-78-0, 55 pages.
- ENVIRONNEMENT CANADA, (2013). *Le brûlage à ciel ouvert*. Site internet consulté le 9 juin 2014 sur : <http://www.ec.gc.ca/gdd-mw/default.asp?lang=Fr&n=684B44DD-1>
- FIELDER, H., (2007). National PCDD/PCDF release inventories under the Stockholm convention on persistent organic pollutant. Elsevier, Chemosphere, Vol. 67, Issue 9, pp. 96-108.
- GALVEZ-CLOUTIER, R., (2012). *La gestion intégrée des déchets municipaux*. Département de Génie civil, Université Laval, 126 pages.
- GOVERNEMENT DU QUÉBEC, (2014). *Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles*. Chapitre Q-2, r. 19 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*. 71 pages.
- GOVERNEMENT DU QUÉBEC, (2011). *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles – Plan d'action 2011-2015*. Développement durable environnement et parcs, 34 pages. Site Internet consulté 7 /06 /2014 sur : <http://www.mddep.gouv.qc.ca/matieres/pgmr/presentation.pdf>
- GOVERNEMENT DU QUÉBEC, (2014). *Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination des matières résiduelles*. Chapitre Q-2, r.43 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, 5 pages.
- GRÉGOIRE, V., (2008). *Les matières résiduelles à l'UQAC – Bilan 2004-2007*. Université du Québec à Chicoutimi, 43 pages.
- GSI ENVIRONNEMENT, (2002). *Analyse des éléments principaux entourant la création d'un environnement favorable à l'accélération du développement de l'industrie du recyclage au Québec. Volet 1 – L'enfouissement au Québec*. Pour RECYC-QUÉBEC, 352 pages. Site internet consulté le 12/06/2014 sur : http://www.recyq-quebec.gouv.qc.ca/upload/Publications/analyse_des_elementsetude_gsi_en_4_vole.pdf
- GULLET, B. K. *et al.*, (2010). PCDD/F, PBDD/F, and PBDE Emissions from Open Burning of a Residential Waste Dump. *Environ. Sci. Technol.*, 2010, 44 (1), pp 394–399.
- GULLET, B. K. *et al.*, (2007). *Characterization of air emissions and residual ash from open burning of electronic wastes during simulated rudimentary recycling operations*. *J. Mater. Cycles Waste Manag.* (2007) 9 :69-79.

- ICI RADIO-CANADA, (2014). *Un incendie impossible à combattre dans le dépotoir d'Iqaluit*. Site internet consulté le 9 juin 2014 sur : <http://ici.radio-canada.ca/nouvelles/societe/2014/06/06/005-iquailuit-incendie-depotoir.shtml>
- JOLLIET, O. *et al.* (2003). *IMPACT 2002+ : A New Life Cycle Impact Assessment Methodology*. Int. J. LCA **8** (6) 324-330.
- LESSARD, K., (2012). *La gestion des matières résiduelles domestiques dans le cadre du Plan Nord: pistes d'amélioration pour les villages industriels*. Essai de maîtrise, Université de Sherbrooke, 124 pages.
- LVM, (2013). *Waste Management in remote & Northern Communities: Opportunities & Challenges*. 4th Annual Canadian Waste Sector Symposium, 34 pages.
- MAMROT, (2014). *Répertoire des municipalités*. Site internet consulté le 6 juin 2014 sur : <http://www.mamrot.gouv.qc.ca/repertoire-des-municipalites/fiche/municipalite/97040/>
- MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, ENVIRONNEMENT ET LUTTE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES, (2006). *Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles* (C.Q-2, r.19). Site internet consulté le 9 juin 2014 sur : <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/matieres/reimr.htm>
- MINISTÈRE DES TRANSPORTS, (2013). *Réseau routier de la Côte-Nord*. Site internet consulté le 6 juin 2014 sur : http://www.mtg.gouv.qc.ca/portal/page/portal/regions/cote_nord/route_blanche
- MRC CANIAPISCAU, (2002). *Plan de gestion des matières résiduelles – Version finale*. 235 pages. Document présent le 22 avril 2014 sur le site de RECYC-QUÉBEC à l'adresse suivante : <http://www.recyq-quebec.gouv.qc.ca/prorecyc/docs/PGMR/Caniapiscau/Caniapiscau.pdf>
- DIRECTION GÉNÉRALE DE LA CÔTE-NORD, (2007). *Portrait territorial de la Côte-Nord*. MRF. <http://www.mern.gouv.qc.ca/publications/territoire/planification/portrait-cote-nord.pdf>
- PESCA ENVIRONNEMENT, (2004). *Feasibility Study Recycling of Scrap Metal and Hazardous Waste in Nunavik*. Gouvernement régional du Kativik, 68 pages + annexes.
- PESCA ENVIRONNEMENT, (2004). *Recommendations for residual material management in Nunavik*. Pour le *Kativik environmental advisory committee*, projet #0463, 11 pages + annexes.
- PETERS, E.J., (2003). *Views of traditional ecological knowledge in co-management bodies in Nunavik*. *Quebec. Polar Record* 39 (208) : 49-60.
- MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, ENVIRONNEMENT, FAUNE ET PARCS, (2013). *Compte rendu du comité sur le brûlage des déchets en milieu nordique*. Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec. Pôle d'expertise nordique et minier, 4 pages.

- RASMUS, E. ET CHRISTENSEN, T.H. (2013). Environmental assessment of waste management in Greenland : current practice and potential future developments. Waste Management & Research, 31 (15), pp. 502-509.
- RASMUS, E. ET CHRISTENSEN, T.H. (2011a). Characterization of household waste in Greenland. Waste Management 31 (2011), pp.1461-1466.
- RASMUS, E. ET CHRISTENSEN, T.H. (2011b). Waste management in Greenland : current situation and challenges. Waste Management & Research 29(10), pp. 1064-1070.
- RECYC-QUÉBEC, (2009a). *Rapport synthèse : Caractérisation des matières résiduelles du secteur résidentiel et des lieux publics au Québec*. 24p. <http://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/Upload/Publications/MICI/Rendez-vous2009/Caract-sect-res-lp.pdf>
- RECYC-QUÉBEC, (2009b). *Profil de la gestion des débris de construction, rénovation et démolition (CRD) au Québec*. 128p. <http://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/Upload/Publications/MICI/Rapport-CRD-09.pdf>
- RECYC-QUÉBEC, (2009c). *Rapport synthèse : Caractérisation des matières résiduelles du sous-secteur commercial au Québec (2008-2009)*. 32p. http://credemontreal.qc.ca/wp-content/uploads/2012/02/20091101-Caracterisation_matières-residuelles_2008-2009.pdf
- SECRETARIAT AUX AFFAIRES AUTOCHTONES, (2014). *Coordonnées des communautés et des villages nordiques du Québec*. 10 pages. Document consulté le 23 mai 2014 sur le site suivant : http://www.autochtones.gouv.qc.ca/nations/liste_communautes.htm
- SECRETARIAT DE LA CONVENTION DE STOCKHOLM SUR LES POLLUANTS ORGANIQUES PERSISTANTS, (2008). *Directives sur les meilleures techniques disponibles et les meilleures pratiques environnementales en liaison avec l'article 5 et l'annexe C de la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants. Section VI.A - La combustion à ciel ouvert de déchets, y compris dans les décharges*. PNUE, 34 pages. Site internet consulté le 9/06/14 sur : http://chm.pops.int/Portals/0/Repository/batbep_guideline08/UNEP-POPS-BATBEP-GUIDE-08-6.French.PDF
- SHOVIK, M.J., (2001). *Decision Analysis Methodology to Evaluate Integrated Solid Waste Management Alternatives for a Remote Alaskan Air Station*. Thesis of the Air Force Institute of Technology, Air University, Air Education and Training Command, 215 p.
- SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DE LA BAIE JAMES, (2004). *Suivi environnemental du dépôt en tranchée du campement de l'Eastmain : caractérisation des déchets et évaluation du mode de gestion du dépôt en tranchée*. En collaboration avec Dessau-Soprin, 67 pages.
- SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE RÉCUPÉRATION ET DE RECYCLAGE, (2012). *Le recyclage : déjà une réalité pour plusieurs communautés autochtones du Québec*. Communiqués de presse 25/04/2012, Site

internet consulté le 11 juin 2014 sur <http://www.newswire.ca/fr/story/961925/le-recyclage-deja-une-realite-pour-plusieurs-communautés-autochtones-du-quebec>

STATISTIQUES CANADA, (2006). *Génération de matières résiduelles au Canada*. [HTTP://WWW.STATCAN.GC.CA/PUB/16F0023X/2006001/5212375-FRA.HTM](http://www.statcan.gc.ca/pub/16f0023x/2006001/5212375-fra.htm)

THIBODEAU, M., DURBECQ, T., TITA, G. ET HUBERT, J., (2011). *Gestion des matières résiduelles aux îles-de-la-Madeleine : État de la situation et perspective de développement*. Centre de recherche sur les milieux insulaires et maritimes (CÉRIM), Université du Québec à Rimouski, 85 pages.

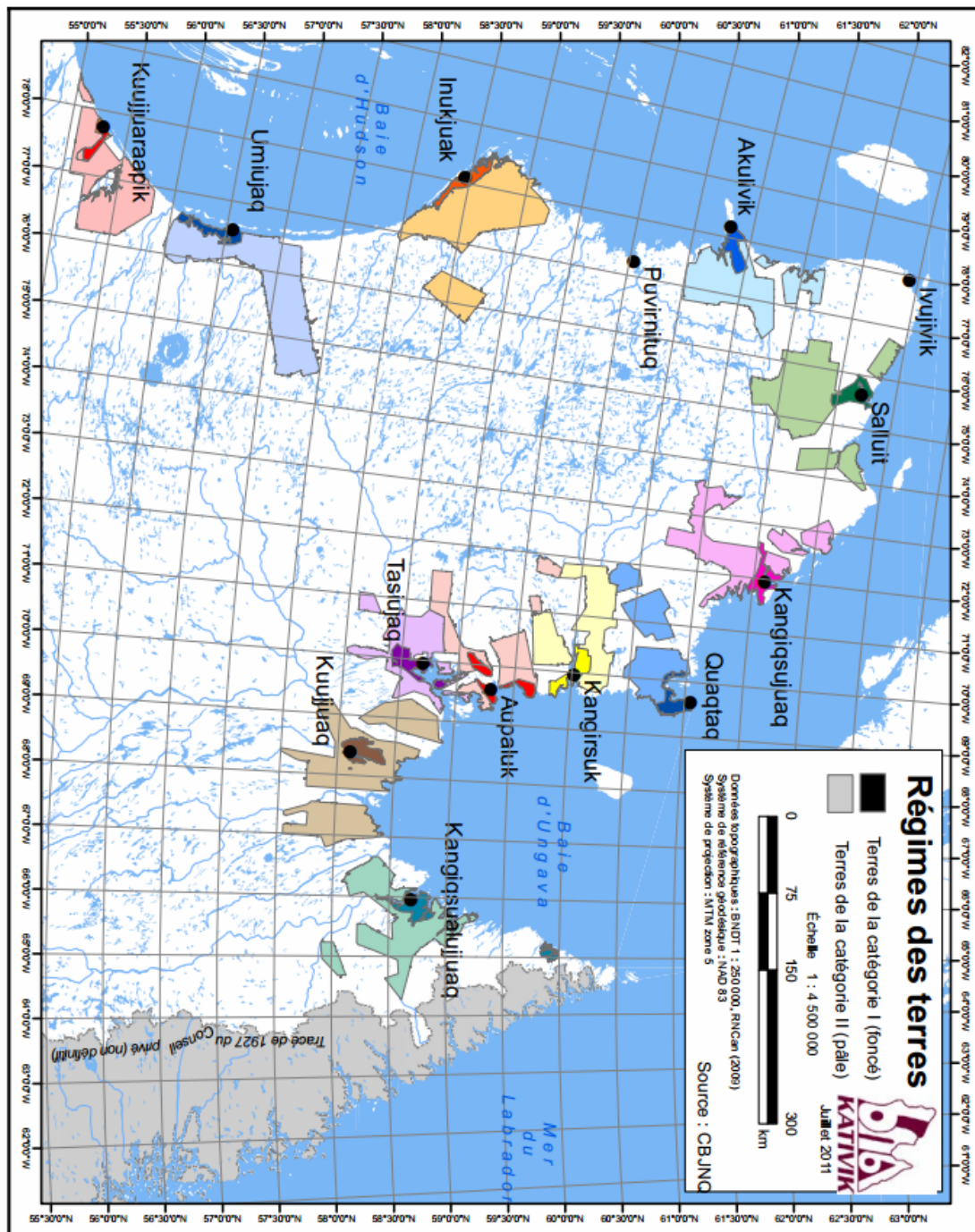
TURMEL, S. (2013). *Enjeux juridiques reliés au développement nordique (autochtone, environnement, frontières)*. École internationale en ressources naturelles, Faculté de droit/CÉRIUM, 52 pages.

U.S. CENTERS FOR DISEASE CONTROL AND PREVENTION, (2003). *National Report on Human Exposure to Environmental Chemicals*. Site Internet consulté 8 juin 2014 sur : http://www.dioxinfacts.org/dioxin_health/dioxin_tissues/interpret_bio.html

VILLENEUVE, C. (2008). *La réduction à la source, quelle source?* Chaire de recherche et d'intervention en éco-conseil, Université du Québec à Chicoutimi, 75 pages.

Annexe 1 : Carte du territoire

FIGURE 1 : CARTES DES CATÉGORIES DE TERRES (I, II ET III) DU NUNAVIK



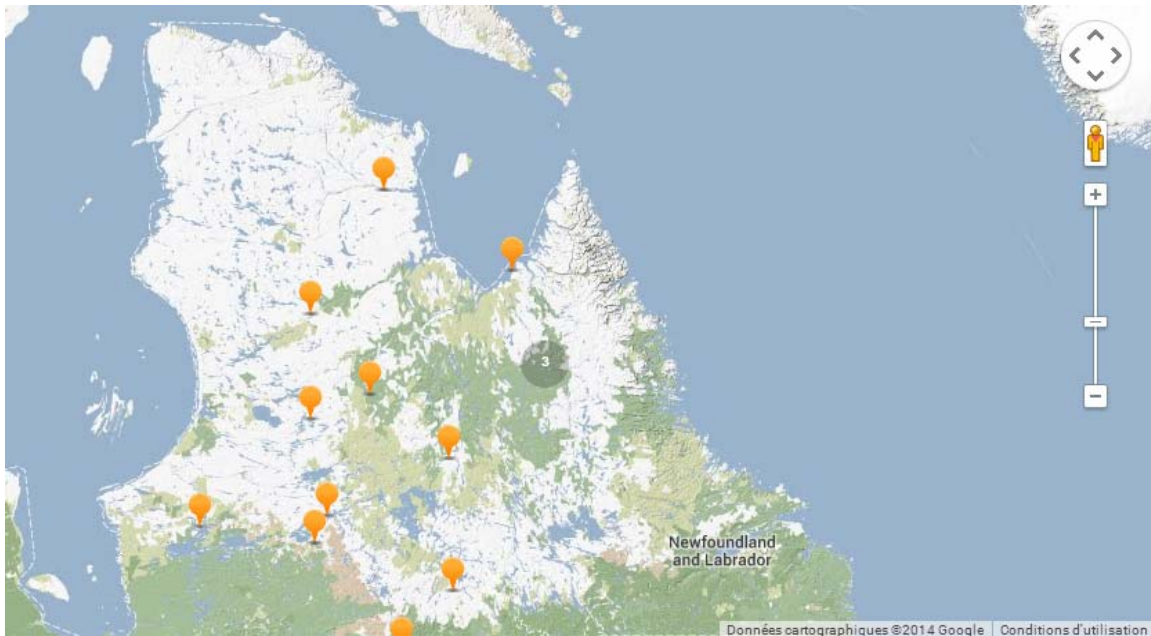
Source : ARK, 2011

Carte 1 : Carte des catégories des terres du Nunavik

Voir la carte intitulée « Activité minière au Québec » sur le site

<http://www.mern.gouv.qc.ca/publications/mines/publications/activite-miniére-quebec.pdf>

Carte 2 : Activité minière au Québec



Carte 3 : Pourvoirie dans le Nord du Québec (source : Fédération des pourvoiries
<http://www.pourvoiries.com/carte-interactive.html>)

Annexe 2: Liste des contacts

Tableau 1: Liste des principaux transporteurs desservant les communautés du Nunavik et de Schefferville

Transporteur	Type	Contact	Ports / Aéroports / Stations	Internet	Notes
Air Inuit	Avions	Yves Pelletier Gérant Services Cargo Tél: (819) 638-8163 ext.229 Cell: (514) 603-9837 ypelletier@airinuit.com	Tous les villages du Nunavik, Sanikiluaq, La Grande, Schefferville, Wabush, Sept-Îles, Québec et Montréal	http://www.airinuit.com/fr/contact/nos-coordonnees , http://www.airinuit.com/fr/accueil	Réponse: "Après avoir soumis votre demande à notre direction, je vous informe que nous ne pourrions malheureusement pas accéder à votre demande. Ceci est principalement dû à la nature sensible des informations à fournir."
First Air	Avions	Colin Emberley Director, Cargo & Ramp 20 Cope Drive Kanata, ON, K2M 2V8 Tel:(613) 254-6266 Fax: (613) 254-6362 cemberley@firstair.ca	Kuujuaq, Iqaluit, Rankin Inlet, Ottawa et Montréal	https://firstair.ca/cargo/contacts/ https://firstair.ca/fr/	Un bon volume de marchandises qui arrivent à Kuujuaq et Iqaluit est ensuite redistribué dans les villages du Nunavik par Air Inuit.
Desgagnés	Bateaux	Nadine Blacquière Adj.dir. Ventes & Opérations Tél: (450) 635-0833 ext.233 ou 1 (866) 732-5438 nadine.blacquiere@transarctik.desgagnes.com	Tous les villages du Nunavik, Sanikiluaq, Chisasibi, Iqaluit, Blanc Sablon, Sept-Îles et plusieurs ports du Fleuve St-Laurent	http://desgagnes.com/fr/bienvenue/home.aspx	Contact original: Daniel Desgagnés, Tél: (450) 635-0833 Daniel.Desgagnes@transarctik.desgagnes.com Mme Blacquière est impliquée dans différents programmes de recyclage au Nord pour l'entreprise.
NEAS	Bateaux	Georges Tousignant Vice-président Opérations 2100 Pierre Dupuy, Wing no. 2, suite 2060, Montréal, QC, H3C 3R5 Tél: (514) 597-0186 Fax: (514) 523-7875 gtousignant@nanuk.ca	Tous les villages du Nunavik, Sanikiluaq, Iqaluit, Sept-Îles, Québec, Trois-Rivières, Valleyfield et Montréal	http://www.neas.ca/fr/contact_bureau.cfm	
Tshuëtin (TFT)	Trains	Alain Vaillancourt Responsable du "fret", Transport Ferroviaire Tshuëtin INC. 148 boul. des Montagnais, Uashat QC, G4R 5E2 Tél: 418-960-0982 alainvaillancourt@tshuëtin.ca	Sept-Îles, Labrador City (Ross Bay Junction) et Schefferville	http://tshuëtin.net/index_fr.html http://tshuëtin.net/images/carte_ferroviaire.jpg	En plus des marchandises qui arrivent par QNSL, TFT monte aussi des marchandises qui sont arrivées par la route à Fermont, Wabush, Labrador City, etc.

QNSL-IOC	Trains	Judith Leclerc Surintendante – Affrètement ferroviaire Chemin de fer QNS&L 1, rue Retty, Sept-Îles, QC, G4R 3C7 T: (418) 968-7400 ext.7406 C: (418) 965-4472 F: (418) 968-7418 judith.leclerc@riotinto.com ou judith.leclerc@ironore.ca	Sept-Îles et Labrador City (Ross Bay Junction)	http://www.ironore.ca/fr/nos-activites-ferroviaires_325/ http://www.sinfin.net/railways/world/canada/lab-cnq.html http://en.wikipedia.org/wiki/Quebec_North_Shore_and_Labrador_Railway	Les marchandises qui se rendent à Schefferville sont gérées par Transport Ferroviaire Tshiuétin (TFT). TFT monte aussi des marchandises qui arrivent par la route à Fermont, Wabush, Labrador City, etc.
----------	--------	---	---	---	--

Notes et observations :

Le volume de marchandise non identifiée est considérable : les bateaux ne connaissent pas le contenu des conteneurs et autres malles, pas plus que les trains ne connaissent le contenu des remorques qu'ils transportent. En fait, si c'est emballé, non-dangereux et voyage à l'intérieur du territoire canadien, les transporteurs n'ont aucune idée de ce qu'ils transportent.

Il faut aussi faire attention au double comptage, par exemple : un conteneur peut faire Montréal-Kuuujuaq par First Air, et ensuite être réexpédié par Air Inuit dans les autres petits villages du Nunavik. Pourrions-nous l'identifier ou sera-t-il compté deux fois (une fois par transporteur).

Il y a des routes qui ne sont pas évidentes, par exemple : un camion apporte des marchandises à La Grande et le transfère ensuite sur de petits bateaux qui montent vers le nord.

Les points d'entrée ne sont pas tous dans le sud du Québec, par exemple : une marchandise à Kuujuaq peut arriver d'Iqaluit en bateau ou avion après avoir fait un vol à partir de Winnipeg, et repartir pour sa destination finale comme Inukjuak avec une autre compagnie aérienne. Le réseau de transport est complexe et fait intervenir multiples transporteurs et routes non officielles.

Certaines marchandises circulent dans les bagages de passager voyageant par trains, bateaux ou avions. Il sera difficile d'identifier et quantifier ces marchandises. Leur impact sur la gestion de matière résiduelle peut être important, car cette marchandise est constituée principalement de matériel électronique comme iPod, tablettes, ordinateurs, lecteurs DVD, consoles de jeux, etc. Une question se pose : où se retrouvent ces équipements en fin de vie?

Il semble qu'il y a un nombre important de wagons et conteneurs vides au retour, il faudra explorer leur disponibilité pour le retour de marchandises recyclables et en évaluer les coûts.

Plusieurs petites entreprises (Ex.: Provincial Airline) offrent des vols vers le Nord pour des passagers en vols réguliers, nolisés ou pour les « fly-in/fly-out », celles-ci transportent aussi un petit volume de cargo qui sera difficile à évaluer.

Entreprises/ institues	Type	Contact	Localisation	Internet	Notes
Boissons Gazeuses Environnement	Récupérateur	Frédéric St-Onge Boissons Gazeuses Environnement (514) 747-7737 poste 29 ypelletier@airinuit.com	Montréal Rive-sud	http://www.bge-quebec.com/fr/notre-mission	Informations sur la récupération des matières consignées
RECYC-QUÉBEC	Gouvernemental	Ginette Roussel Technicienne administrative g.roussel@recyc-quebec.gouv.qc.ca	Montréal	http://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/client/fr/accueil.asp	Informations sur la récupération des pneus
Ministère du développement durable, de l'Environnement et de la lutte aux changements climatiques	Gouvernemental	Francis Beaudry St-Arnaud Marie-Chantale Gauvreau, géographe analyste à la direction régionale de l'analyse et de l'expertise de la Côte-Nord MDELCC Sept-Îles Qc, G4R 1Y8 Tél.:418-964-8888 poste 254 Télé.: 418-964-8023	Sept-îles	http://www.mdelcc.gouv.qc.ca/ministere/rejoindr/adr_reg.htm	Information sur les rapports d'inspection des LEMN
Municipalité de la Côte-Nord-du-Golfe-du-Saint-Laurent	Municipalité	Dan Mauger Chevery Côte-Nord-du-Golfe-du-Saint-Laurent (Québec) G0G 1G0 Téléphone : 418 787-2244 Télécopieur : 418 787-2241	Chevery		Mode de gestion Et LEMN
Municipalité de Gros-Mécatina	Municipalité	Anthony Willcott 30, route Mecatina La Tabatière (Québec) Adresse postale : C. P. 9 La Tabatière (Québec) G0G 1T0 Téléphone : 418 773-2263 Télécopieur : 418 773-2696	La Tabatière		Mode de gestion Et LEMN

Municipalité de Saint-Augustin	Municipalité	Robert Leon C. P. 279 Saint-Augustin (Québec) G0G 2R0 Téléphone : 418 947-2404 Télécopieur : 418 947-2533	Saint-Augustin		Mode de gestion Et LEMN
Municipalité de Bonne-Espérance	Municipalité	Donald Keats 100, rue Whiteley Rivière-Saint-Paul (Québec) Adresse postale : C. P. 40 Rivière-Saint-Paul (Québec) G0G 2P0 Téléphone : 418 379-2911 Télécopieur : 418 379-2959	Rivière-Saint-Paul		Mode de gestion Et LEMN
Municipalité de Blanc-Sablon	Municipalité	Jerry Landry 1149, boul. Docteur-Camille-Marcoux Lourdes-de-Blanc-Sablon (Québec) Adresse postale : C. P. 400 Lourdes-de-Blanc-Sablon (Québec) G0G 1W0 Téléphone : 418 461-2707 Télécopieur : 418 461-2529	Lourdes-de-Blanc-Sablon		Mode de gestion Et LEMN
Comité ZIP Côte-Nord du Golfe	Comité en environnement	Sarah-Émilie Hébert-Marcoux, M.E.I. Directrice générale par intérim Comité ZIP Côte-Nord du Golfe 406, avenue Arnaud Sept-Îles (QC) G4R 3A9 Tél : 418-968-8798 Fax : 418-968-8830	Sept-îles	www.zipcng.org	Gestion des matières résiduelles en Basse-Côte-Nord

Administration régionale Kativik	Service public	Catherine Pinard Directrice adjointe, Territoire et Environnement-Assistant Director, Lands and Environment Administration régionale Kativik - Kativik Regional Government C.P 9 Kuujuaq (Québec) J0M 1C0 Tel. (819) 964-2961 # 2400 Fax: (819) 964-0694		http://www.krg.ca/fr/renseignements-generaux-krq	Gestion des matières résiduelles aux Nunavik
Administration régionale Kativik	Service public	Raphael Joannis Clément Service public Nunavik Administration régionale Kativik - Kativik Regional Government C.P 9 Kuujuaq (Québec) J0M 1C0 Tel. (819) 964-2961 # 2400 Fax: (819) 964-0694		http://www.krg.ca/fr/renseignements-generaux-krq	Aucune réponse
Municipalité de Schefferville	Municipalité	Gervais Boucher 505, rue Fleming Schefferville (Québec) G0G 2T0 Téléphone : 418 585-2471 Télécopieur : 418 585-2256		http://www.ville-schefferville.ca/	Aucune réponse
Hydro-Québec	Paragouvernemental	France Brûlé Chef division environnement BC Projets de l'Eastmain 819-865-2100 poste 4126 H.-Q. 0-389-4126			Nous avons abordé le sujet des GMR au Nunavik et l'application de la réglementation des LEMN (les clôtures, les feux, etc.).

Annexe 3 : Revue de littérature sur les taux de génération des matières résiduelles et les facteurs de caractérisation

Les taux de génération et de caractérisation des matières résiduelles varient énormément d'une région à l'autre et même d'une ville à l'autre, et ce, dépendamment des produits vendus dans la région et de la culture de consommation des communautés (habitude de vie et du salaire moyen).

Taux de génération totale des matières résiduelles

Le tableau 1 présente le taux de génération des matières résiduelles envoyées à l'enfouissement dans chacune des provinces et des territoires du Canada selon Statistiques Canada. Le tableau montre que c'est l'Alberta qui génère le plus de matières résiduelles (1 133 kg. personne⁻¹. an⁻¹), et ce, du au secteur non résidentiel (844 kg. personne⁻¹. an⁻¹). La Nouvelle-Écosse est celle qui, à l'inverse génère le moins de matières résiduelles avec 429 kg. personne⁻¹. an⁻¹.

Tableau 1: Taux de génération des matières résiduelles envoyées à l'enfouissement ou à l'incinération de Statistiques Canada en 2006

Proportion de déchets résidentiels	Proportion de déchets résidentiels par personne	Proportion de déchets non-résidentiels	Sources résidentielles par personne	Sources non-résidentielles par personne	Total
	%		kg		
Terre-Neuve-et-Labrador	56	44	446	353	799
Île-du-Prince-Édouard	x	x	x	x	0
Nouvelle-Écosse	42	58	181	248	429
Nouveau-Brunswick	48	52	289	312	601
Québec	32	68	285	604	889
Ontario	35	65	292	530	822
Manitoba	44	56	386	483	869
Saskatchewan	36	64	300	544	844
Alberta	25	75	289	844	1 133
Colombie-Britannique	33	67	222	454	676
Territoire du Yukon	26	74	214	595	809
Territoires du Nord-Ouest	34	66	347	665	1 012
Nunavut	x	x	x	x	0
Canada	34	66	283	552	835

Le tableau 2 présente une synthèse des taux de génération des matières résiduelles pouvant correspondre aux régions caractérisées dans cette étude. Le tableau montre que les écarts sont considérables. Aux fins de cette étude et l'instar du PGMR Nunavik (2013), nous avons utilisé la donnée provenant des Territoires du Nord-Ouest.

Tableau 2 : Synthèse des taux de génération des matières résiduelles.

Sources	kg. pers ⁻¹ .an ⁻¹
Territoires du Nord-Ouest Statistiques Canada (2006)	1 012
Terre-Neuve-et-Labrador Statistiques Canada (2006)	799
Schefferville, Kawawachikamach et Matimekosh-Lac-John PGMR Caniapiscau (2001)	1 703
Cris de la Baie-James Portrait des matières résiduelles de la Baie James	668
Nord-du-Québec Site la poubelle province	874

Taux de génération des matières résiduelles du secteur résidentiel

Le tableau 3 présente une synthèse des taux de génération des matières résiduelles provenant du secteur résidentiel trouvés dans la littérature. Le tableau montre que les écarts sont considérables. Aux fins de cette étude, nous avons utilisé la donnée provenant de Terre-Neuve-et-Labrador.

Tableau 3 : Synthèse des taux de génération des matières résiduelles provenant du secteur résidentielle.

Sources	kg. pers ⁻¹ .an ⁻¹
Territoire du Nord-Ouest Statistiques Canada (2006)	347
Terre-Neuve- et-Labrador Statistiques Canada (2006)	446
Nunavik PGMR ARK(2013)	567
Schefferville, Kawawachikamach et Matimekosh-Lac-John PGMR Caniapiscau (2001)	959
Cris de la Baie-James Portrait des matières résiduelles de la Baie James	481
Nord-du-Québec Site la poubelle province	344

Taux de génération des matières résiduelles dans le secteur des CRD

La génération des matières résiduelles provenant du secteur des CRD varie beaucoup d'une région à l'autre et n'est pas corrélée à la population. En fait, les résidus de CRD varient en

fonction du taux de croissance des populations et de la durée de vie des bâtiments. Le tableau 4 présente la quantité de matières résiduelles provenant du secteur des CRD en 2006.

Tableau 4 : Quantité de débris de CRD récupérés et enfouis en 2006 par région administrative au Québec (Tiré de RECYC-QUÉBEC⁵¹, 2009 : 6)

Région	Population (2008)	CRD GÉNÉRÉS (2006)	CRD RÉCUPÉRÉS (2006)		CRD ENFOUIS (2006)	TAUX DE RÉCUPÉRATION CRD non agrégats
			Agrégats	Non agrégats		
Bas St-Laurent	204 956	28 281	0	17	28 264	0%
Saguenay L-St-J	278 238	36 603	400	790	35 413	2%
Capitale Nationale	677 223	892 094	689 389	6 627	196 078	3%
Mauricie	264 248	376 922	162 007	75 229	139 686	35%
Estrie	305 471	234 292	5 574	180 258	48 460	79%
Montréal	1 898 206	989 218	524 104	34 965	430 149	8%
Outaouais	348 919	80 854	176	538	80 140	1%
Abitibi-Témiscam.	146 816	252 666	602	231 820	20 244	92%
Côte-Nord	98 020	9 431	564	175	8 692	2%
Nord du Québec	39 961	5 717	0	0	5 717	0%
Gaspésie Îles-d-M	96 720	1 683	0	28	1 655	2%
Chaudière-Appala.	402 042	44 386	28 880	2 496	13 010	19%
Laval	376 425	281 963	222 463	59 500	0	100%
Lanaudière	437 813	38 871	3 078	1 353	34 440	4%
Laurentides	523 177	447 259	265 867	0	181 392	0%
Montérégie	1 397 528	580 535	362 267	12 558	205 710	6%
Centre du Québec	229 051	79 366	7 126	15 337	56 903	21%
TOTAL QUÉBEC	7 724 814	4 380 141	2 272 497	621 691	1 485 953	29%

Le tableau 5 présente une synthèse des taux de matières résiduelles provenant du secteur des CRD. Ce tableau montre la grande variabilité, d'une année à l'autre et d'une communauté à l'autre, de la génération de matières résiduelles de ce secteur. Aux fins de cette étude, nous avons utilisé la donnée moyenne pour l'ensemble du Québec.

Tableau 5 : Synthèse de taux de matières résiduelles provenant du secteur des CRD

Source	Kg. pers ⁻¹ an ⁻¹
Schefferville, Kawawachikamach et Matimekosh-Lac-John PGMR Caniapiscou (2001)	372
Ensemble du Québec RECYC-QUÉBEC (2004)	465
Côte-Nord RECYC-QUÉBEC (2009)	96
Nord-du-Québec	143

⁵¹ <http://www.recyq-quebec.gouv.qc.ca/Upload/Publications/MICI/Rapport-CRD-09.pdf>

RECYC-QUÉBEC (2009)	
Capitale Nationale RECYC-QUÉBEC (2009)	1 317

Taux de génération des matières résiduelles dans le secteur des ICI

Les données issues de la littérature sont quantifiées en taux de génération par employé ou par type d'ICI. Toutefois, ce facteur caractérise plus ou moins la réalité des communautés nordiques.

Le tableau 6 présente une synthèse du pourcentage de matières résiduelles provenant du secteur des ICI retrouvé dans la littérature. Le tableau 11 montre que pour des régions similaires, le pourcentage des matières résiduelles provenant des ICI varie de 9 à 24 %. Aux fins de cette étude, nous avons utilisé 11 %, ce qui correspond à la différence entre la quantité totale annuelle par personne (1 012 kg) et la somme des quantités de matières résiduelles provenant du secteur des CRD et du secteur résidentiel.

Tableau 6 : Synthèse de la fraction de matières résiduelles provenant du secteur des ICI

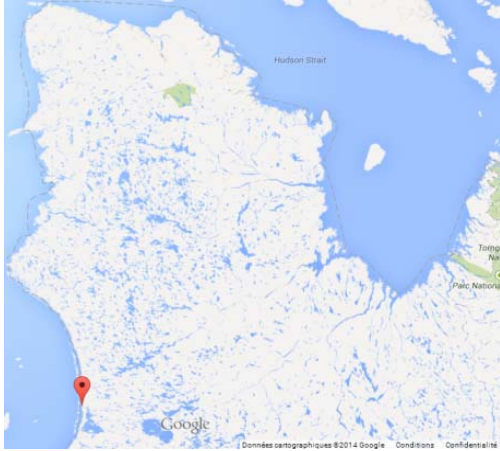
Sources	Fraction des matières résiduelles générées par les ICI (%)
Territoire du Nord-Ouest Statistiques Canada (2006)	Non mentionnée
Terre-Neuve-et-Labrador Statistiques Canada (2006)	Non mentionnée
Ensemble du Québec RECYC-QUÉBEC ⁵² (2008)	41 %
Nord-du-Québec ⁵³ site La poubelle Province	32 %
Nunavik Plan de gestion de matières résiduelles (2013)	9 %
Baie James Portrait de la gestion Matière résiduelle à la Baie-James	24 %-25 %

⁵² http://www.boma-quebec.org/data_source/fichiers/demijourneegmr_boma_p1.pdf

⁵³ <http://poubelleprovince.radio-canada.ca/Etat-des-lieux/Quebec>

Annexe 4 : Fiches synthèse des communautés à l'étude

Kuujjuaraapik (Inuits) et Whapmagoostui (Cris)



Population

Kuujjuaraapik (Inuits)

Résidents : 569; Visiteurs : 45

Whapmagoostui (Cris)

Résidents : 921; Visiteurs : 0

Généralités

- Aucune mine ou pourvoirie à proximité;
- Accès à la Baie d'Hudson.

Institutions, commerces et industries

Services publics

- Gymnase, aréna, garderie, bureau de poste, centre communautaire, radio communautaire

École

- Écoles primaire et secondaire de 154 élèves

Hôpital et CLSC

- CLSC

Magasin général

- Northern Store, Magasins Co-op

Hôtel-Auberge-Restaurant-Café

- FUN 2 GO (magasin/restaurant), Hôtel Co-op, Auberge Sinittavik

Gestion des matières résiduelles

Collecte

- La collecte est réalisée par un camion poubelle. Les résidus de CRD et les encombrants sont amenés par les particuliers (population ou entrepreneurs);
- Tous les résidus résidentiels confondus sont ramassés et empilés au site d'enfouissement (section inflammable).

Entreposage

- Les véhicules hors d'usage et les encombrants sont entreposés au site d'enfouissement. Selon le PGMR, les RDD sont entreposés, endroit non mentionné (à valider sur place).

LEMN

- Ce site n'aurait pas été autorisé mais serait toléré par le ministère jusqu'à ce que les deux communautés s'entendent sur un nouveau site.

- L'accès au site n'est pas restreint. Il y a deux zones : inflammables et non inflammables. Les déchets domestiques sont brûlés à ciel ouvert.

Boues d'épuration

- Étang d'épuration des eaux

Initiatives de gestion des matières résiduelles**Récupération**

- Il y a eu de la récupération des pneus entre 2005-2008;
- Récupération des huiles usées des centrales thermiques par Hydro-Québec qui sont expédiées au sud.

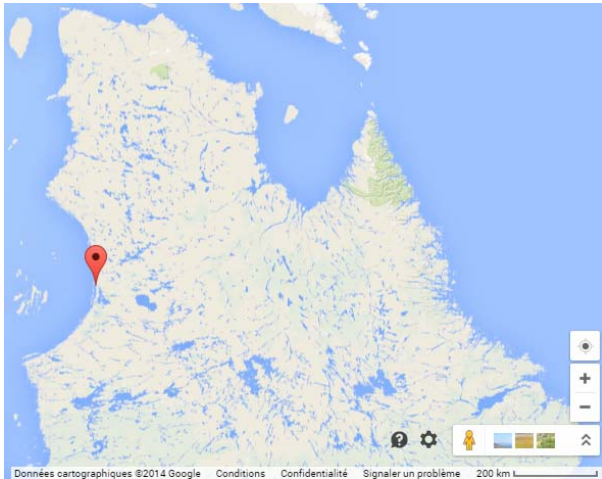
Réemploi

- Non officiel : Section CRD, véhicules hors d'usage, encombrants accessible aux usagés.

Réduction à la source

- Un règlement municipal qui bannit les sacs de plastique des commerces. Utilisation de boîtes de carton ou de sacs biodégradables.

Umiujaq



Population

Umiujaq

Résidents : 430; Projection 2020 : 567

Visiteurs : 12

Généralités

- Aucune pourvoirie et mine à proximité;
- Parc national Tursujuq à proximité.

Institutions, commerces et industries

Services publics

- Gymnase, aréna, garderie, bureau de poste, centre communautaire

École

- Écoles primaire et secondaire de 185 élèves

Hôpital et CLSC

- Dispensaire

Magasin général

- Northern Store, Magasins Co-op

Hôtel-Auberge-Restaurant-Café

- FUN 2 GO, Hôtel Co-op, Auberge Sinittavik

Gestion des matières résiduelles

Collecte

- La collecte est réalisée par un camion poubelle. Les résidus de CRD et les encombrants sont amenés par les particuliers (population ou entrepreneurs);
- Tous les résidus résidentiels confondus sont ramassés et empilés au site d'enfouissement (section inflammable).

Entreposage

- Les véhicules hors d'usage et les encombrants sont entreposés au site d'enfouissement;
- Les RDD sont entreposés, endroit non mentionné.

LEMN

- La communauté est gestionnaire du LEMN. L'accès au site n'est pas restreint. Les déchets domestiques sont brûlés à ciel ouvert;
- Site autorisé le 24-01-1986;
- Zones : inflammables, véhicules, encombrants et métal;
- Inventaire du site : 1999;
- Superficie : 15 000 m² ;
- Zone de récupération :1) 1 500 m².

Boues d'épuration

- Étang d'épuration des eaux (non aérées)

Initiatives de gestion des matières résiduelles

Récupération

- Récupération des pneus entre 2005-2008;
- Récupération des huiles usées des centrales thermiques par Hydro-Québec qui sont expédiées au sud.

Réemploi

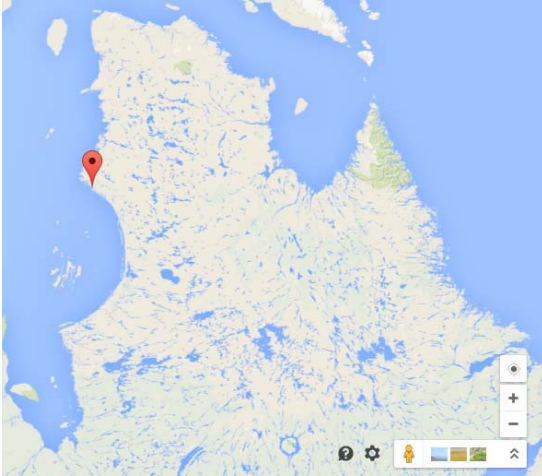
- Section CRD, véhicules hors d'usage, encombrants accessible aux usagés.

Réduction à la source

- Un règlement municipal qui bannit les sacs de plastique des commerces. Utilisation de boîtes de carton ou de sacs biodégradables.



Inukjuak



<p>Population</p> <p><i>Inukjuak</i> Résidents : 1586; Projection 2020 : 2287 Visiteurs : 64</p>
<p>Généralités</p> <ul style="list-style-type: none">• Il n'y a aucune pourvoirie et mine à proximité.
<p>Institutions, commerces et industries</p> <p><i>Services publics</i></p> <ul style="list-style-type: none">• Aréna, garderie, bureau de poste, centre communautaire <p><i>École</i></p> <ul style="list-style-type: none">• École primaire et secondaire de 413 élèves; centre de formation professionnelle <p><i>Hôpital et CLSC</i></p> <ul style="list-style-type: none">• Dispensaire <p><i>Magasin général</i></p> <ul style="list-style-type: none">• Northern Store <p><i>Hôtel-Auberge-Restaurant-Café</i></p> <ul style="list-style-type: none">• FUN 2 GO, HOT deli, Hôtel Co-op
<p>Gestion des matières résiduelles</p> <p><i>Collecte</i></p> <ul style="list-style-type: none">• La collecte est réalisée par un camion poubelle. Les résidus de CRD et les encombrants sont amenés par les particuliers (population ou entrepreneurs);• Tous les résidus résidentiels confondus sont ramassés et empilés au site d'enfouissement (section inflammable). <p><i>Entreposage</i></p> <ul style="list-style-type: none">• Les véhicules hors d'usage et les encombrants sont entreposés au site d'enfouissement;• Les RDD sont entreposés, endroit non mentionné. <p>LEMN</p> <ul style="list-style-type: none">• La communauté est gestionnaire du LEMN. L'accès au site n'est pas restreint. Les déchets domestiques sont brûlés à ciel ouvert;• Le site a été autorisé le 12-07-1994. Nouveau site à l'étude. Inventaire du site : 1999;

- Zones : inflammables, véhicules et encombrants et métal;
- Superficie : 45 000 m² ;
- Zones de récupération : 1) 17 500 m² 2) 5 000 m² 3) 500 m²;
- Superficie utilisée de la zone de recyclage : 1) 20% 2) 40% 3) 80%;
- Quantité de matières récupérables : 285 tonnes.

Boues d'épuration

- Étang d'épuration des eaux (non aérées)

Initiatives de gestion des matières résiduelles

Récupération

- Récupération des pneus entre 2005-2008;
- Récupération des huiles usées des centrales thermiques par Hydro-Québec qui sont expédiées au sud.

Réemploi

- Section CRD, véhicules hors d'usage, encombrants accessible aux usagés.

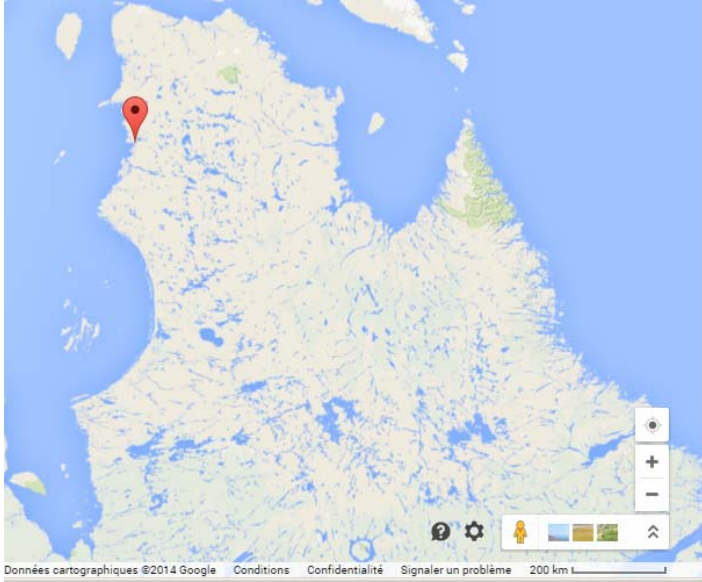
Réduction à la source

- Un règlement municipal qui bannit les sacs de plastique des commerces. Utilisation de boîtes de carton ou de sacs biodégradables.

Valorisation énergétique

- N° certificat d'autorisation 401055188;
- Utilisation à des fins énergétiques des huiles usées pour le garage municipal;
- Non utilisé.

Puvirnituaq



Population

Puvirnituaq

Résidents : 1486; Projection 2020 : 1852

Visiteurs : 100

Généralités

- Il n'y a aucune pourvoirie et mine à proximité.

Institutions, commerces et industries

Services publics

- Aréna, garderie, bureau de poste, centre communautaire, maison des jeunes, petit gymnase d'entraînement, radio communautaire

École

- École Ikaarvik - École primaire de 177 élèves ; École Iguarsivik - École primaire et secondaire de 267 élèves

Hôpital et CLSC

- Centre hospitalier

Magasin général

- Northern Store, magasins Co-op

Hôtel-Auberge-Restaurant-Café

- FUN 2 GO, Hôtel Co-op

Gestion des matières résiduelles

Collecte

- La collecte est réalisée par un camion poubelle. Les résidus de CRD et les encombrants sont amenés par les particuliers (population ou entrepreneurs);
- Tous les résidus résidentiels confondus sont ramassés et empilés au site d'enfouissement (section inflammable).

Entreposage

- Les véhicules hors d'usage et les encombrants sont entreposés au site d'enfouissement;
- Les RDD sont entreposés, endroit non mentionné.

LEMN

- La communauté est gestionnaire du LEMN. L'accès au site n'est pas restreint. Les déchets domestiques sont brûlés à ciel ouvert;
- Le site a été autorisé le 22-07-1991;
- Inventaire du LEMN : 1999;
- Zones : inflammables, véhicules, encombrants et métal;
- Superficie : 45 000 m² ;
- Zone de récupération : 1) 7 500 m² 2) 1 200 m² 3) 3 000 m²;
- Superficie utilisée de la zone de recyclage : 1) 10% 2) 30% 3) 100%;
- Quantité de matières récupérables : 200 tonnes.

Boues d'épuration

- Traitement des eaux usées par lagunes non aérées; latitude : 60.0627305556, longitude : 77.2241388889

Initiatives de gestion des matières résiduelles**Récupération**

- Récupération des pneus entre 2005-2008;
- Récupération des huiles usées des centrales thermiques par Hydro-Québec qui sont expédiées au sud.

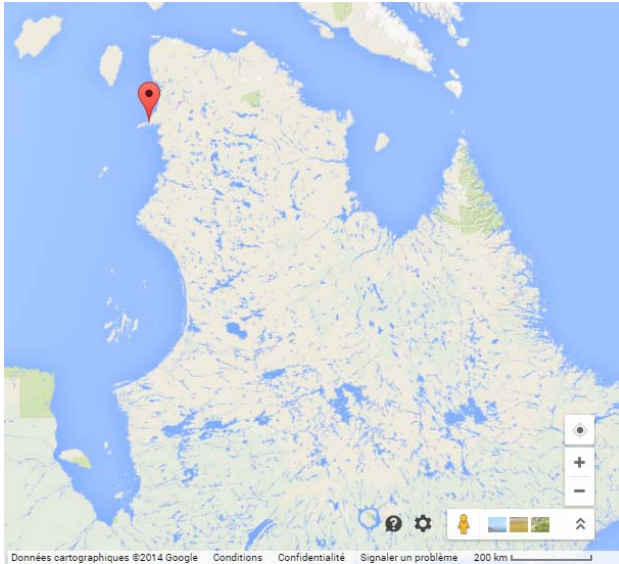
Réemploi

- Section CRD, véhicules hors d'usage, encombrants accessible aux usagés.

Réduction à la source

- Un règlement municipal qui bannit les sacs de plastique des commerces. Utilisation de boîtes de carton ou de sacs biodégradables.

Akulivik



Population

Akulivik

Résidents : 590; Projection 2020 : 676

Visiteurs : 18

Généralités

- Il n'y aucune pourvoirie et mine à proximité.

Institutions, commerces et industries

Services publics

- Aréna, garderie, bureau de poste, centre communautaire

École

- École Tukisiniarvik - École primaire et secondaire de 167 élèves

Hôpital et CLSC

- Dispensaire

Magasin général

- Northern Store, magasins Co-op

Hôtel-Auberge-Restaurant-Café

- FUN 2 GO, Hôtel Co-op

Gestion des matières résiduelles

Collecte

- La collecte est réalisée par un camion poubelle. Les résidus de CRD et les encombrants sont amenés par les particuliers (population ou entrepreneurs);
- Tous les résidus résidentiels confondus sont ramassés et empilés au site d'enfouissement (section inflammable).

Entreposage

- Les véhicules hors d'usage et les encombrant sont entreposés au site d'enfouissement;
- Les RDD sont entreposés, endroit non mentionné.

LEMN

- La communauté est gestionnaire du LEMN. L'accès au site n'est pas restreint. Les déchets domestiques sont brûlés à ciel ouvert;
- Le site a été autorisé le 05-07-1989;
- Inventaire du LEMN : 1999;
- Zones : inflammables, véhicules, encombrants et métal;
- Superficie : 20 000 m² ;
- Zone de récupération :1) 6 000m² 2) 600 m² ;
- Superficie utilisée de la zone de recyclage : 1) 5% 2) 100% ;
- Quantité de matières récupérables : 45 tonnes.

Boues d'épuration :

- Traitement des eaux usées par lagunes non aérées

Initiatives de gestion des matières résiduelles**Récupération**

- Récupération des pneus entre 2005-2008;
- Récupération des huiles usées des centrales thermiques par Hydro-Québec qui sont expédiées au sud.

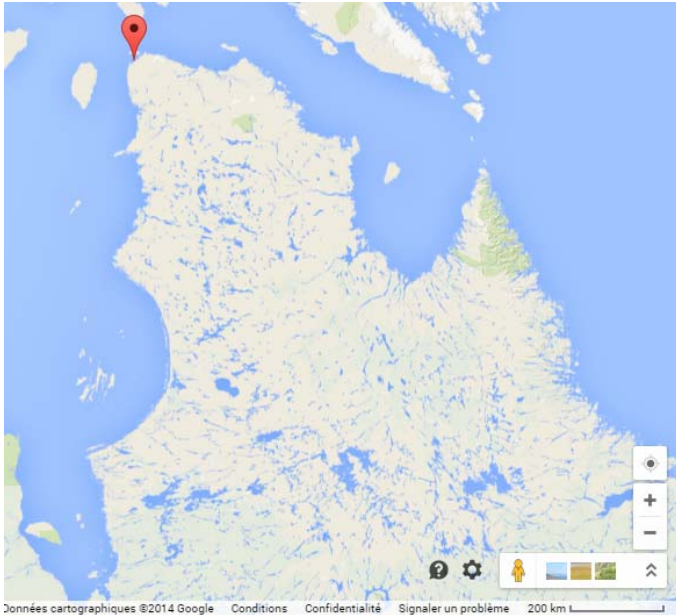
Réemploi

- Section CRD, véhicules hors d'usage, encombrants accessible aux usagés.

Réduction à la source

- Un règlement municipal qui bannit les sacs de plastique des commerces. Utilisation de boîtes de carton ou de sacs biodégradables.

Ivujivik



Population

Ivujivik

Résidents : 323; Projection 2020 : 460

Visiteurs : 19

Généralités

- Il n'y a aucune pourvoirie et mine à proximité.

Institutions, commerces et industries

Services publics

- Aréna, garderie, bureau de poste, centre communautaire, radio FM

École

- École Nuvviti - École primaire et secondaire de 113 élèves

Hôpital et CLSC

- Dispensaire

Magasin général

- Northern Store, magasins Co-op, station d'essence

Hôtel-Auberge-Restaurant-Café

- FUN 2 GO, Hôtel Co-op

Gestion des matières résiduelles

Collecte

- La collecte est réalisée par un camion poubelle. Les résidus de CRD et les encombrants sont amenés par les particuliers (population ou entrepreneurs);
- Tous les résidus résidentiels confondus sont ramassés et empilés au site d'enfouissement (section inflammable).

Entreposage

- Les véhicules hors d'usage et les encombrants sont entreposés au site d'enfouissement;

- Les RDD sont entreposés, endroit non mentionné.

LEMN

- La communauté est gestionnaire du LEMN. L'accès au site n'est pas restreint. Les déchets domestiques sont brûlés à ciel ouvert;
- Le site a été autorisé le 07-03-1985;
- Inventaire du LEMN : 1999;
- Zones : inflammables, véhicules, encombrants et métal;
- Superficie : 11 100 m² ;
- Zone de récupération : 2 800 m²;
- Superficie utilisée de la zone de recyclage : 90% ;
- Quantité de matières récupérables : 120 tonnes.

Boues d'épuration :

- Traitement des eaux usées par lagunes non aérées

Initiatives de gestion des matières résiduelles

Récupération

- Récupération des pneus entre 2005-2008;
- Récupération des huiles usées des centrales thermiques par Hydro-Québec qui sont expédiées au sud.

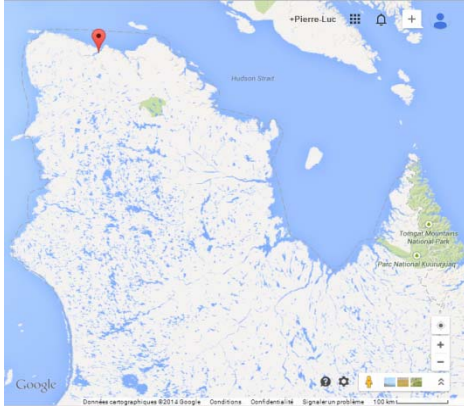
Réemploi

- Section CRD, véhicules hors d'usage, encombrants accessible aux usagés.

Réduction à la source

- Un règlement municipal qui bannit les sacs de plastique des commerces. Utilisation de boîtes de carton ou de sacs biodégradables.

Salluit



Population

Salluit

Résidents : 1318; Projection 2020 : 1802

Visiteurs : 84

Généralités

- À moins de 60 km par voie aérienne des installations portuaires de Baie Déception, (port pour la mine Raglan, Canadian Royalties)

Institutions, commerces et industries

Services publics

- Aréna, garderie, bureau de poste, centre communautaire, radio FM

École

- École Pigiurvik - École primaire de 175 élèves
- École Ikusik - École primaire et secondaire de 166 élèves

Hôpital et CLSC

- Dispensaire

Magasin général

- Northern Store, magasins Co-op

Hôtel-Auberge-Restaurant-Café

- FUN 2 GO, Hôtel Co-op

Gestion des matières résiduelles

Collecte

- La collecte est réalisée par un camion poubelle. Les résidus de CRD et les encombrants sont amenés par les particuliers (population ou entrepreneurs);
- Tous les résidus résidentiels confondus sont ramassés et empilés au site d'enfouissement (section inflammable).

Entreposage

- Les véhicules hors d'usage et les encombrants sont entreposés au site d'enfouissement;
- Les RDD sont entreposés, endroit non mentionné.

LEMN

- La communauté est gestionnaire du LEMN. L'accès au site n'est pas restreint. Les déchets domestiques sont brûlés à ciel ouvert.

- Le site a été autorisé le 05-10-1987;
- Inventaire du LEMN : 1999;
- Zones : inflammables, véhicules, encombrants et métal;
- Superficie : 10 000 m² ;
- Zone de récupération : 21 400 m².

Boues d'épuration :

- Traitement des eaux usées par lagunes non aérées

Initiatives de gestion des matières résiduelles

Récupération

- Récupération des pneus entre 2005-2008;
- Récupération des huiles usées des centrales thermiques par Hydro-Québec qui sont expédiées au sud.

Réemploi

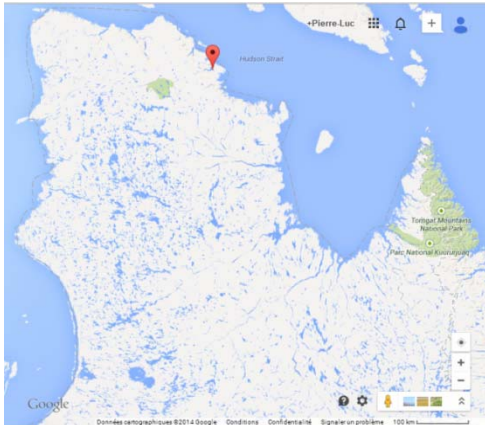
- Section CRD, véhicules hors d'usage, encombrants accessible aux usagés.

Réduction à la source

- Un règlement municipal qui bannit les sacs de plastique des commerces. Utilisation de boîtes de carton ou de sacs biodégradables.



Kangiqsujuaq



Population

Kangiqsujuaq

Résidents : 655; Projection 2020 : 777

Visiteurs : 39

Généralités

- Aventures Kangiqsujuaq : éco-touristique;
- Parc national des Pingualuit;
- Sites archéologiques des îles Qajartalik et Qikirtaaluk.

Institutions, commerces et industries

Services publics

- Aréna, garderie, bureau de poste, centre communautaire

École

- École Arsaniq - École primaire et secondaire de 193 élèves

Hôpital et CLSC

- Dispensaire

Magasin général

- Northern Store, magasins Co-op

Hôtel-Auberge-Restaurant-Café

- FUN 2 GO, Hôtel Co-op

Gestion des matières résiduelles

Collecte

- La collecte est réalisée par un camion poubelle. Les résidus de CRD et les encombrants sont amenés par les particuliers (population ou entrepreneurs);
- Tous les résidus résidentiels confondus sont ramassés et empilés au site d'enfouissement (section inflammable).

Entreposage

- Les véhicules hors d'usage et les encombrants sont entreposés au site d'enfouissement;
- Les RDD sont entreposés, endroit non mentionné.

LEMN

- La communauté est gestionnaire du LEMN. L'accès au site n'est pas restreint. Les déchets domestiques sont brûlés à ciel ouvert;

- Le site a été autorisé le 25-11-1997;
- Inventaire du LEMN : 1999;
- Zones : inflammables, véhicules, encombrant et métal;
- Superficie : 30 000 m² .

Boues d'épuration :

- N° de certificat d'autorisation : No 401010619;
- Aménagement de deux étangs non aérés pour le traitement des eaux usées .

Initiatives de gestion des matières résiduelles

Récupération

- Récupération des pneus entre 2005-2008;
- Récupération des huiles usées des centrales thermiques par Hydro-Québec qui sont expédiées au sud.

Réemploi

- Section CRD, véhicules hors d'usage, encombrants accessible aux usagés.

Réduction à la source

- Un règlement municipal qui bannit les sacs de plastique des commerces. Utilisation de boîtes de carton ou de sacs biodégradables.



Quaqtaq



Population

Quaqtaq

Résidents : 341; Projection 2020 : 401

Visiteurs : 25

Généralités

- Aventures Kangiqsujuaq : éco-touristique;
- Parc national des Pingualuit ;
- Sites archéologiques des îles Qajartalik et Qikirtaaluk.

Institutions, commerces et industries

Services publics

- Aréna, garderie, bureau de poste, centre communautaire

École

- École Isummasaqvik - École primaire et secondaire de 112 élèves

Hôpital et CLSC

- Dispensaire

Magasin général

- Magasins Co-op

Hôtel-Auberge-Restaurant-Café

- Hôtel Co-op

Gestion des matières résiduelles

Collecte

- La collecte est réalisée par un camion poubelle. Les résidus de CRD et les encombrants sont amenés par les particuliers (population ou entrepreneurs);
- Tous les résidus résidentiels confondus sont ramassés et empilés au site d'enfouissement (section inflammable).

Entreposage

- Les véhicules hors d'usage et les encombrants sont entreposés au site d'enfouissement;
- Les RDD sont entreposés, endroit non mentionné.

LEMN

- La communauté est gestionnaire du LEMN. L'accès au site n'est pas restreint. Les déchets domestiques sont brûlés à ciel ouvert;
- Le site a été autorisé le 12-05-1986;
- Inventaire du LEMN : 1999;
- Zones : inflammables, véhicules, encombrants et métal;
- Superficie : 10 000 m² ;
- Zone de récupération : 2 100 m² ;
- Superficie utilisée de la zone de recyclage : 70% ;
- Quantité de matières récupérables : 70 tonnes.

Boues d'épuration :

- Traitement des eaux usées (lagunes non aérées)

Initiatives de gestion des matières résiduelles

Récupération

- Récupération des pneus entre 2005-2008;
- Récupération des huiles usées des centrales thermiques par Hydro-Québec qui sont expédiées au sud.

Réemploi

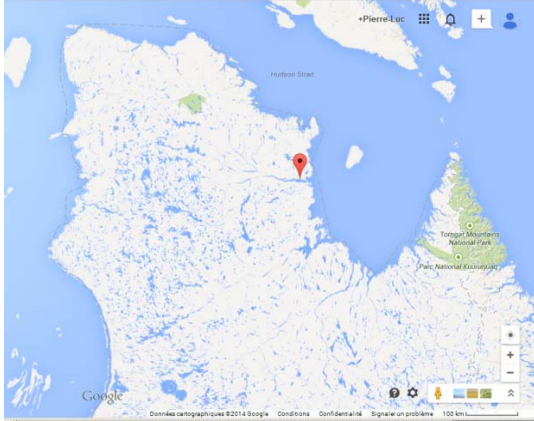
- Section CRD, véhicules hors d'usage, encombrants accessible aux usagés.

Réduction à la source

- Un règlement municipal qui bannit les sacs de plastique des commerces. Utilisation de boîtes de carton ou de sacs biodégradables.



Kangirsuk



Population

Kangirsuk

Résidents : 488; Projection 2020 : 569

Visiteurs : 56

Généralités

- Camp de pêche de la Rivière Payne;

Institutions, commerces et industries

Services publics

- Aréna, garderie, bureau de poste, centre communautaire

École

- École Sautjuit - École primaire et secondaire de 163 élèves

Hôpital et CLSC

- Dispensaire

Magasin général

- Magasins Co-op Northern

Hôtel-Auberge-Restaurant-Café

- Hôtel Co-op, Camp de pêche de la Rivière Payne

Gestion des matières résiduelles

Collecte

- La collecte est réalisée par un camion poubelle. Les résidus de CRD et les encombrants sont amenés par les particuliers (population ou entrepreneurs);
- Tous les résidus résidentiels confondus sont ramassés et empilés au site d'enfouissement (section inflammable).

Entreposage

- Les véhicules hors d'usage et les encombrants sont entreposés au site d'enfouissement;
- Les RDD sont entreposés, endroit non mentionné.

LEMN

- La communauté est gestionnaire du LEMN. L'accès au site n'est pas restreint. Les déchets domestiques sont brûlés à ciel ouvert;
- Le site a été autorisé le 24-04-1985. Nouveau site en attente de CA;
- Inventaire du LEMN : 1999

- Zones : inflammables, véhicules, encombrants et métal;
- Superficie : 10 000 m² ;
- Zone de récupération : 1) 3250 m² 2) 2 500 m² ;
- Superficie utilisée de la zone de recyclage : 1) 60% 2) 40%.

Boues d'épuration :

- Traitement des eaux usées (lagunes non aérées)

Initiatives de gestion des matières résiduelles

Récupération

- Récupération des pneus entre 2005-2008;
- Récupération des huiles usées des centrales thermiques par Hydro-Québec qui sont expédiées au sud.

Réemploi

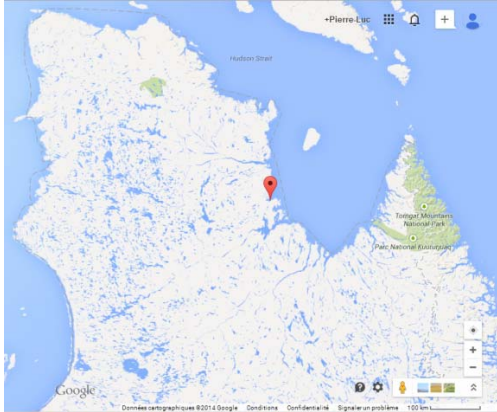
- Section CRD, véhicules hors d'usage, encombrants accessible aux usagés.

Réduction à la source

- Un règlement municipal qui bannit les sacs de plastique des commerces. Utilisation de boîtes de carton ou de sacs biodégradables.



Aupaluk



Population

Aupaluk

Résidents : 178; Projection 2020 : 220

Généralités

- Projet d'exploration minière Oceanic Iron Ore

Institutions, commerces et industries

Services publics

- Aréna, garderie, bureau de poste, centre communautaire

École

- École Tarsakallak - École primaire et secondaire de 54 élèves (Détruite par le feu le 15 mars, 2014)

Hôpital et CLSC

- Dispensaire

Magasin général

- Magasins Co-op

Hôtel-Auberge-Restaurant-Café

- Hôtel Co-op

Gestion des matières résiduelles

Collecte

- La collecte est réalisée par un camion poubelle. Les résidus de CRD et les encombrants sont amenés par les particuliers (population ou entrepreneurs);
- Tous les résidus résidentiels confondus sont ramassés et empilés au site d'enfouissement (section inflammable).

Entreposage

- Les véhicules hors d'usage et les encombrant sont entreposés au site d'enfouissement;
- Les RDD sont entreposés, endroit non mentionné.

LEMN

- La communauté est gestionnaire du LEMN. L'accès au site n'est pas restreint. Les déchets domestiques sont brûlés à ciel ouvert;
- Site autorisé le 6 juin 1984;

- Inventaire du LEMN : 1999;
- Zones : inflammables, véhicules, encombrants et métal;
- Superficie : 10 000 m² ;
- Zone de récupération : 13 000 m².

Boues d'épuration :

- Traitement des eaux usées (lagunes non aérées)

Initiatives de gestion des matières résiduelles

Récupération

- Récupération des pneus entre 2005-2008;
- Récupération des huiles usées des centrales thermiques par Hydro-Québec qui sont expédiées au sud.

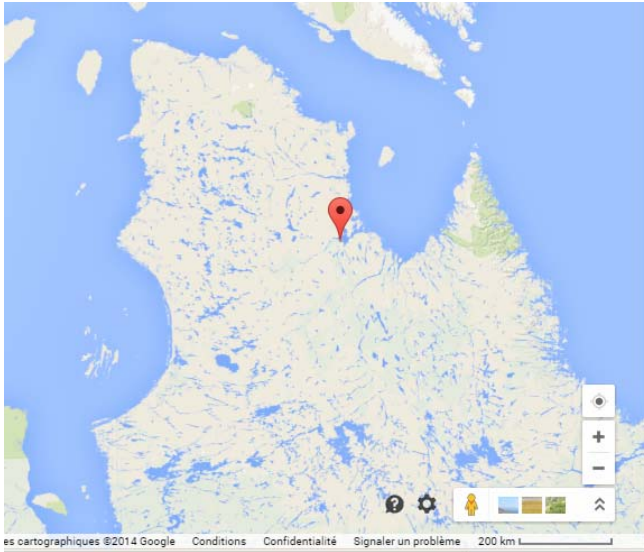
Réemploi

- Section CRD, véhicules hors d'usage, encombrants accessible aux usagés.

Réduction à la source

- Un règlement municipal qui bannit les sacs de plastique des commerces. Utilisation de boîtes de carton ou de sacs biodégradables.

Tasiujaq



Population

Tasiujaq

Résidents : 298; Projection 2020 : 317

Généralités

- Pourvoirie Johnny & Billy Cain / Rivière aux Feuilles (par voie maritime);
- Point d'accès au territoire de la Rivière aux Feuilles;
- Accès routier au camp de Finger Lake.

Institutions, commerces et industries

Services publics

- Aréna, garderie, bureau de poste, centre communautaire

École

- École Ajagutak - École primaire et secondaire de 111 élèves

Hôpital et CLSC

- Dispensaire

Magasin général

- Magasins Co-op

Hôtel-Auberge-Restaurant-Café

- Iqaluppik Hôtel, Tasiujaq (non coop)

Gestion des matières résiduelles

Collecte

- La collecte est réalisée par un camion poubelle. Les résidus de CRD et les encombrants sont amenés par les particuliers (population ou entrepreneurs);
- Tous les résidus résidentiels confondus sont ramassés et empilés au site d'enfouissement (section inflammable).

Entreposage

- Les véhicules hors d'usage et les encombrants sont entreposés au site d'enfouissement;
- Les RDD sont entreposés, endroit non mentionné.

LEMN

- La communauté est gestionnaire du LEMN. L'accès au site n'est pas restreint. Les déchets domestiques sont brûlés à ciel ouvert;
- Autorisé le 26 juin 1985;
- La communauté est gestionnaire du LEMN;
- Zones : inflammables, véhicules, encombrants et métal;
- Superficie : 10 000 m² ;
- Zone de récupération : 2 500 m² ;
- Superficie utilisée de la zone de recyclage : 70% ;
- Quantité de matières récupérables : 90 tonnes .

Boues d'épuration :

- Traitement des eaux usées (lagunes non aérées)

Initiatives de gestion des matières résiduelles

Récupération

- Récupération des pneus entre 2005-2008;
- Récupération des huiles usées des centrales thermiques par Hydro-Québec qui sont expédiées au sud.

Réemploi

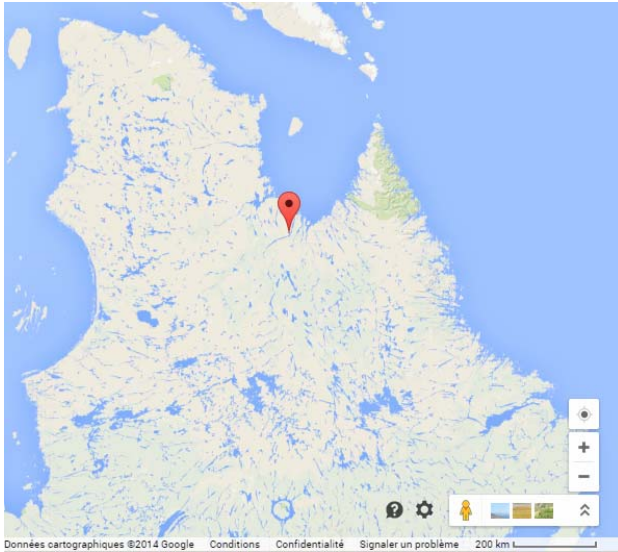
- Section CRD, véhicules hors d'usage, encombrants accessible aux usagés.

Réduction à la source

- Un règlement municipal qui bannit les sacs de plastique des commerces. Utilisation de boîtes de carton ou de sacs biodégradables.



Kuujuaq



Population

Kuujuaq

Résidents : 1740; Projection 2020 : 2887

Visiteurs : 197

Généralités

- Accès à une douzaine de pourvoies;
- Événements : Aqpiq Jam Music Festival;
- Annual Fishing Competition;
- Christmas Candy Drop;
- Easter Snowmobile Race.

Institutions, commerces et industries

Services publics

- Aréna, garderie, bureau de poste, centre communautaire, Local Bar, Disco, & Game Room, banques, etc.

École

- École primaire 160 élèves; école primaire et secondaire 372 élèves

Hôpital et CLSC

- Centre hospitalier

Hôtel-Auberge-Restaurant-Café

- <http://www.nvkuujuaq.ca/pdf/directory.pdf>

Gestion des matières résiduelles

Collecte

- La collecte est réalisée par un camion poubelle. Les résidus de CRD et les encombrants sont amenés par les particuliers (population ou entrepreneurs);
- Tous les résidus résidentiels confondus sont ramassés et empilés au site d'enfouissement (section inflammable).

Entreposage

- Les véhicules hors d'usage et les encombrants sont entreposés au site d'enfouissement;
- Les RDD sont entreposés, endroit non mentionné.

LEMN

- La communauté est gestionnaire du LEMN. L'accès au site n'est pas restreint. Les déchets domestiques sont brûlés à ciel ouvert. Note : la fumée occasionnée par le brûlage des déchets incommode la population. Meilleur encadrement requis;
- N° certification d'autorisation : 400570500 (agrandissement du site autorisé le 1^{er} avril 2009);
- Site initial autorisé le 7 mars 1985;
- Latitude 58.1539527778, longitude -68.3590916667;
- Le site a atteint sa capacité. Les débris de construction remplissent le lieu d'enfouissement;
- Les débris de construction sont mal triés et ne permettent pas la récupération;
- La section métal est remplie à pleine capacité.

Boues d'épuration :

- Traitement des eaux usées (lagunes non aérées)

Initiatives de gestion des matières résiduelles**Récupération**

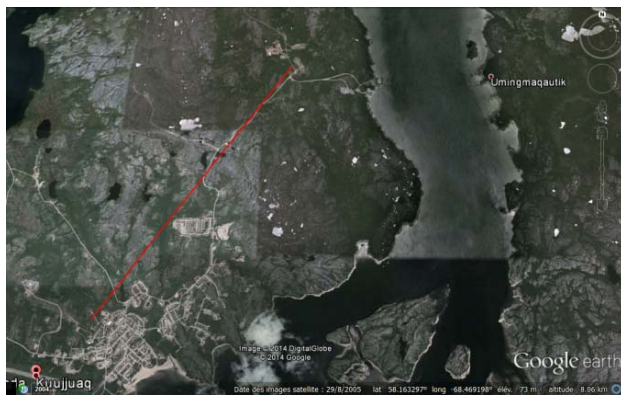
- Projet pilote de récupération du papier en 2007 en collaboration avec Cascades;
- Récupération des TIC en 2009 à 2010 par ARK;
- Newviq'vi offre un service de compaction des cannettes consignées;
- Newviq'vi offre la récupération des boîtes d'emballage de lait, de crème glacée et de pain;
- Récupération des pneus entre 2005-2008. RECYC-QUÉBEC finance le transport du recyclage des pneus 2011;
- Récupération des huiles usées des centrales thermiques par Hydro-Québec qui sont expédiées au sud;
- Projet pilote de récupération des matières résiduelles organiques dans le but d'en faire du compostage.

Réemploi

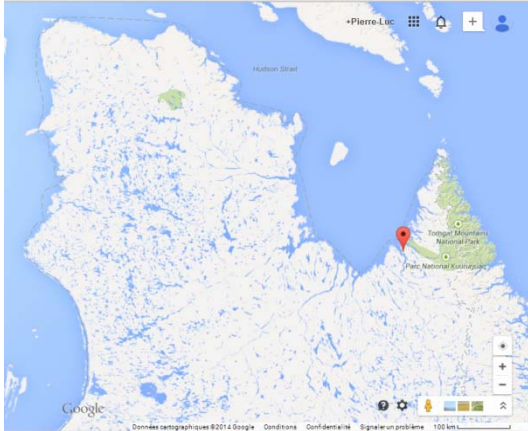
- Réemploi des vêtements et valorisation en chiffons;
- Réemploi de la vaisselle, électroménagers, meubles, jouets;
- Expédition du réemploi dans 13 villages inuits;
- Activité de réemploi au Bazar de l'école;
- Section CRD, véhicules hors d'usage, encombrants accessible aux usagés (problème identifié : manque de connaissance en mécanique pour réemploi pièces des vhu)

Réduction à la source

- Un règlement municipal qui bannit les sacs de plastique des commerces. Utilisation de boîtes de carton ou de sacs biodégradables.



Kangiqsualujjuaq



Population

Kangiqsualujjuaq

Résidents : 813; Projection 2020 : 859

Visiteurs : 64

Généralités

- Le Parc national de Kuururjuaq;
- La rivière George et les chutes Héléne.

Institutions, commerces et industries

Services publics

- Aréna, garderie, bureau de poste, centre communautaire

École

- École Ulluriaq - École primaire et secondaire de 254 élèves

Hôpital et CLSC

- Dispensaire

Magasin général

- Northern, Jean-Guy St. Aubin's garage

Hôtel-Auberge-Restaurant-Café

- Hôtel Co-op, casse-croûte

Gestion des matières résiduelles

Collecte

- La collecte est réalisée par un camion poubelle. Les résidus de CRD et les encombrants sont amenés par les particuliers (population ou entrepreneurs);
- Tous les résidus résidentiels confondus sont ramassés et empilés au site d'enfouissement (section inflammable).

Entreposage

- Les véhicules hors d'usage et les encombrants sont entreposés au site d'enfouissement;
- Les RDD sont entreposés, endroit non mentionné.

LEMN

- La communauté est gestionnaire du LEMN. L'accès au site n'est pas restreint. Les déchets domestiques sont brûlés à ciel ouvert. Note : la fumée occasionnée par le brûlage des déchets incommode la population. Meilleur encadrement requis;

- Site autorisé le 22 février 1991;
- Zones : inflammables, véhicules, encombrants et métal;
- Superficie : 15 000 m² ;
- Zone de récupération : 14 000 m² .

Boues d'épuration :

- Traitement des eaux usées (lagunes non aérées)

Initiatives de gestion des matières résiduelles

Récupération

- Il y a eu de la récupération des pneus entre 2005-2008;
- Récupération des huiles usées des centrales thermiques par Hydro-Québec qui sont expédiées au sud.

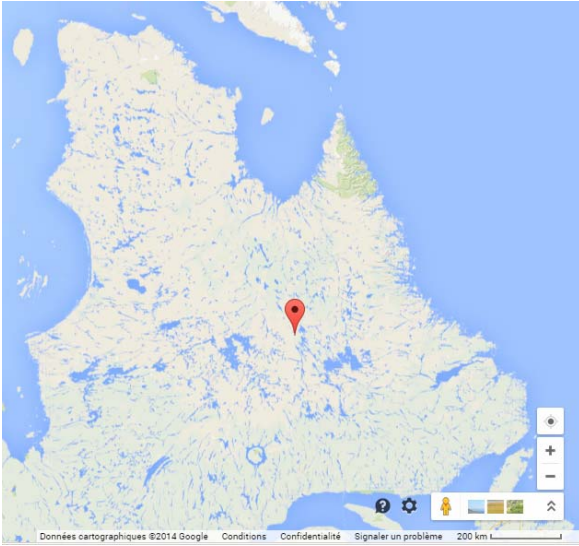
Réemploi

- Section CRD, véhicules hors d'usage, encombrants accessible aux usagés.

Réduction à la source

- Un règlement municipal qui bannit les sacs de plastique des commerces. Utilisation de boîtes de carton ou de sacs biodégradables.

LEMN de Schefferville, Matimekosh—Lac-John, Kawawachikamach



Population

Schefferville

Résidents: 232; projection 2020 : 232

Matimekosh—Lac-John

Résidents: 715; projection 2020 : 751

Kawawachikamach

Résidents: 965; projection 2020 : 1 016

Généralités

- Pourvoirie et auberge Wedgehills Lodge : www.wedgehillslodge.com;
- Le secteur de la pourvoirie se limite au transit de la clientèle;
- Campement dans le T.N.O. de Caniapiscau;
- Possibilité de développement minier à court terme.

Institutions, commerces et industries

Voir la liste sur le site suivant :

- http://www.caniapiscau.net/pdf/Repertoire_Scheffer_2007.pdf

Gestion des matières résiduelles

Collecte

- Les commerces sont desservis trois fois par semaine, soit les lundis, mercredis et vendredis tandis que les résidences sont desservies les mardis. La cueillette des matières résiduelles se fait à l'aide d'une camionnette avec benne. En association avec les services d'accueil des pourvoiries, le secteur des lacs Squaw et Chantal est desservi six jours par semaine durant les périodes d'achalandage, soit durant les mois d'août et de septembre (Note : information datant de 2001)

Boues d'épuration :

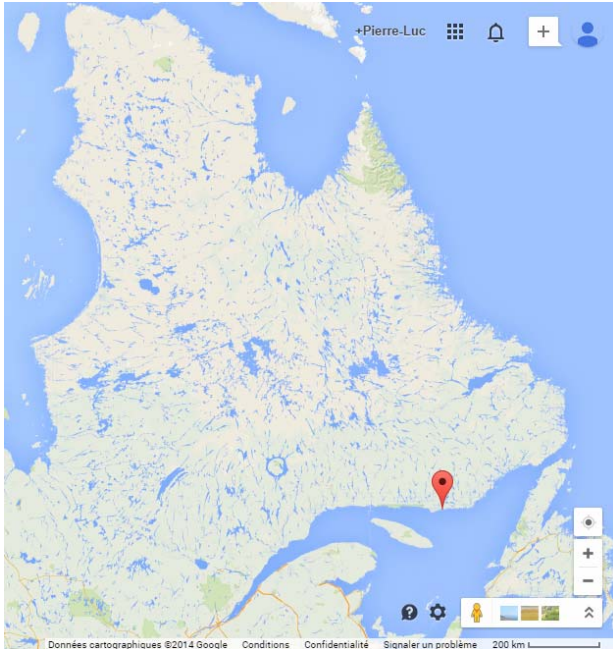
- Traitement des eaux usées (lagunes non aérées)

Initiatives de gestion des matières résiduelles

Récupération

- Batteries

LEMN Kegaska



Population

Kegaska

Résidents : 130; Projection 2020 : 130

Généralités

- Relié par la route depuis l'automne 2013

Institutions, commerces et industries

Pêche aux pétoncles, aux crabes et aux homards

Services

- Banque, groupes communautaires (4), pompier, bureau de poste, salon de beauté, centre communautaire, Air Transport, etc.

École

- École primaire

Hôpital et CLSC

- Kegaska Clinique

Magasin général

- Épicerie
- Detail Rogers

Hôtel- Auberge-Restaurant-Café

- Auberge le Brio, Restaurant CJ's

Construction-Garage

- Construction (2), poste d'essence, Tim Jones Garage

Gestion des matières résiduelles

Collecte

Service municipal

Entreposage

- Métal, véhicules hors d'usage, encombrants. Le métal est trié et les gens le réemploient. Surveillance aux dépotoirs pour le tri du métal, grand ménage à chaque printemps et automne.

LEMN

- Le site d'enfouissement est en fin de vie;
- Le métal est trié et le reste est brûlé;
- RDD : envoi de l'huile à l'extérieur, part par bateau.

Citation rapport d'inspection 2013

« J'arrive au lieu d'enfouissement en milieu nordique (LEMN) de Kegaska à 6h57. Il n'y a personne sur le site.

Je vérifie si les sections manquantes de clôture ont été installées. Elles sont installées (photo 1 et 2) (*manquement corrigé*).

Dans la tranchée à déchets, il n'y a pas de déchets non acceptables. Une batterie au plomb est présente au bord, en dehors de la tranchée.

La tranchée pour les boues septiques est remplie et gelée ».

Boues d'épuration :

- Tranchées pour les boues usées qui viennent des fosses septiques

Initiatives de gestion des matières résiduelles

Récupération

- Les pneus sont mis à part mais ne sont pas récupérés;
- Les bonbonnes de propane sont triées et retournées par bateau, les batteries aussi.

Recyclage

- Compostage individuel.

Réemploi

- Section CRD, véhicules hors d'usage, encombrants accessible aux usagés



Vue d'ensemble du LEMN

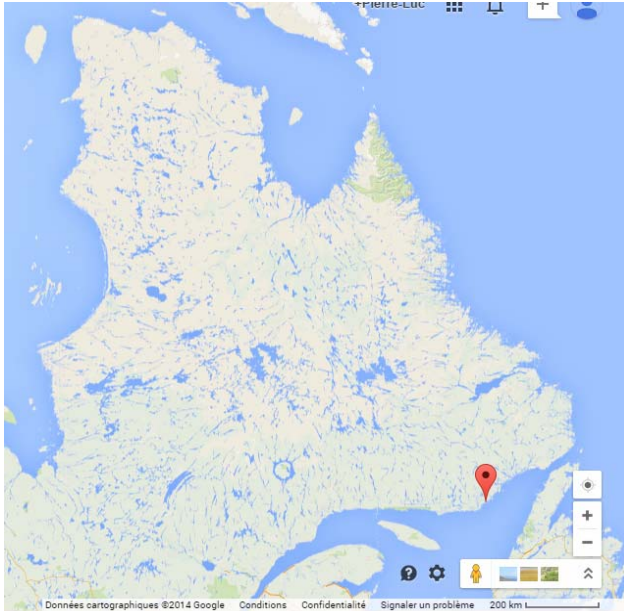


Brûlage



Tranchées à fosse septique

LEMN Chevery



Population

Chevery

Résidents : 300; Projection 2020 : 300

Généralités

- Relié par la route depuis l'automne 2013;
- Pourvoirie Étamamiou à proximité.

Institutions, commerces et industries

La pêche aux pétoncles, aux crabes et aux homards

Services publics

Caisses Populaires Desjardins, Postes Canada, etc.

École

Netagamiou School, Adult Education

Hôpital et CLSC

Centre de santé

Magasin général

Green Repair Enr., Dépanneur Bellecourt inc.

Hôtel- Auberge-Restaurant-Café

Hôtel Madame Ruby, Casse-croûte Le Snack, Misty River Bar & Restaurant

Construction – Garage

Green Repair Enr.

Gestion des matières résiduelles

Collecte

- Service public et privé

Entreposage

- Métal, véhicules hors d'usage, encombrants. Le métal est trié et les gens le réemploient. Surveillance aux dépotoirs pour le tri du métal, grand ménage à chaque printemps et automne.

LEMN

- Le site d'enfouissement empli à 50 % selon les rapports d'inspection;
- Le métal est trié et le reste est brûlé;
- RDD : envoi de l'huile à l'extérieur, part par bateau.

Citation rapport d'inspection 2013

« Le 19 septembre à 16h00, je suis au lieu [..]. Voici les constatations effectuées, la grille d'inspection annexée et les réponses recueillies :

- Le seul point remarqué est la végétation qui recommence à s'implanter sur la partie décapée au pourtour du lieu servant de coupe-feu. L'on s'entend à ce qu'un nouveau décapage soit réalisé d'ici l'été prochain pour s'assurer à toujours maintenir une largeur minimale de 15 mètres sans végétation.
- À titre d'information, la superficie exploitable pour l'enfouissement des déchets correspond à environ 50% de ce qui a été autorisé. Donc, il reste au moins une dizaine d'années d'exploitation.
- Autre point d'information, l'entreposage des ferrailles et véhicules hors d'usage est toujours à l'intérieur de la zone pare feu côté ouest du lieu. [...] ».

Boues d'épuration :

- Tranchées pour les boues usées qui viennent des fosses septiques

Initiatives de gestion des matières résiduelles

Récupération

- Pneus sont mis à part mais ne sont pas récupérés;
- Bonbonnes de propane sont triées et retournées par bateau, les batteries aussi;
- Récupération des TIC, envoi par bateau;
- 75% de récupération du carton;
- Récupération cannettes et bouteilles de plastique.

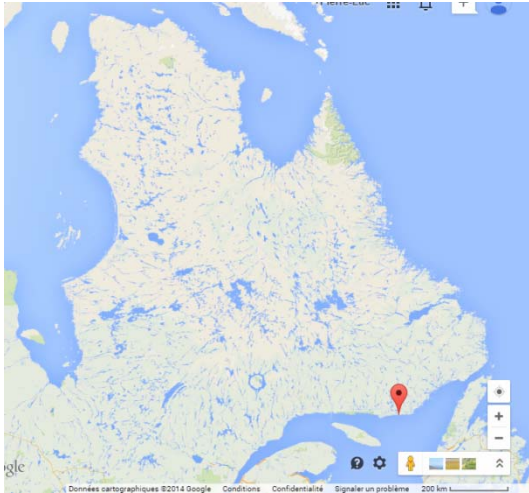
Recyclage

- Compostage individuel

Réemploi

- Section CRD, véhicules hors d'usage, encombrants accessible aux usagés

La Romaine



Population

La Romaine

Résidents : 1050; Projection 2020 : 1050

Institutions, commerces et industries

École

École primaire Olamen

Hôpital et CLSC

Centre de santé

Magasin général

Hôtel- Auberge-Restaurant-Café

Hôtel Madame Ruby, casse-croûte Le Snack

Construction-Garage

Gestion des matières résiduelles

Collecte

- Effectuée par le privé

Entreposage

- Métal, véhicules hors d'usage, encombrants. Le métal est trié et les gens réemploient. Surveillance aux dépotoirs pour le tri du métal, grand ménage à chaque printemps et automne.

LEMN

- Le métal est trié et le reste est brûlé;
- RDD : envoi de l'huile à l'extérieur, part par bateau.

Boues d'épuration :

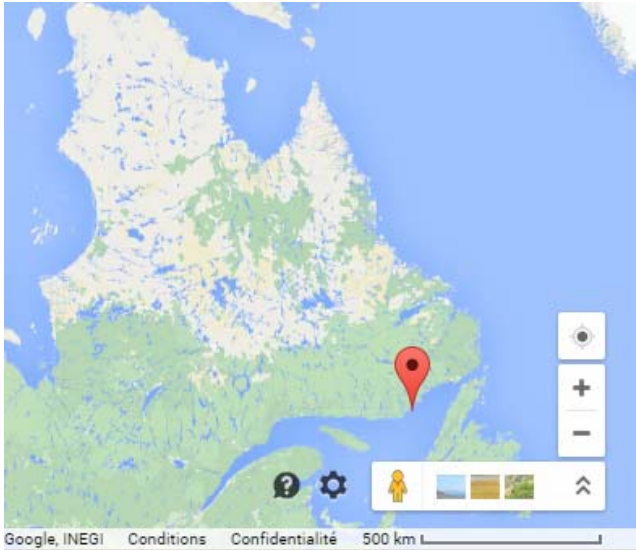
- Tranchées pour les boues usées qui viennent des fosses septiques

Initiatives de gestion des matières résiduelles

Récupération

- Récupération des TIC, envoi par bateau;
- En train de mettre en place récupération des cannettes.

Harrington Harbour



Population

Harrington Harbour

Résidents : 300; Projection 2020 : 300

Généralités

- Le seul village de la Basse-Côte-Nord qui n'est pas situé sur la terre ferme, il est situé sur une île à sept kilomètres du littoral. Traverse Harrington Harbour/Chevery, mai à novembre.

Institutions, commerces et industries

Pêche aux crabes, usine de transformation de fruits de mer, Pavillon Donald G. Hodd, etc.

Services

- Caisses Populaire Desjardins, Postes Canada, etc.

École

- Harrington Harbour School, Edna Hodd Community Library

Hôpital et CLSC

- Harrington Harbour Health Center;
- Dr. D.G Hodd Pavillion (Hébergement et soins de longue durée).

Magasin général

- Ransom & Rowsell

Auberge-Restaurant-Café

- Harbourside Bar & Restaurant

Construction-Garage

- CMR Sales, police

Gestion des matières résiduelles

Collecte

Service municipal

LEMN

- Le métal est trié et le reste est brûlé.

Citation du rapport d'inspection de 2012

« [...] Le lieu est constaté conforme à l'autorisation émise.

Inspection systématique

Le lieu est constaté conforme au REIMR (voir photos), même s'il n'y a pas de zone pare-feu au pourtour et qu'il y a moins de 150 mètres de distance du plan d'eau le plus près (mer). Le tout a été pris en compte lors de l'analyse de la demande de certificat d'autorisation ».

Boues d'épuration :

- Tranchées pour les boues usées qui viennent des fosses septiques

Initiatives de gestion des matières résiduelles**Récupération**

- Harrington Harbour envoie le métal à l'extérieur par bateau Relais nordique de Desgagnés;
- Récupère le papier-carton;
- Les résidus des TIC sont récupérés.

Réemploi

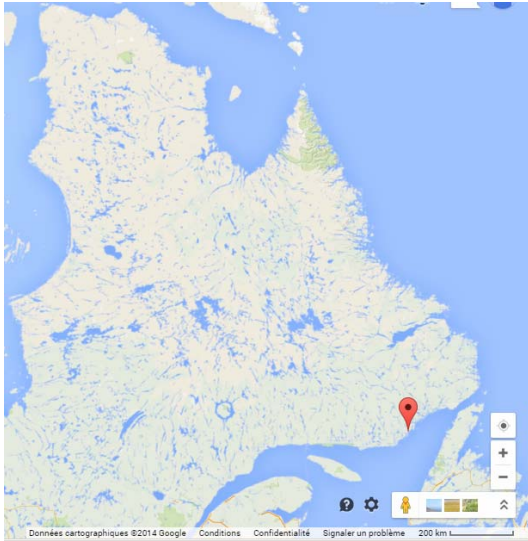
Section CRD, véhicules hors d'usage, encombrants accessibles aux usagés





Vue générale du LEMN

LEMN Tête-à-la-baleine, Baie des moutons



<p>Population</p> <p><i>Tête-à-la-baleine</i> Résidents : 250</p> <p><i>Baie des moutons</i> Résidents : 192</p>	
<p>Généralités</p> <ul style="list-style-type: none"> • Tête-à-la-Baleine est un village qui était divisé en deux sections pendant plusieurs années: un village d’été sur l’île de la Providence et un village d’hiver sur la terre ferme. • Baie des moutons ou Mutton Bay est un village qui est entouré par des montagnes et fait face à une baie. 	
<p>Tête à la baleine La pêche aux pétoncles, aux crabes et aux homards Services publics Caisses Populaires Desjardins, Postes Canada, etc. École École Gabrielle Dionne Hôpital et CLSC Clinique Magasin général Magasin Du Portage, Épicerie Myrtle Smith Auberge-Restaurant-Café Gîte Chez Émilie, L’Auberge de l’Archipel, etc. Construction-Garage CMR Sales</p>	<p>Baie des moutons La pêche aux pétoncles, aux crabes et aux homards Services publics Caisses Populaires Desjardins, Postes Canada, etc. École St Lawrence School Hôpital et CLSC CLSC Magasin général D & M Variety Auberge-Restaurant-Café House for Rent, Maison Mecatina Construction-Garage CMR Sales</p>

Gestion des matières résiduelles

Collecte

- Collecte: juin à décembre 2 fois par semaine. Reste de l'année: 1 fois par semaine;
- Un entrepreneur prend les ordures ménagères et les amène à la décharge;
- Il y a un nettoyage majeur du village au printemps;
- C'est la population qui apporte les véhicules hors d'usage et encombrants.

Entreposage

- On demande de séparer les pneus des véhicules;
- Les RDD (huile, pots de peinture, etc.) sont entreposés dans un petit bâtiment avec le métal. Le métal n'a pas été récupéré depuis 10 ans (les coûts ne sont pas intéressants). Un grand nettoyage a été fait dans toute la ville pour ramasser le métal (équivalent d'une énorme barge). Les résidus de CRD sont entreposés sur le site.

LEMN

- Nettoyage majeur au printemps;
- Les résidus domestiques sont brûlés 2 fois par semaine, sauf pendant la saison sèche.

Citation du rapport d'inspection de 2013

« La barrière est ouverte. Une affiche est présente (photo 1), mais n'indique pas l'adresse de l'exploitant. Puisque l'exploitant est la municipalité et qu'il s'agit d'un petit village, je ne tiens pas compte du manquement.

Dans la zone de dépôt, il y a une bonne accumulation de déchets. Je doute qu'il y ait eu du brûlage chaque semaine (photo 2). La zone de dépôt semble faire plus de 1 mètre de profondeur. À l'aide d'un ruban à mesurer, je mesure en moyenne 1,3 mètres (photo 3). Selon la demande de certificat d'autorisation pour un dépôt en milieu nordique à Tête-à-la-Baleine, faisant partie intégrante du certificat d'autorisation émis le 21 juillet 2006, la zone de dépôt devrait faire au plus 1 mètre (article 123.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement).

Je fais le tour du site [...]. La clôture de la section est à une partie où le grillage n'est plus maintenu au poteau, la broche est brisée (photo 4). Sur une autre partie, la clôture ne rejoint pas le sol. Une espace moyenne de 30 cm est mesurée à l'aide d'un ruban à mesurer (photo 5). Des déchets volatils sont sortis du LEMN avec le vent par cette espace (photo 6) (article 66 al.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement et article 96 al.1 du Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles). »

Boues d'épuration :

- 100% des fosses septiques (1-2 camions par an). Elles sont entreposées dans une zone spécifique de la décharge. Ils creusent un trou et les enterrent.

Initiatives de gestion des matières résiduelles

Récupération

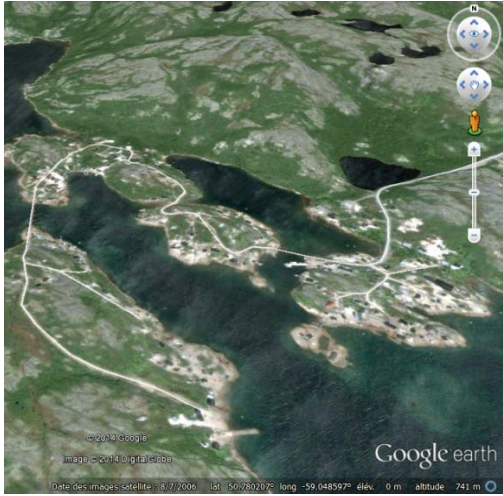
- De 1996 à 2001, il y a eu une collecte pour la récupération du papier, carton et plastique, mais les coûts d'exploitation étaient trop élevés. Le site de récupération gérait les matières récupérées selon les spécifications du centre de tri de Sept-Îles. Le site créait quelques emplois saisonniers à temps partiel. Les matières récupérées étaient expédiées par bateau à Sept-Îles, puis par camion vers les centres de recyclage.

Réemploi

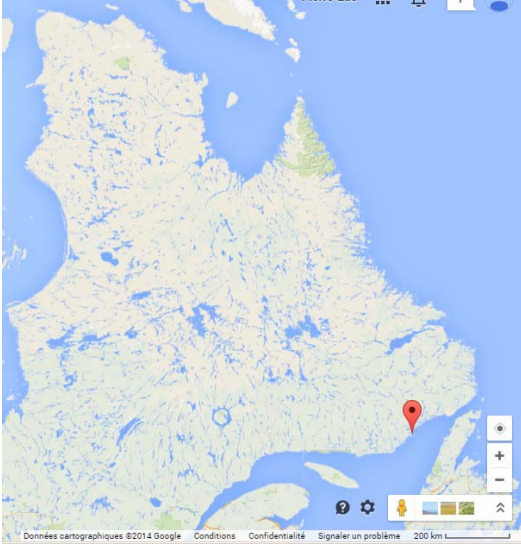
- Section CRD, véhicules hors d'usage, encombrants accessible aux usagés

Recyclage

- Le compostage est réalisé de manière individuelle.



La Tabatière



Population

La Tabatière

Résidents : 499

Institutions, commerces et industries

Pêche aux pétoncles, aux crabes et aux homards

Services

Caisses Populaires Desjardins, Postes Canada, etc.

École

Mecatina School, Adult Education

Hôpital et CLSC

CLSC

Magasin général

The Realm, Robertson Grocery, Detail Maurice

Auberge-Restaurant-Café

Auberge #1 & #2, Auberge La Tabatière, Bayview B & B, etc.

Construction-Garage

Garage Raymond Guillichon

Gestion des matières résiduelles

Collecte

- privé

Entreposage

- Métal, véhicules hors d'usage, encombrants. Le métal est trié et les gens réemploient. Surveillance aux dépotoirs pour le tri du métal, grand ménage à chaque printemps et automne.

LEMN

- Le métal est trié et le reste est brûlé;
- RDD : envoi de l'huile à l'extérieur, part par bateau

Rapport d'inspection de 2013

« Le site n'a pas de barrière à l'entrée ni d'heure d'ouverture. L'entrée est faite en « Z » pour éviter que des déchets puissent en sortir avec le vent (photo 1). Cette entrée avait été considérée acceptable par Philippe Gaudet, inspecteur au CCEQ. L'affiche à l'entrée n'indique pas le nom et l'adresse de l'exploitant, mais plutôt « municipal dump » (photo 2). Considérant qu'il ne peut s'agir que d'une seule municipalité et qu'il s'agit d'un petit village isolé, je ne considère pas le manquement.

Il y a présentement du brûlage de matières résiduelles. La zone pare-feu de 15 mètres est respectée. La zone de dépôt actuelle est pleine et les déchets en sont en dehors (photo 3). Je fais le tour du site en faisant un tracé avec GPS Garmin etrex 10 (annexe 2).

La zone de dépôt est reliée au canal de drainage situé à l'ouest. De l'eau s'écoule présentement vers le canal, ce qui laisse présager que la zone de dépôt est située sous le niveau des eaux souterraines (photo 4 et vidéo DSCF1406.mov, joint en DVD-R)

Plusieurs déchets semblent avoir suivi l'écoulement de l'eau. Il y a donc beaucoup de matières résiduelles dans le canal de drainage (photo 5 et 6). D'autres déchets, transportés par le vent sont présent en dehors de la zone clôturée au nord (photo 7)

Ces déchets sortent de la zone clôturée à cause qu'il y a, à quelques endroits, un espace trop grand entre la clôture et le sol (photo 8) (*article 96 al.1 du règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles*) ».

Boues d'épuration :

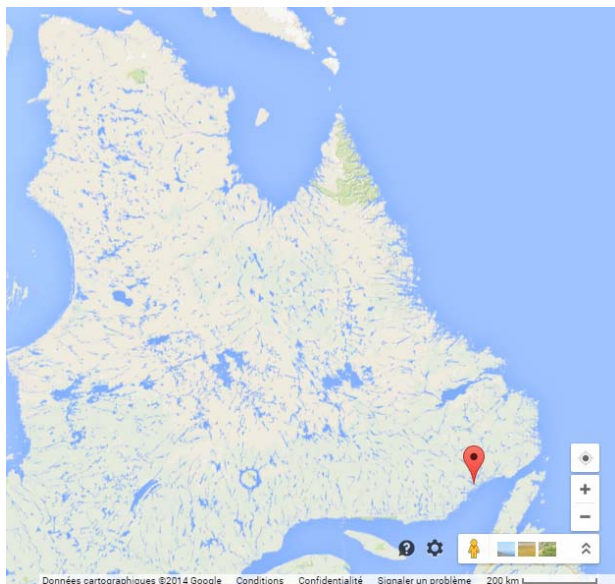
- 100% des boues viennent des fosses septiques;
- Tranchées pour les boues usées qui viennent des fosses septiques.

Initiatives de gestion des matières résiduelles

Récupération

- Récupération des TIC, envoi par bateau;
- En train de mettre en place la récupération des cannettes.

LEMN Pakua Shipi



Population

Pakuashipi

Résidents : 300; Projection 2020 : 300

Généralités

- Liens locaux avec accès à Saint-Augustin par la traverse de la Rivière Saint-Augustin;
- Service de transport des passagers par aéroglisseur entre les villages de Saint-Augustin et de Pakuashipi (aéroport de Saint-Augustin). Capacité de 16 passagers. Service de transport terrestre des passagers de la desserte maritime de l'île d'Anticosti et de la Basse-Côte-Nord, entre le quai de Pointe-à-la-Truite et l'aéroport. Service quotidien et gratuit suivant l'horaire prévu, d'avril à décembre (interruption du service lorsque le pont de glace est ouvert sur la rivière (Route blanche)).

http://www.traversiers.com/fr/les_traverses/index.php

Institutions, commerces et industries

N.D.

Gestion des matières résiduelles

Collecte

- Par un particulier;

Entreposage

- Le métal, les véhicules hors d'usage, les résidus de CRD sont entreposés aux sites d'enfouissement;

LEMN

- Rempli au tiers

Citation rapport d'inspection du 2013

« J'arrive au LEMN et je constate différents manquements.

La clôture (dispositif de confinement) a été vandalisée, [..]. Ainsi, la clôture est par terre et ne remplit pas son mandat sur environ 100m (photo 1). Ainsi, la clôture n'empêche pas l'accès au site par les animaux. En effet, différentes pistes sont présentes dans le site et des fèces de loup ont été vus à l'intérieur du site (photo 2). De plus, les matières résiduelles ne sont pas confinées dans le site en raison de cette brèche. Les déchets ne sont pas confinés au site et des matières résiduelles se retrouvent à l'extérieur du site (photo 3).

La zone pare-feu de 15m est respectée mais n'est pas libre de végétation. Des herbacés sont présents à certains endroits (photo 4) et à d'autres, des arbres ont recolonisé le terrain (photo 5). Il faut noter que le LEMN est situé dans une forêt densément peuplée et le danger de feu de forêt est réel.

Il y a absence d'affiche à l'entrée du site qui indique que c'est un LEMN, les heures d'ouvertures et les responsables des lieux. [...] une affiche a été placée mais que cette dernière a été vandalisée et est disparue.

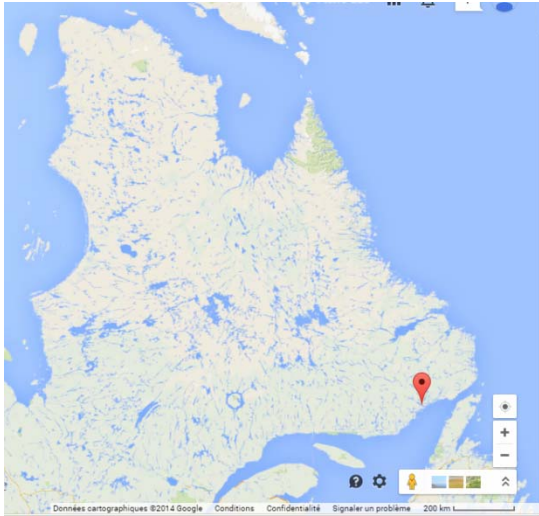
Il y a présence des barils de matières dangereuses entreposés inadéquatement (photo 6). Il y en a 13 de présents et 4 contiennent du liquide près de l'entrée à gauche. En vérifiant (photo 7) à l'odeur, j'identifie qu'il y a deux barils avec de l'huile usée, un baril avec un mélange d'huile usée et de solvant et un dernier avec de l'huile hydraulique. Tous les quatre contiennent chacun au moins un pied de liquide. Il y a donc au moins 250 kg de matières dangereuses sur le site du LEMN. Il y a aussi des batteries usées (5) qui sont directement au sol (photo 8). Je mentionne [...] qu'il pourrait utiliser un conteneur présent sur le site (photo 9), y ajouter un bassin de rétention et l'utiliser pour l'entreposage des matières dangereuses.

L'inspection me permet de constaté (sic) que l'utilisation du site est rendu à environ le tiers d'utilisation du LEMN. »

Initiatives de gestion des matières résiduelles

N.D.

LEMN Saint-Augustin



Population

St-Augustin

Résidents : 791; Projection 2020 : 791

Généralités

- Pourvoirie Saint-Augustin enr.;
- Pourvoirie Mécatina;
- Liens locaux avec accès à Pakua Shipi par la traverse de la Rivière Saint-Augustin;
- Route Blanche: between Old Fort and St. Augustin.

Institutions, commerces et industries

Services

- Bureau de poste, banque, etc.

École

- École St-Augustin

Hôpital et CLSC

- CLSC

Gestion des matières résiduelles

Collecte

- La décharge est à 5 km de la ville. Les matières résiduelles sont ramassées par camion 2 fois par semaine par un entrepreneur privé ;
- Les gens amènent eux-mêmes les véhicules hors d'usage, les résidus de CRD et les encombrants.

Entreposage

- Le métal, les véhicules hors d'usage, les résidus de CRD sont entreposés aux sites d'enfouissement.

LEMN

- Les déchets sont brûlés et enterrés.

Citation rapport d'inspection du 2013

« J'arrive au LEMN de Saint-Augustin, le **22 mai 2013**.

Vers le Nord-est, je crois identifier le vieux LEMN qui est maintenant fermé et restauré. Ce terrain correspondrait au lot de cadastre 645 qui est bien l'ancien LEMN. J'observe que l'ancienne clôture du LEMN est toujours présente au sol. Je me dirige ensuite dans le bois en direction Nord-Ouest afin de trouver un cours d'eau qui serait situé à moins de 150 mètres du LEMN comme le règlement l'indique. Je finis par atteindre quelque chose qui me semble être un cours d'eau. Je le parcours sur une quarantaine de mètres pour en venir à la conclusion que c'est un cours d'eau intermittent puisque le semblant de cours d'eau disparaît sous la terre et ressort plus loin. Après vérification sur le logiciel SAGO, je m'aperçois que c'est un ancien chemin. J'ai donc vu des résurgences qui ont été causées par le passage de véhicules sur l'ancien chemin qui a été revégétalisé naturellement avec le temps.

Je reviens ensuite au site du LEMN et y constate différents manquements au REIMR :

Il n'y a pas de dispositif de confinement des matières résiduelles comme une clôture ou autre (photo 1). Je constate en effet des sacs de plastiques qui se trouvent dans la végétation sur environ le quart du périmètre du site (photo 2).

La zone pare-feu n'est pas exempte de végétation (photo 1). Il faut noter que le site est situé entre deux collines dans un ravin et que le LEMN est situé dans une forêt dense de résineux qui se rend jusqu'au village de Saint-Augustin.

Aucune affiche n'est présente à l'entrée du site, ainsi il n'est pas indiqué que c'est un LEMN, ou les heures d'ouvertures, ou encore les responsables du lieu.

Il n'y a pas de dispositif (barrière) à l'entrée du site qui limite l'accès hors des heures d'ouvertures.

J'observe dans la partie Ouest que le fond des cellules est creusé sous le niveau des eaux souterraines. Le fond devrait se trouver 30 cm au-dessus du niveau des eaux souterraines (photo 3).

Les eaux superficielles n'étaient pas bien évacuées du site car le fossé ne faisait pas le contour du site mais a été creusé en plein milieu du site (photo 4).

[...] les matières résiduelles sont brûlées une fois par semaine. De plus, j'observe que toute la ferraille, surtout des véhicules hors d'usage, est amassée dans le même amoncellement (photo 5). Notons que le CA comprend une autorisation pour qu'il y ait un dépôt de ferraille à l'intérieur des limites du LEMN (annexe 2). Les quelques réservoirs présents sont vides. Notons aussi que le matériel de remblais est en partie disposé au pourtour du site mais qu'une partie est disposée en bordure des tranchés creusés dans le milieu du site. »

Boues municipales

- 100% des maisons sont connectées au réseau d'égout. Il y a deux pompes de broyage et un processus d'oxygénation de l'effluent. Il n'y a pas de déchets solides. Le système date de 7-8 années et il n'y a pas eu de nettoyage de la lagune encore. Le niveau est mesuré chaque année.

Initiatives de gestion des matières résiduelles

Récupération

- Un ferrailleur vient parfois récupérer le métal;
- Seul recyclage : les canettes consignées qui sont collectées dans le magasin. Elles sont expédiées par barge sur le bateau Desgagnés.

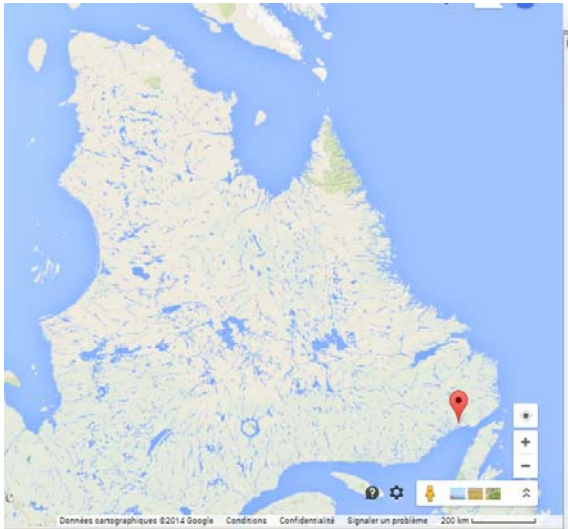


Ferraille regroupée



Vue aérienne

LEMN Bonne-Espérance



Population

Old fort Bay

Résidents : 347; Projection 2020 : 347

Rivière St-Paul

Résidents : 347; Projection 2020 : 347

Middle Bay

Résidente : 52; Projection 2020 : 52

Bonne-Espérance

Résidents : 732; Projection 2020 : 732

Généralités

- Pourvoirie Napetipi Rivière;
- Route Blanche: entre Old Fort et St. Augustin.

Institutions, commerces et industries

Voir la liste sur le site suivant :

<http://www.csssbcn.gouv.qc.ca/documents/pdf/territoire/St%20Pauls%20River%20Community%20Services%20and%20Map.pdf>

Gestion des matières résiduelles

Entreposage

- Le métal est accumulé, les appareils ménagers y ont une place particulière ainsi que les vieux véhicules hors d'usage. Certains ferrailleurs prennent gratuitement le métal (l'an dernier, ils étaient de Terre-Neuve). Les citoyens peuvent se servir, s'ils le souhaitent.

LEMN

- Site d'enfouissement de 1994, en fin de vie;
- Pièces de bois, meubles, armoires de cuisine placés dans une pile spéciale et brûlés une fois par semaine, pas de réemploi possible avant pour les citoyens.

Citation du rapport d'inspection du 2013

« J'arrive au lieu d'enfouissement en milieu nordique (LEMN) de Salmon Bay.

Sur place, la barrière pour entrer dans le lieu d'enfouissement est ouverte. Seule une affiche indiquée : « Gardez la barrière fermée » installée du côté droit de cette barrière est présente. Elle est d'ailleurs en très mauvais état. Il n'y a personne sur place.

Il y a actuellement du brûlage de matières résiduelles. Étant donné la présence de fumée et de flammes, je n'ai pas mesuré la zone pare-feu de 15 mètres, mais visuellement elle est respectée. Il n'y a pas beaucoup de matières résiduelles non brûlées. Le brûlage des matières résiduelles doit donc être fait au moins une fois par semaine (photo 1).

La clôture est brisée à plusieurs endroits (annexe 3) (photo 2 à 4). Plusieurs déchets se trouvent en dehors du lieu d'enfouissement, là où la clôture est brisée (photo 4).

Il y a un tuyau pour évacuer l'eau du LEMN situé au sud-est (annexe 3). Selon sa situation, il permet actuellement de faire sortir du LEMN l'eau qui a été en contact avec les matières résiduelles (brûlées ou non) dans le talus en utilisation. D'ailleurs, plusieurs déchets ont été emportés en dehors du LEMN, probablement avec l'eau de ruissellement, en passant par ce tuyau (photo 5).

Dans le « Y » formé par les chemins d'accès vers le lieu d'entreposage de rebus métallique et le LEMN, des matières résiduelles ont été déposées dans le talus (annexe 3) (photo 6). »

Boues municipales

- Provenance: 80% du réseau vs 20% venant de fosses septiques approximativement;
- Dégrillage seulement. L'effluent est envoyé au St-Laurent lors du retour de marée (lorsqu'elle commence à redescendre);
- Le surveillant municipal attend un rapport sur la décision du gouvernement fédéral qui précisera si on doit améliorer le système d'égoût ou installer des fosses septiques spéciales.

Initiatives de gestion des matières résiduelles

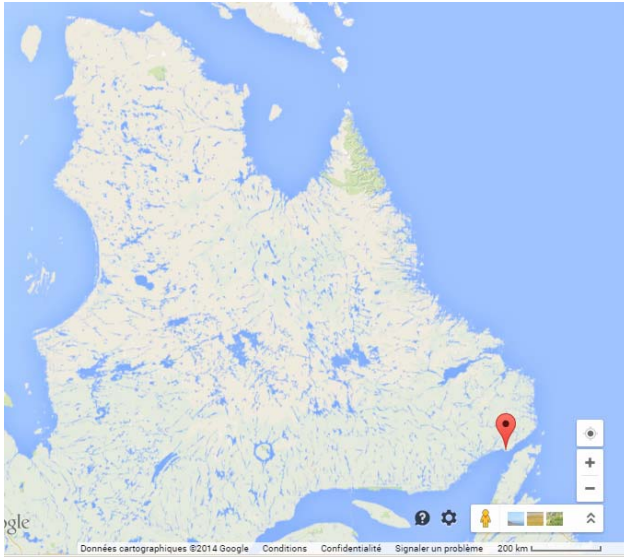
Récupération

- Pas de collecte résidentielle;
- Ils ont un nouveau projet avec un petit conteneur près de la mairie, où une partie des habitants apportent des bouteilles et des canettes. Relais Nordique Cie vient une fois par an pour les prendre. L'entreprise charge de 200-300 \$ / an pour le transport;
- Récupération du papier-carton: conteneur dédié à l'école.

Recyclage

- Compostage individuel

LEMN de Blanc-Sablon



Population

Blanc-Sablon

Résidents : 1075; Projection 2020 : 1075

Généralités

- Relié par la route vers le Labrador

Institutions, commerces et industries

Voir la liste sur le site suivant :

<http://www.csssbcn.gouv.qc.ca/documents/pdf/territoire/Lourdes%20de%20Blanc%20Sablon%20Communite%20Services%20and%20Map.pdf>

Gestion des matières résiduelles

Collecte

- Les résidus verts sont interdits dans la collecte des déchets (obligation de sac transparent);
- Collecte municipale.

Entreposage

- Entreposage des résidus de CRD, métal et encombrants : réutilisation possible par la population

LEMN

- Enfouissement séparé en 2 zones : entreposage et brûlage

Citation du rapport d'inspection de 2012

« J'arrive au lieu d'enfouissement en milieu nordique de Blind Cliff.

Sur place, la barrière pour entrer dans le lieu d'enfouissement est ouverte (photo 1). L'affiche (qui était absente lors de la dernière inspection faite le 19 juillet 2012) est installée du côté gauche de cette barrière. Elle indique qu'il s'agit d'un dépotoir, le logo de la municipalité (qui contient son nom) est présent (exploitant) et elle indique les heures d'ouverture (photo 2). L'adresse de l'exploitant n'est pas indiquée, cependant il s'agit d'un petit village et il y a qu'un seul hôtel de ville.

Il n'y a personne sur place. Selon l'affiche, le lieu d'enfouissement est présentement ouvert (selon le devis d'exploitation faisant partie intégrante du certificat d'autorisation émis le 2001/03/06, il doit y avoir une personne sur place durant les heures d'ouverture (annexe 4)).

Je remarque la présence de matières résiduelles à la grandeur de la zone déblayée (photo 3 à 7). Ces déchets auraient pu être en grande partie brûlés. Ils sont aussi en bonne partie remblayés et écrasés par le passage de machinerie. Je doute ainsi du bon respect de l'article 99 du Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles par rapport au brûlage chaque semaine.

La clôture au sud est brisée sur une distance évaluée à 50 mètres dans sa portion plus à l'est (annexe 3) (photo 8). Plusieurs déchets se trouvent en dehors du lieu d'enfouissement, là où la clôture est brisée (photo 9).

Il y a actuellement du brûlage de matières résiduelles. Étant donné la présence de fumée et de flamme, je n'ai pas mesuré la zone pare-feu de 15 mètres, mais visuellement elle semble respectée.»

Boues municipales

- Les résidus solides vont au dépotoir, les résidus liquides vont dans le fleuve;
- Aucun traitement physico-chimique à part grillage et décantation;
- 60% réseau et 40% fosses septiques.

Initiatives de gestion des matières résiduelles

Recyclage

- Compostage résidentiel